

SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

---

Annexe au procès-verbal de la première séance du 19 décembre 1962.

---

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (1<sup>re</sup> partie. — Conditions générales de l'équilibre financier) ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

TOME I

EXPOSE GENERAL

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Julien Brunhes, Martial Brousse, Marc Desaché, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, André Fosset, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 22, 25 et in-8° 1.

Sénat : 23 (1962-1963).

## SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION .....	5
<b>PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE A LA FIN DE 1962.</b>	<b>7</b>
Chapitre premier. — <i>La production</i> .....	9
I. — La production agricole.....	9
II. — La production industrielle.....	11
Chapitre II. — <i>Les investissements</i> .....	16
I. — Les investissements publics.....	17
II. — Les investissements du secteur privé.....	20
Chapitre III. — <i>Les revenus</i> .....	23
I. — Les salaires.....	24
II. — Les prestations sociales et l'assistance.....	25
III. — Les autres revenus.....	27
Chapitre IV. — <i>Les prix</i> .....	29
I. — L'évolution des prix de gros.....	30
II. — L'évolution des prix de détail.....	31
Chapitre V. — <i>La monnaie et l'épargne</i> .....	35
I. — L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties.....	35
II. — L'évolution de l'épargne.....	38
Chapitre VI. — <i>Les échanges commerciaux</i> .....	43
I. — Les balances mensuelles pour 1962.....	43
II. — L'analyse des échanges par produits.....	45
III. — L'analyse des échanges par produits par zones géographiques .....	47
Chapitre VII. — <i>Les finances extérieures</i> .....	51
I. — La balance des paiements du premier semestre 1962....	51
II. — L'évolution des réserves de change au cours de l'année 1962 .....	57
<b>DEUXIEME PARTIE. — LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE VUE A TRAVERS LES COMPTES DE LA NATION.....</b>	<b>61</b>
Chapitre premier. — <i>Description des grandes masses des comptes économiques de l'année 1961</i> .....	63
I. — Description des ressources de l'année 1961 en fonction de leur origine.....	63
II. — Description de l'affectation des ressources nationales..	66
III. — Description du « modèle économique » pour l'année 1961.	68

	Pages.
Chapitre II. — <i>La continuité de l'expansion économique en 1961 et 1962.</i> .....	71
I. — La progression de l'ensemble de la production.....	71
II. — La progression de la production industrielle.....	75
III. — L'évolution des secteurs-clés de l'industrie.....	76
Chapitre III. — <i>L'élévation du niveau de vie de la population en 1961 et 1962.</i> .....	82
Chapitre IV. — <i>Les perspectives de l'évolution économique pour l'année 1963 vues dans le cadre du IV<sup>e</sup> Plan.</i> .....	85
I. — Les perspectives d'expansion de l'économie en 1963....	86
II. — Les perspectives relatives à la place des finances publiques dans l'économie en 1963.....	87
III. — Les perspectives d'évolution des prix en 1963.....	88
IV. — Les risques sur le plan des finances extérieures.....	88
Chapitre V. — <i>Problèmes d'actualité.</i> .....	90
I. — De la nécessité d'un programme social calculé dans le cadre de l'expansion.....	90
II. — Une tâche prioritaire pour la nouvelle législature : redresser la situation du logement.....	92
<b>Annexe.</b> — <i>Etude sur l'unification des indices de la production industrielle</i> .....	94
<b>TROISIEME PARTIE. — LE PROJET DE BUDGET POUR 1963.</b> .....	103
Chapitre premier. — <i>L'équilibre du budget de 1963.</i> .....	104
Section I. — Les charges.....	105
Section II. — Les ressources.....	115
Section III. — L'équilibre général.....	122
Chapitre II. — <i>L'action gouvernementale et le budget.</i> .....	123
Section I. — La gestion des personnels de l'Etat.....	123
Section II. — Les investissements publics.....	127
Section III. — La politique sociale.....	131
Section IV. — Le « dégage ment » et la coopération économique.	134
Section V. — L'évolution de la fiscalité.....	138
<b>CONCLUSIONS</b> .....	143
<b>EXAMEN DES ARTICLES.</b> .....	149

Mesdames, Messieurs,

Les élections législatives ont quelque peu bousculé le calendrier habituellement retenu pour l'examen de la loi de finances.

Etant donné que le projet de budget a dû être déposé, à nouveau, le 11 décembre dernier, le Gouvernement a demandé à ce que le vote de la première partie intervienne au cours de la session ordinaire qui sera close le 21 décembre, réservant l'examen de la seconde pour une session extraordinaire ultérieure.

Pour ce faire, il s'est référé à l'article 44 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative à la loi de finances qui dispose que le Gouvernement : « *peut demander à l'Assemblée Nationale, dix jours au moins avant la date de clôture de la première session, d'émettre un vote séparé sur l'ensemble de la première partie de la loi de finances de l'année. Ce projet de loi partiel est soumis au Sénat selon la procédure d'urgence* ».

Ce même article prévoit qu'un tel vote emporte autorisation, pour le Gouvernement, de percevoir les impôts et de prendre des « *décrets portant répartition par chapitre ou par compte spécial du Trésor, des crédits ou des autorisations applicables aux seuls services votés...* ».

Le présent rapport se rapporte donc exclusivement à la première partie de la loi de finances. Il comportera deux tomes.

Le *premier tome* sera divisé en quatre parties respectivement consacrées :

- à l'exposé de la situation économique à la fin de 1962 ;
- à l'analyse de la politique économique et financière vue à travers les comptes économiques de la Nation ;
- à l'examen du projet de budget pour 1963 ;
- à l'analyse des articles proposés par le Gouvernement tels qu'ils ont été modifiés par les amendements déposés par celui-ci avant l'examen par l'Assemblée Nationale.

Le *second tome* retracera les décisions prises par l'Assemblée Nationale et les propositions de votre Commission des Finances.

Ultérieurement, à l'occasion de l'examen de la seconde partie, seront analysés, d'une part, les dispositions spéciales de la loi de finances, d'autre part, et sous forme d'annexes, les budgets des différents départements ministériels.

*PREMIERE PARTIE*

---

**LA SITUATION ECONOMIQUE A LA FIN DE 1962**

---

Toute analyse d'une situation économique se traduit par une confrontation de l'offre et de la demande de biens et services.

L'offre est essentiellement constituée par la production nationale.

La demande est déterminée par la consommation immédiate qui est, elle-même, fonction du niveau des revenus et par la consommation future à laquelle il sera fait face par la mise en place, dans l'immédiat, d'investissements.

L'ajustement de l'offre et de la demande s'effectue soit au moyen des prix, soit par le commerce extérieur. La monnaie n'est donc pas neutre : aussi, convient-il de sonder, à l'intérieur, le comportement du marché monétaire et du marché financier et, à l'extérieur, celui de la balance des paiements.

Tels sont les grands aspects de la vie économique que nous développerons dans les chapitres qui suivent.

## CHAPITRE PREMIER

### LA PRODUCTION

#### I. — La production agricole.

Malgré des conditions atmosphériques défavorables, le volume de la production agricole pour 1962 est, selon les experts, en augmentation de 5 % sur celle de 1961. Mais cet accroissement moyen est fort inégalement réparti. Si certaines productions végétales sont largement excédentaires, la progression dans le secteur animal est peu sensible.

#### A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

L'hiver tardif et la sécheresse exceptionnelle de la fin de l'été ont eu des effets différents selon les produits.

La récolte de *céréales* panifiables, effectuée dans de bonnes conditions, a été excellente. Le tonnage global de blé récolté et son rendement moyen à l'hectare constituent de nouveaux records : 138,5 millions de quintaux et 30 quintaux à l'hectare, contre 115 millions de quintaux et 26 quintaux à l'hectare en 1959, meilleure année avant 1962. Par contre, le maïs a été gravement touché par la sécheresse ; le déficit par rapport à 1961, qui fut pourtant une mauvaise année, serait de l'ordre de 28 % en moyenne.

Le tableau ci-après permet de comparer, pour les quatre principales céréales, les dernières prévisions avec les chiffres des années précédentes :

CEREALES	PRODUCTION (en millions de quintaux).			RENDEMENT (quintaux à l'hectare).		
	1962 (a)	1961	1960	1962 (a)	1961	1960
Blé .....	138,5	95,7	110,1	30	24	25
Orge .....	59,2	54,1	57,2	27,6	24	27
Avoine .....	26	25,9	27,3	19,1	18	19
Maïs .....	17,6	24,7	28,1	20	25,3	34

(a) Prévisions au 1<sup>er</sup> novembre.

La récolte de *betteraves industrielles*, estimée à 11,3 millions de tonnes, sera inférieure à la moyenne, mais en contrepartie la densité en sucre sera vraisemblablement très bonne.

La production de *pommes de terre* est également en baisse : 11,7 millions de tonnes (contre 12,7 millions de tonnes en 1961).

La production de *fruits et légumes* a été déficitaire pour le premier semestre, par suite de la température anormalement basse. La sécheresse qui a suivi a eu également un effet défavorable sur ces cultures ; par contre, les conditions atmosphériques plus clémentes de l'automne leur ont été bénéfiques. C'est ainsi que la production de fruits à pépins et de raisins de table a été supérieure à celle de 1961.

La récolte de *vin* est bonne en qualité et abondante en quantité — à tel point que des difficultés de stockage sont à craindre. On évalue cette production pour 1962 à 64,6 millions d'hectolitres contre 48,5 en 1961 (moyenne 1956-1960 : 59,4 millions d'hectolitres).

#### B. — LA PRODUCTION ANIMALE

Conséquence directe de la sécheresse de l'été, l'insuffisance de la production fourragère a influé défavorablement sur la production animale.

La baisse de qualité du bétail est sensible, ce qui contribue à la faiblesse des cours, dans la plupart des régions.

Les abattages contrôlés sont, pour les neuf premiers mois de l'année, en légère augmentation pour la viande bovine par rapport à 1961 (+ 1,5 %), en progression marquée pour le porc (+ 11 %).

Pour l'ensemble des dix premiers mois de 1962, la production de lait est légèrement inférieure à celle de 1961, par suite essentiellement de la baisse très sensible de la production de l'été (— 20 % en moyenne en août). Les derniers chiffres publiés continuent à marquer une régression (— 2 % en octobre). Les volumes stockés de beurre se situent sensiblement au même niveau que l'année dernière.

Par suite des mauvaises conditions atmosphériques de 1962, on constate présentement une insuffisance très générale de réserves fourragères. Un problème d'alimentation du bétail pourrait se poser aux éleveurs l'hiver prochain, situation qu'aggraverait un froid précoce et rigoureux. Une incertitude apparaît donc au sujet de la production de la viande et des produits laitiers dans les mois à venir.

## II. — La production industrielle.

Les statistiques de production actuellement connues couvrent les dix premiers mois de la présente année. Nous les donnons dans le tableau ci-après en reproduisant les résultats de 1961 afin de permettre des comparaisons. Notons que les indices de 1961 sont définitifs et que ceux de 1962 ne sont encore que provisoires.

Indice corrigé des variations saisonnières (sans bâtiment).

Base 100 = 1952.

	1961 (Définitifs.)	1962 (Provisoires.)
Janvier .....	180	195
Février .....	182	196
Mars .....	185	196
Avril .....	183	197
Mai .....	183	199
Juin .....	186	199
Juillet .....	186	201
Août .....		
Septembre .....	186	203
Octobre .....	191	205
Novembre .....	193	
Décembre .....	196	

### A. — L'INDICE GÉNÉRAL

Pour les dix premiers mois de 1962, l'indice général s'établit à 199,2, alors que, pour la période correspondante de l'an passé, il était de 184,8 : la progression constatée, 7,8 %, si elle est inférieure à celle de 1961 par rapport à 1960 (+ 9,5 %) n'en est pas moins conforme aux prévisions du IV<sup>e</sup> plan.

C'est en juillet-août que l'indice a franchi le cap des 200 points. Autrement dit, étant donné que la base 100 s'applique à l'année 1952, la production industrielle a doublé en dix ans, ce qui constitue une

performance fort honorable. Malgré les difficultés financières traversées au cours de cette période — et souvent à cause d'elles puisqu'une demande croissante exige une offre croissante — malgré le plein emploi constant de la main-d'œuvre et malgré le fait que la population en âge de travailler soit restée à peu près stable, *c'est en France que les progrès de la production par personne employée ont été les plus rapides et les plus réguliers* (1), tout au long de la décennie, dans le monde occidental : telles sont les conclusions d'un rapport récemment établi par les experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O. C. D. E.).

On peut se demander si un indice vieux de dix ans est encore un instrument de mesure fidèle. Certainement pas : la pondération qu'il avait retenue, si elle reflétait bien, à l'époque, la place respective des différents secteurs d'activité est largement dépassée aujourd'hui. Quelques secteurs sont sous-représentés : le gaz, le pétrole, la chimie surtout et, à un degré moindre, les papiers et cartons. D'autres sont sur-représentés : le charbon, les textiles, les cuirs. La mesure de la progression de l'ensemble de l'économie se trouve faussée et, aux dires de certains experts qui se réfèrent aux statistiques fiscales, elle s'en trouverait minorée.

Nous croyons savoir qu'un nouvel indice est en préparation et il serait souhaitable qu'il soit utilisé dès 1963 (2).

## B. — LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La croissance globale, au cours des derniers mois, a été satisfaisante, mais la situation varie selon les branches. Nous référant à la dernière note de conjoncture publiée dans le *Bulletin du Ministère des Finances* ainsi qu'à celle du C. N. P. F., nous pouvons dresser le catalogue suivant :

### 1° Secteurs progressant à un rythme rapide :

- *l'automobile* : la reprise a été vive, provoquée aussi bien par les progrès de la demande extérieure que par celle de la demande intérieure ; d'autre part, les fluctuations saisonnières ont été largement amorties ; durant les neuf premiers mois de 1962, 903.800 voitures particulières ont été construites contre 719.600 durant la période correspondante de 1961, ce qui représente un accroissement de 25,6 % ;

---

(1) Malgré les accidents de 1952, 1958 et 1959.

(2) Voir *Etudes statistiques* n° 3 juillet-septembre : « Les indices de la production industrielle, base 100 en 1959 ».

- *les machines-outils* ;
- *l'appareillage électrique* (+ 12,6%) où l'expansion la plus rapide concerne les produits de l'électronique ;
- *l'aluminium* : pour les sept premiers mois de l'année, la production a passé de 182.000 à 200.000 tonnes (+ 10 %) et toutes les capacités de production sont utilisées à plein ;
- *le raffinage du pétrole* : pour huit mois, 26 millions de tonnes contre 23,9, l'accroissement s'établissant à 9,3 % ;
- *l'électricité* : pour neuf mois, 63,1 milliards de kWh contre 58,1, soit + 8,6 % ;
- *les produits de la chimie organique* : (+ 28 %), et notamment le caoutchouc de synthèse, le noir de carbone, les fibres et les textiles de synthèse.

## 2° Secteurs en faible progression ou en stagnation :

- *l'industrie textile* : + 1,4 % sur huit mois ;
- *les biens d'équipement* : les carnets de commande se dégonflant dangereusement depuis l'été ;
- certains produits chimiques dont la *potasse* et le *soufre* ;
- *les pâtes à papiers* : 650.000 tonnes pour les deux premiers semestres de 1961 et 1962.

## 3° Secteurs en régression :

- *la sidérurgie* : pour les neuf premiers mois de cette année et par rapport à la période correspondante de l'an dernier, la baisse est sensible : 3 %. La production d'acier est, en effet, tombée de 13,2 à 12,8 millions de tonnes ;
- *le bâtiment* : de janvier à septembre dernier, 223.600 appartements ont été achevés contre 227.000 pour les neuf premiers mois de 1961 et 228.000 en 1959. C'est dire que la production enregistre déjà un sérieux décalage par rapport aux objectifs du IV<sup>e</sup> plan ; alors qu'il s'agit d'un domaine où la productivité croît de 5 % chaque année, on peut en conclure que le financement constitue là le goulot d'étranglement.

En gros, si on se fie aux indices, la situation peut apparaître assez satisfaisante. Mais elle est en réalité préoccupante en ce qui concerne trois secteurs pourtant essentiels puisqu'ils constituent le « fer de lance » de l'activité économique : l'acier, le bâtiment et les biens d'équipement.

### C. — LES PERSPECTIVES

En la matière, la meilleure source d'informations est l'enquête qu'effectue périodiquement l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprise. La dernière connue remonte à juin dernier, les chiffres de celle de novembre étant encore en voie de dépouillement. Bien qu'un peu ancienne, l'enquête de juin donne des tendances intéressantes que nous pouvons recouper par des informations issues d'autres sources.

Quelle sera l'évolution de la demande dans les prochains mois ?

A l'intérieur, l'expansion des revenus d'une part, la présence de 650.000 rapatriés d'autre part, permettent d'affirmer qu'elle ira en croissant fortement. Elle sera sans doute le principal *moteur de l'expansion économique* car l'on pense généralement que la demande extérieure demeurera étale, avec une nouvelle détérioration sur la zone franc compensée vraisemblablement par un léger progrès sur l'étranger.

Par ailleurs, à en juger par les carnets de commandes, la demande de biens de consommation doit progresser plus vite que la demande des biens d'équipement, à l'exclusion des équipements administratifs prévus par le plan.

L'offre pourra-t-elle sans difficulté se porter au niveau de la demande ?

1° Du côté de la *main-d'œuvre*, une détente importante doit se faire sentir sur le marché du travail. Alors que l'on escomptait un supplément de 100.000 travailleurs pour 1963, ce sont 500.000 personnes qui réclameront un poste de travail : la durée du service militaire a été réduite et il y a peu de chances pour que les repliés d'Algérie repartent outre-mer. Les chiffres commencent déjà à enregistrer ce phénomène puisque, fin octobre 1962, il y avait 163.000 demandes d'emploi non satisfaites contre 102.000 un an auparavant.

Sans doute, rencontrera-t-on des tensions dans certaines régions, certaines professions ou certaines spécialités — d'où la nécessité d'une intensification de la formation professionnelle et de la promotion sociale pour éviter tout grippage de la machine — mais il n'est pas exclu par ailleurs que se forment des poches de chômage.

2° Du côté de l'équipement, 20 % seulement des entrepreneurs interrogés par l'I. N. S. E. E. ont déclaré ne pouvoir produire davantage sans investissements nouveaux. Il semble donc qu'il existe des capacités de production inemployées susceptibles de répondre immédiatement à un accroissement de la demande.

Il faut cependant noter la baisse des carnets de commandes de biens d'équipement qui, si elle devait persister, pourrait être l'amorce d'un goulot d'étranglement freinant l'expansion ; l'amenuisement des ressources d'autofinancement des entreprises, le manque d'ampleur et le coût encore élevé du marché financier expliquent sans doute ce fléchissement. Dans ce cas, les pouvoirs publics devront faire preuve de vigilance : « *une politique appropriée des revenus et l'adaptation des circuits d'épargne aux besoins de financement des entreprises figurent parmi les conditions d'une solution satisfaisante* », écrivent les auteurs de la note de conjoncture du *Bulletin du Ministère des Finances*.

Donc, sous réserve d'adaptations, l'offre pourra sans doute, dans un premier stade, faire face à la demande.

Mais si le pouvoir d'achat lancé sur le marché par le budget de l'Etat, celui de la sécurité sociale, ceux des entreprises publiques ou privées devrait croître au même rythme que l'an dernier, alors les moyens de production seraient insuffisants pour assurer l'équilibre de l'offre et de la demande sans glissement des prix.

## CHAPITRE II

### LES INVESTISSEMENTS

Pour les trois années 1960, 1961 et 1962, les services de la comptabilité nationale ont dressé le tableau ci-après des investissements effectués en France, les chiffres de 1962 ayant encore, bien entendu, un caractère provisoire :

	1960	1961	1962
	(En millions de nouveaux francs.)		
<b>a) Entreprises publiques :</b>			
<b>Equipement neuf :</b>			
Energie .....	5.420	5.560	5.760
Chimie .....	100	120	160
Industries de transformation.....	350	400	410
Transports et télécommunications.....	2.950	3.050	3.200
H. L. M. + hôpitaux + divers.....	2.580	2.710	3.030
<b>Gros entretien.....</b>	<b>2.200</b>	<b>2.340</b>	<b>2.410</b>
<b>Total .....</b>	<b>13.600</b>	<b>14.180</b>	<b>14.970</b>
<b>b) Entreprises privées :</b>			
Agriculture .....	3.280	3.700	4.060
Energie .....	690	1.170	1.740
Mines de fer et sidérurgie.....	1.840	2.470	2.520
Métaux non ferreux.....	200	280	220
Chimie .....	1.550	1.680	1.800
Industries de transformation.....	5.070	5.720	6.310
Transports .....	1.480	1.650	1.430
Tourisme .....	200	220	250
Commerces divers.....	6.950	7.820	9.060
<b>Total des entreprises privées.....</b>	<b>21.260</b>	<b>24.710</b>	<b>27.390</b>
<b>Total entreprises.....</b>	<b>34.860</b>	<b>38.890</b>	<b>42.360</b>
<b>Total ménages.....</b>	<b>8.860</b>	<b>9.170</b>	<b>9.700</b>
<b>Total administrations.....</b>	<b>5.900</b>	<b>6.790</b>	<b>7.630</b>
<b>Total institutions financières..</b>	<b>240</b>	<b>270</b>	<b>290</b>
<b>Total général.....</b>	<b>49.860</b>	<b>55.120</b>	<b>59.980</b>

Ce tableau nous donne le montant des investissements *en valeur*.

Etant donné qu'il est plus intéressant, du point de vue économique, de connaître leur évolution *en volume*, il suffira de retrancher, du pourcentage d'augmentation en valeur, le pourcentage de variation des prix qui, pour les biens d'équipement, est évalué à + 2,8 (1) en 1962 par rapport à 1961, contre + 2,5 en 1961 par rapport à 1960.

Une première constatation d'ensemble : l'investissement a moins progressé en 1962 qu'il ne l'avait fait en 1961, *en volume* 6 % contre 8 %, et cette remarque est valable pour les trois postes importants :

— entreprises .....	6,2 %	contre	8,6 %
— ménages (essentiellement le logement).	1,4 %	contre	2 %
— administration .....	10,5 %	contre	14,1 %

Le Gouvernement écrit à ce propos dans l'annexe consacrée aux comptes prévisionnels de la Nation : « *il était à prévoir qu'un tel rythme (le rythme antérieur) ne pourrait être tenu sans donner naissance à des capacités excédentaires de production* ». Les objectifs ambitieux assignés au IV<sup>e</sup> plan, le fort accroissement de la consommation dû à l'expansion des revenus et au rapatriement de 650.000 Français d'Algérie nous amènent à poser la question : l'Etat et les entrepreneurs n'ont-ils pas, en 1962, « visé trop court » en matière d'équipement ?

### I. — Les investissements publics.

Dans le secteur public (entreprises publiques + administrations publiques), nous constatons en 1962 par rapport à 1961 la même progression en volume qu'en 1961 par rapport à 1960, soit environ 5 %.

Ce taux moyen recouvre une double évolution : une reprise des investissements productifs de biens ou de services classés dans notre tableau sous la rubrique « entreprises publiques », une diminution du rythme d'accroissement des investissements administratifs.

---

(1) Il s'agit d'une moyenne qui recouvre des évolutions quelque peu différentes selon les secteurs : 2,7 % pour les entreprises ; 4,4 % pour les ménages ; 1,9 % pour les administrations. Pour 1961 par rapport à 1960, les taux étaient respectivement 3 %, 1,5 % et 1 %.

1° Les équipements des entreprises publiques croîtront, en volume, de quelque 3 % en 1962, contre 1,3 % en 1961. Encore ces deux chiffres demanderaient-ils à être modifiés; le premier en hausse, le second en baisse, compte tenu du fait que le paquebot « France » a été pris en comptabilité en 1961.

Le tableau ci-dessous donne les programmes exécutés par les grandes entreprises nationales en 1961 et 1962 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1961	Autorisations initiales. 1962	Estimations actuelles. 1962	VARIA- TIONS
(En millions de nouveaux francs.)				
<b>I. — Energie :</b>				
Charbonnages de France.....	480	484	435	— 45
Electricité de France.....	2.879	3.169	3.200	+ 321
Compagnie nationale du Rhône.	185	220	227	+ 42
Commissariat à l'énergie ato- mique .....	189	170	170	— 19
Gaz de France.....	443	404	435	— 8
Gaz du Sud-Ouest.....	41	—	1	— 40
<b>Total (I).....</b>	<b>4.217</b>	<b>4.447</b>	<b>4.468</b>	<b>+ 251</b>
<b>II. — Transports :</b>				
S. N. C. F.....	796	830	818	+ 22
R. A. T. P.....	69	157	122	+ 53
Aéroport de Paris.....	90	90	93	+ 3
Air France .....	203	360	406	+ 203
<b>Total (II).....</b>	<b>1.158</b>	<b>1.437</b>	<b>1.439</b>	<b>+ 281</b>
<b>Total .....</b>	<b>5.375</b>	<b>5.884</b>	<b>5.907</b>	<b>+ 532</b>

Alors qu'en 1961, on avait enregistré une baisse de près de 7 % en volume des investissements des entreprises nationales, c'est à une hausse de plus de 7 % que l'on assiste en 1962.

Sans doute le tableau ci-dessus fait-il apparaître quelques diminutions, mais elles s'expliquent aisément : pour Charbonnages de France, par la crise charbonnière ; pour le Gaz du Sud-Ouest, par

l'achèvement du réseau de feeders ; pour l'aéroport de Paris, par l'achèvement des travaux.

Un gros effort a été consacré en matière d'énergie électrique et en matière de transports : le programme d'E. D. F. est, en volume, supérieur de 8,5 % à celui de 1961 — il y avait eu stagnation l'an dernier ; pour la R. A. T. P., l'augmentation est de près de 75 % ; pour Air France, de près de 100 % ; seule la S. N. C. F. semble quelque peu négligée puisque les 22 millions de nouveaux francs supplémentaires sont presque absorbés par les hausses de prix.

Enfin, en ce qui concerne les investissements publics à caractère social, ceux qui produisent des services (H. L. M., hôpitaux), la progression en volume ressort à 9 % contre 2 % l'an passé.

2° Les équipements publics purement administratifs croîtront, toujours en volume, de 10,5 %, soit un peu moins vite qu'en 1961 où le rythme d'expansion avait atteint 14 %.

Ceux qui figurent au budget de l'Etat — qui finance environ le tiers des investissements de l'espèce, les autres étant financés essentiellement par les collectivités locales et la Sécurité sociale — ont progressé moins vite comme en témoignent les chiffres suivants pris dans les lois de finances pour 1961 et 1962 :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1961	1962	1961	1962
	(En millions de nouveaux francs.)			
Equipement administratif d'Etat .....	281	378	307	279
Equipement culturel et social (moins hôpitaux et hospices).	2.478	2.718	1.900	2.039
Total .....	2.759	3.096	2.207	2.318

Les autorisations de programme font sans doute apparaître une progression de plus de 12 % en valeur et de 10 % en volume, mais elles ne concernent pas les équipements effectivement réalisés. Ces derniers sont retracés dans les crédits de paiement où le taux d'expansion est plus modéré, 5,4 % en valeur, 2,5 % en volume.

## II. — Les investissements du secteur privé.

En 1961, les entreprises du secteur privé avaient fait un gros effort d'équipement. Avec 16 % d'augmentation en valeur et 13 % en volume, elles avaient même déjoué les prévisions les plus optimistes.

La progression est sensiblement moindre en 1962 : 10,8 % en valeur, 8 % en volume, soit *un point de moins que le taux prévu dans le budget économique pour 1962*. Les organismes professionnels, faisant le bilan de l'année, mettent d'ailleurs l'accent sur le dégonflement des carnets de commandes du secteur des biens d'équipements (1) non sans une pointe d'inquiétude.

L'importance de l'effort d'équipement varie suivant l'importance de l'entreprise et suivant l'activité :

### 1° *Suivant l'importance des entreprises.*

L'Institut National de la Statistique, dans l'enquête qu'il effectue périodiquement auprès des chefs d'entreprise, a relevé les prévisions suivantes qui, il est vrai, remontent au mois de juin :

	1961-1960	1962-1961
Entreprises de moins de 100 salariés.....	+ 2 %	environ + 4 %.
Entreprises de 100 à 500 salariés .....	+ 13,5 %	moins que l'an dernier.
Entreprises de plus de 500 salariés..... (très gros investisseurs exclus).	+ 14 %	environ + 10 %.
Très gros investisseurs..	+ 40 %	environ + 20 %.

Ces chiffres, qu'il faut utiliser avec précaution, montrent néanmoins un renversement de la tendance observée l'an dernier. Alors qu'un fléchissement très net de l'équipement avait été constaté concernant les petites entreprises après l'effort considérable

(1) Revue *Patronat français* de novembre 1962.

qu'elles avaient effectué, en 1960, pour s'adapter au Marché Commun, un nouveau démarrage semble se produire cette année.

A l'inverse, le rythme de progression a baissé chez les investisseurs plus importants, en raison inverse, semble-t-il, de la taille des entreprises.

## 2° *Suivant les activités.*

Dans les *activités productrices de biens*, le plus fort pourcentage d'augmentation des investissements concerne l'énergie, c'est-à-dire essentiellement le pétrole : 46 % en volume contre 66 % en 1961. Viennent ensuite les industries de transformation (7,6 % en volume, soit un peu plus que l'an dernier). L'expansion de la chimie se ralentit (4,4 % contre 5,4 %). En volume, la sidérurgie a un peu moins investi qu'il y a un an. On constate même une forte baisse en valeur de l'investissement dans le secteur des métaux non ferreux.

Dans les *activités productrices de services*, le secteur commercial progresse rapidement : 13 % en volume contre 9,5 % en 1961, de même que le secteur du tourisme : 11 % contre 7 %. Par contre, on constate une baisse de 17 % en volume en ce qui concerne l'équipement des transports.

Quant à l'*agriculture*, ses investissements s'accroissent de 7 % d'une année sur l'autre, à un rythme un peu moins élevé qu'il y a un an : 10 %.

\*  
\* \*

On a constaté qu'en France la part de l'investissement sur le total des ressources n'est pas particulièrement élevé : moins de 20 % du produit national brut. En revanche, le taux d'accroissement de la productivité, que ce soit celle du travail ou de la productivité globale des facteurs, y est plus forte que partout ailleurs dans le monde occidental.

L'explication de ce phénomène a été récemment donnée par les experts de l'Organisation de coopération et de développement

économique (O. C. D. E.) dans un paragraphe que nous donnons en guise de conclusion à ce chapitre :

L'efficacité élevée des investissements résulte probablement en grande partie de la manière ordonnée dont ils ont été réalisés. L'intervention de l'Etat, lui-même guidé par le Plan, a joué un rôle déterminant. Environ 25 % des investissements bruts sont déjà financés sur fonds publics. Mais si l'on tient compte également des investissements réalisés par les collectivités locales et par les entreprises nationalisées à l'aide d'autres ressources ou encore des interventions des institutions financières et organismes spécialisés (Caisse des Dépôts, Crédit national, Crédit foncier) plus ou moins contrôlés par l'Etat, c'est en réalité environ 50 % des investissements que les pouvoirs publics sont en mesure d'orienter directement. Des priorités ont ainsi joué, qui ont permis d'assurer très vite un développement satisfaisant des industries de base. Les choix ainsi intervenus dans des perspectives de progrès à long terme, n'ont pas manqué de provoquer temporairement des tensions ; c'est ainsi par exemple que la crise du logement s'est prolongée en France beaucoup plus longtemps que dans d'autres pays de développement comparable. Toutefois, ils se révèlent maintenant heureux. Depuis quelques années, les investissements productifs des entreprises privées se sont accrus rapidement permettant à la fois la modernisation de l'équipement et l'expansion des capacités. Cette situation favorise la poursuite du développement harmonieux de l'économie.

## CHAPITRE III

### LES REVENUS

Le chapitre consacré aux revenus sera toujours le plus faible de tout exposé économique tant que les statistiques présenteront, en la matière, autant de lacunes graves.

L'évolution des salaires est assez bien appréhendée, que ce soit par les enquêtes de l'I. N. S. E. E. et celles du Ministère du Travail ou que ce soit par l'intermédiaire du versement forfaitaire de 5 % effectué mensuellement par les employeurs. Mais les salaires, à l'exclusion des prestations sociales, ne représentent que 43 % de l'ensemble des revenus.

Pour les revenus non salariaux — profits des entrepreneurs, bénéfices des commerçants, gains des agriculteurs, revenus des professions libérales — il n'y a à peu près rien. Le secret des affaires, la crainte du fisc sont, à n'en pas douter, à l'origine de cet état de fait. Aussi doit-on procéder par recoupements, par différences, pour avoir des résultats à la fois incertains et globaux.

C'est ce que font les services de la comptabilité nationale qui ont dressé le tableau ci-après de l'évolution des ressources des ménages :

CATEGORIES	1961	1962	VARIATIONS
	(En millions de nouveaux francs.)		
Salaires et traitements nets.....	105.160	116.860	+ 11,1 %
Revenus bruts des entrepreneurs individuels dans l'agriculture, le commerce, l'industrie et les professions libérales.....	68.280	73.640	+ 7,9 %
Intérêts, dividendes et parts.....	7.220	7.610	+ 5,4 %
Prestations sociales et assistance.....	47.260	55.920	+ 18,3 %
Subventions d'équipement et dommages de guerre.....	1.440	980	— 31,9 %
Ressources diverses.....	14.990	17.100	+ 14,1 %
<b>Ressources brutes.....</b>	<b>244.350</b>	<b>272.110</b>	<b>+ 11,4 %</b>
<b>A déduire :</b>			
Impôts directs, cotisations sociales et transferts divers.....	25.430	27.110	+ 6,6 %
<b>Ressources disponibles.....</b>	<b>218.920</b>	<b>245.000</b>	<b>+ 11,9 %</b>

La masse des revenus disponibles s'était accrue de 8 % en 1961 par rapport à 1960 ; c'est le taux de 12 % qui est retenu pour cette année par les experts du Ministère des Finances. Si l'on veut bien rapprocher ce chiffre du taux d'expansion de la production 6,1 %, soit la moitié, et se souvenir que la consommation des ménages représente les deux tiers de l'emploi des ressources de la nation, force est bien de convenir que ce décalage a été à l'origine du dérapage des prix.

Telle est une des caractéristiques de la présente année : *une expansion des revenus disponibles évaluée à 8 % lors de la présentation du budget de 1962 s'est révélée par la suite nettement supérieure* tant à la suite des dépenses nouvelles effectuées par les pouvoirs publics et dont les lois de finances rectificatives portent la trace qu'en raison d'un certain apport de capitaux rapatriés par nos concitoyens d'Afrique du Nord.

### I. — Les salaires.

Les salariés, si l'on se réfère aux documents officiels, ont largement bénéficié de cette expansion des revenus. Ces documents indiquent que la progression — nominale s'entend — a été de 11,1 %. Mais des divergences sont à noter suivant le secteur d'emploi et la qualification du salarié :

1° C'est dans le *secteur privé* que la poussée a été la plus forte. D'après l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, *l'indice du taux de salaire horaire* a augmenté de 6,8 % au cours des trois premiers trimestres de l'année contre 5,6 % pour la période correspondante de 1961. La statistique établie d'après le versement forfaitaire de 5 % sur les salaires fait apparaître une progression de 12,8 % de la *masse salariale* du secteur privé, un point correspondant à l'accroissement du niveau des effectifs.

A l'intérieur de celle-ci, les hausses n'accusent pas de disparités sensibles selon le secteur d'activité ; tout au plus peut-on signaler une légère avance concernant le bâtiment et les travaux publics et un léger retard concernant le travail des étoffes.

Il n'en est pas de même lorsque l'on prend en considération la qualification. En effet, les petits salaires croissent moins vite que les gros. Un effort a été fait par le Gouvernement pour atténuer l'écart. A l'occasion du franchissement par l'indice des 179 articles du seuil de 2 % où se déclenche l'échelle mobile des salaires, le S. M. I. G. a été revalorisé de 4,5 % le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Il faut

aller au-delà afin de ne pas pénaliser un demi-million de travailleurs et indexer le S. M. I. G. non seulement sur les prix, mais également sur les progrès de la productivité du pays.

2° Dans le *secteur public*, les traitements ont fait l'objet de modifications multiples et complexes :

- augmentation du traitement de base de 2,25 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier et de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre ;
- intégration dans le traitement de base des éléments dégressifs et modification corrélative des grilles ;
- prime de fin d'année de 100 NF.

Au total, le traitement du fonctionnaire moyen, celui qui est à l'indice 250, sera, au 31 décembre prochain, en hausse de 7 % par rapport au 31 décembre 1961.

3° Dans le *secteur nationalisé*, comme pour la fonction publique, les rémunérations constituent un véritable maquis où les augmentations périodiques des salaires se combinent aux reclassements et se compliquent par la modification des primes de résultats et des primes de productivité.

Nous avons pu toutefois évaluer — toujours d'après les documents officiels — les hausses intervenues entre le début et la fin de l'année 1962 pour le salarié « moyen » ainsi que ce qui est déjà acquis pour 1963. Les voici :

	1962	1963
— Charbonnages de France.....	6,38 %	2,25 %
— E. D. F. - G. D. F.....	8,54 %	4,50 %
— S. N. C. F.....	8,70 %	4,50 %
— R. A. T. P.....	8,70 %	4,50 %
— Assurances.....	5 %	5,50 %
— Banques.....	7 %	1,50 %

En moyenne, le salarié du secteur semi-public a été plus favorisé que le fonctionnaire (malgré une disposition législative prise à l'initiative du Sénat et spécifiant que leurs situations respectives devaient être harmonisées), mais moins favorisé que le salarié du secteur privé.

## II. — Les prestations sociales et l'assistance.

Aux salaires se rattachent directement les prestations sociales. Revenus de transferts, le volume des prestations sociales et d'assistance a fortement progressé : 18,3 % et représente le cinquième des ressources des ménages.

1° En ce qui concerne les *allocations familiales*, tous les observateurs des faits sociaux avaient noté la croissance de la disparité du pouvoir d'achat des salariés suivant qu'ils étaient ou non chargés de famille.

Pour combler l'écart, les mesures suivantes ont été prises :

- relèvement des allocations familiales de 4 % au 1<sup>er</sup> janvier 1962, 4 % au 1<sup>er</sup> août ;
- relèvement de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de la mère au foyer de 8 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1962 ;
- relèvement des allocations de maternité et unification des taux des allocations prénatales ;
- relèvement de 5 à 7 % de la majoration d'allocation familiale pour les enfants de plus de 10 ans ;
- relèvement de la limite d'âge de 17 à 18 ans pour l'attribution des allocations familiales en ce qui concerne les enfants en apprentissage et doublement du plafond des ressources que peuvent percevoir les apprentis tout en donnant droit aux allocations familiales ;
- réduction d'un quart des abattements de zones pour les allocations familiales.

Sont par ailleurs acquis, au 1<sup>er</sup> janvier 1963, l'augmentation de la majoration pour enfant (+ 7 à + 15 %) pour les enfants de plus de 15 ans et le relèvement des allocations de la mère au foyer.

2° S'agissant de l'*assurance maladie*, les barèmes-plafonds des actes médicaux ont été relevés au cours de l'année 1962 et, au 1<sup>er</sup> janvier 1963, les veuves des assurés sociaux continueront à percevoir les prestations maladie pendant six mois au lieu d'un mois à l'heure actuelle.

3° Certaines allocations accordées aux *personnes âgées* ont été majorées :

- l'allocation aux vieux travailleurs salariés qui est passée de 600-700 à 800 NF ;
- l'allocation aux non-salariés qui est passée de 312 NF à 600 NF ;
- l'allocation complémentaire du Fonds national de solidarité : 520 NF au lieu de 420 NF.

Par ailleurs le plafond de ressources prises en compte a été relevé de 2.010 NF à 2.300 NF.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1963, les veuves des assurés sociaux décédés avant soixante ans mais ayant 15 ans de cotisations pourront, lors-

qu'elles auront elles-mêmes atteint soixante-cinq ans, percevoir une pension de retraite, et par ailleurs, les rentes viagères seront majorées de 10 %.

Telles sont les mesures sociales prises en 1962, auxquelles il convient d'ajouter l'aide financière aux rapatriés.

### III. — Les autres revenus.

S'il nous a été possible, grâce aux textes et aux statistiques, d'être relativement précis en matière de salaires et de prestations sociales, nous n'avons par contre qu'une vue globale de l'évolution des autres revenus.

Selon la Comptabilité nationale, les ressources des entrepreneurs individuels auraient augmenté de 7,9 % en 1962 contre 3,4 % en 1961. Elles ont donc suivi d'assez près les salaires alors que l'an dernier une marge de sept points les séparait.

Mais dans cette masse importante — près d'un quart du revenu des ménages — la distinction n'est pas faite entre revenus des industriels, des commerçants, des artisans, des agriculteurs, des membres des professions libérales, si bien qu'on peut tout au plus bâtir des hypothèses. Pour les agriculteurs, si la croissance de leur production est bien de 5 % et si la hausse de leurs prix s'établit, d'après les documents officiels, à 7 %, leurs revenus auraient dû croître — en moyenne, précisons-le — d'environ 12 %, c'est-à-dire suivant un ordre de grandeur comparable à l'expansion des salaires.

\*  
\* \*

Ce manque d'informations chiffrées est un handicap pour l'élaboration sérieuse d'une politique des revenus. On l'a bien vu lors du « rendez-vous de septembre » au Conseil supérieur du Plan.

Ce n'est pas le seul, ni le plus grave.

Pour réussir, il faut l'adhésion des participants à cette table ronde annuelle. Or on a bien senti que les représentants syndicaux hésitent à entériner un contrat avec les pouvoirs publics, comme le font les syndicats suédois par exemple. Compte tenu de leurs traditions, du climat politique, de la nature même de leur mission de défense des intérêts professionnels de leurs mandants, on

comprend qu'ils ne veuillent pas aliéner leur liberté de critique et de revendication en vertu d'un accord relatif au partage des fruits d'une gestion dont la conduite leur échappe.

Par ailleurs, les gouvernements ne disposent pas des moyens permettant de faire respecter les décisions susceptibles d'intervenir. Or la formation des salaires est libre de tout contrôle administratif. L'Etat n'a pas de prise sur les revenus des non-salariés — sinon par l'impôt sur le revenu qu'il ne peut manier qu'avec doigté. Seuls demeurent du domaine de l'exécutif les traitements et les salaires des secteurs public et parapublic, ce qui est somme toute modeste dans un domaine aussi vaste.

\*  
\* \*

Une progression aussi rapide des revenus (des revenus nominaux s'entend) ne pouvait pas ne pas retentir sur la consommation des ménages qui s'est développée de 10,2 % en valeur, mais de 5,8 % seulement en volume, toujours d'après les chiffres de la Comptabilité nationale, dont le détail est donné par le tableau suivant :

	1961	1962		
	Valeur à prix courants.	Indice de volume.	Indice de prix.	Valeur à prix courants.
	(Millions de NF).			(Millions de NF).
Alimentation .....	68.400	103,5	103,9	73.580
Habillement .....	24.590	105,6	102,5	26.630
Habitation .....	30.340	106,7	104,6	33.880
Hygiène et santé .....	19.780	107,7	105,9	22.570
Transports et télécommunications .....	15.680	110,6	102,2	17.730
Culture et loisirs .....	15.050	107,6	103,6	16.790
Hôtels, restaurants et divers ..	19.280	105,6	106,3	21.650
<b>Total général .....</b>	<b>193.120</b>	<b>105,8</b>	<b>104,1</b>	<b>212.830</b>

Comme on le voit, l'expansion de la demande, face à une production insuffisante pour l'honorer, s'est traduite, comme c'est la règle, par une hausse généralisée des prix.

## CHAPITRE IV

### LES PRIX

S'il est un domaine de la politique économique où les résultats sont loin d'être satisfaisants, c'est bien celui des prix. Leur glissement, un instant ralenti, a eu tendance à s'accélérer au cours des derniers mois, ainsi que le prouve le relevé des indices mensuels (1) :

DATES	PRIX DE GROS (base 100 en 1949).	PRIX DE DETAIL	
		250 articles (base 100 : moyenne 1 <sup>er</sup> juillet 1956 30 juin 1957).	179 articles (base 100 : moyenne juillet 1957).
Décembre 1958 .....	166,9	121	113,65
.....	.....	.....	.....
Janvier 1961 .....	183,3	133,1	123,52
Octobre .....	185,9	136,4	127,10
.....	.....	.....	.....
Janvier 1962 .....	187,1	139,2	128,90
Février .....	187,2	139	128,74
Mars .....	188,3	139,7	129,45
Avril .....	187	139,8	129,56
Mai .....	193,2	140,6	130,11
Juin .....	186,9	141,1	131,10
Juillet .....	184,7	141,8	132,04
Août .....	186,6	141,5	131,43
Septembre .....	186,7	142	131,70
Octobre .....	186,8	142,6	132,10

(1) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons les indices de *novembre* :

— prix de gros : 189,4 ;

— prix de détail (250 articles) : 143,9.

## I. — L'évolution des prix de gros.

En octobre dernier, l'indice des prix de gros était supérieur de 12 % de ce qu'il était en décembre 1958.

Par rapport à octobre 1961 la hausse constatée n'était que de 0,5%, mais des accidents de conjoncture ont introduit une certaine perturbation. Aussi pour serrer la réalité de plus près avons-nous pris la moyenne des indices des dix premiers mois de 1961 et 1962 dans le tableau ci-après qui retrace, outre l'évolution de l'indice général, celle des indices particuliers à chaque groupe de produits :

	MOYENNE des dix premiers mois de :		VARIATIONS
	1961	1962	
	Produits alimentaires.....	167,2	
Combustibles et énergie.....	196,3	196,5	+ 0,1 %
Produits industriels.....	190,7	191,8	+ 0,6 %
Indice général.....	182,1	187,5	+ 3 %

La hausse, depuis un an, ressort alors en moyenne à 3 %.

1° Elle est négligeable en ce qui concerne les *combustibles et l'énergie* : une légère baisse des prix moyens de l'électricité, du gaz, de divers produits pétroliers ayant compensé une légère hausse du prix du coke sidérurgique.

2° Elle est faible en ce qui concerne les *produits industriels*.

A ce propos, nous devons faire une observation d'ordre méthodologique.

L'indice retenu est celui de l'I. N. S. E. E. qui, aux dires des experts de l'O. E. C. E., ne serait pas suffisamment représentatif : en donnant aux prix des matières premières et des produits semi-finis un poids excessif au détriment des prix des produits finis, il est sans doute trop sensible aux prix des produits importés qui, dans l'ensemble, sont restés stables. Il minore donc quelque peu les hausses et ce fait est corroboré par l'indice confectionné pour leur compte par les Services de la comptabilité nationale, indice qui enregistre pour les produits industriels une progression de 2 % cette année. Les instruments de mesure demanderaient à être unifiés dans l'avenir, chose que nous ne cessons de réclamer.

Quoi qu'il en soit, la progression est relativement modeste et il faut en voir la raison dans le frein que constitue la concurrence internationale, rendue plus vive par un nouvel abaissement des tarifs douaniers et la suppression des derniers contingents à l'intérieur du Marché commun.

Un glissement des prix de 3 à 4 % a été constaté dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction et dans le secteur des biens d'équipement des constructions mécaniques et électriques. Un relèvement de l'ordre de 4 % a été effectué sur les prix des produits métallurgiques qui a entraîné, en aval, une majoration des tarifs des constructeurs d'automobiles.

Ce sont par contre des baisses que l'on enregistre pour les produits de la chimie organique, les pneumatiques et certains biens de consommation durables (réfrigérateurs, récepteurs de radio).

Les prix des textiles sont restés stables.

3° La hausse est forte en ce qui concerne les *prix agricoles*, 7,2 %. Elle a été encore plus sensible pour les produits végétaux du fait de la médiocrité de la récolte de 1961 et des mauvaises conditions atmosphériques de 1962 — les prix des légumes et des fruits ont été particulièrement élevés en début d'année — et des mesures prises pour améliorer le revenu des agriculteurs.

A la production, la hausse est d'ailleurs du même ordre de grandeur : 7,3 %, dont 18,9 % pour les produits d'origine végétale, 2,7 % pour les produits d'origine animale.

## II. — L'évolution des prix de détail.

En appliquant aux prix de détail le même raisonnement que pour les prix de gros, nous obtenons les chiffres suivants :

	MOYENNE des dix premiers mois de :		VARIATIONS
	1961	1962	
Aliments et boissons.....	131,7	141,2	+ 7,2 %
Produits manufacturés.....	124	127,6	+ 2,9 %
Services .....	154,5	161,6	+ 4,9 %
Indice général.....	133,6	140,7	+ 5,3 %

L'indice retenu est *celui des 250 articles* qui, lui, rend compte d'une façon assez précise de l'évolution du coût. Les écarts que l'on peut constater avec celui de la comptabilité nationale sont négligeables.

Au détail, la hausse a été très sensible, 5,3 % contre 3,7 % l'an dernier et les trois postes retenus sont en progression.

1° Elle est forte pour les *aliments et boissons*, 7,2 %, taux comparable à ceux que nous avons déjà trouvés concernant les prix à la ferme et les prix au stade du gros. Le fait est notable parce que dans le passé nous avons constaté que les hausses à la production se trouvaient amplifiées par le circuit de distribution. Y aurait-il là l'indice d'un assainissement ?

2° Elle n'est pas négligeable pour les *produits manufacturés*, alors qu'à la production il y a presque stabilité.

3° Elle est sensible pour les *services*, mais inévitable pour plusieurs raisons : secteurs où la productivité est faible, les plus-values salariales sont inévitablement répercutées dans les prix de vente ; les soins médicaux se sont renchérissés ; les loyers d'immeubles anciens continuent à être automatiquement réévalués.

Quant à l'*indice officiel des 179 articles* sur lequel est indexé le S. M. I. G. il a franchi par deux fois le seuil de déclenchement de l'échelle mobile à la fin de chaque semestre.

\*  
\* \*

La montée des indices traduit la perte de valeur de la monnaie à l'intérieur et, à ce titre, elle est responsable des mouvements sociaux.

A l'extérieur, la tenue du franc doit être appréciée en fonction de l'évolution de l'indice national par rapport aux indices étrangers. Une comparaison rigoureuse est impossible tant que les instruments de mesure ne seront pas identiques. Néanmoins, il est possible d'avoir des tendances valables.

Nous avons recherché dans les statistiques de l'O. N. U. comment se comportaient les prix de gros de nos principaux concurrents

(nous avons retenu les prix de gros parce que le commerce international ne s'effectue pas au prix de détail) et nous avons, pour les neuf premiers mois de 1962 par rapport à la période correspondante de 1961, les taux de hausse suivants :

Pour les Etats-Unis.....	0,2 %
Pour l'Allemagne fédérale.....	1,6 %
Pour le Royaume Uni (produits manufacturés) .....	2,5 %
Pour l'Italie.....	2,6 %

Ces taux sont inférieurs au taux français de 3 %. Sans doute ceux de la Grande-Bretagne et de l'Italie sont-ils très voisins. L'écart est, par contre, très sensible avec l'Allemagne (du simple au double) et surtout les Etats-Unis.

\*  
\* \*

Ainsi se trouve posé, une fois encore, le problème de la maîtrise des prix. Des hausses sont intervenues au cours des dernières semaines : pain, sucre (0,05 NF par kg). D'autres sont annoncées (tarifs d'assurances automobiles), d'autres sont prévisibles (S. N. C. F. et R. A. T. P.). D'autres, quoique différées, sont inévitables pour plus tard (charbon, électricité...).

Les causes de tension, dans les mois à venir, sont au nombre de trois :

a) *La croissance des salaires* : jusqu'à présent les hausses des salaires ont été facilement absorbées par les entreprises ; les gains de productivité d'une part, la diminution des profits de l'autre, ont permis d'y faire face sans porter de trop graves atteintes aux prix de vente. En 1962, la masse salariale dans le secteur privé se sera accrue de 12 à 13 % et une telle surcharge ne peut plus être supportée par nombre de firmes qui se voient contraintes de cesser leur exploitation ou de modifier leurs tarifs ;

b) *La croissance de la demande*, si l'offre a des difficultés à se porter à son niveau. Sans doute existe-t-il, dans l'appareil de production, des capacités non employées ; sans doute pourra-t-il être fait appel à l'extérieur étant donné le montant élevé de nos réserves de change ; néanmoins, le problème se poserait avec acuité si l'expansion des revenus était trop forte l'an prochain ;

c) *L'expansion du crédit* : puisque les entreprises ne trouvent plus dans l'autofinancement et pas encore dans des conditions acceptables sur le marché boursier les ressources suffisantes pour financer leurs équipements, elles devront nécessairement se rabattre sur le crédit bancaire, et notamment le crédit à moyen terme dont le caractère inflationniste n'est plus à démontrer.

En matière de prix, 1963 sera très vraisemblablement une année difficile à passer, où la « navigation » s'effectuera entre de redoutables écueils. C'est aux résultats que sera jugé le pilote.

## CHAPITRE V

### LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

Nous analyserons, d'une part, l'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties, d'autre part, celle de l'épargne liquide et de l'épargne investie.

#### I. — L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties.

A la fin de juillet dernier, le montant de la masse monétaire s'établissait à 134,5 milliards de nouveaux francs. Etant donné qu'elle atteignait 114,5 milliards de nouveaux francs un an auparavant, la progression annuelle ressort à 17,5 %, ce qui constitue un bond en avant très important. Si l'on rapproche ce taux de celui de l'accroissement de la production nationale — 5,6 % en volume — on enregistre l'existence d'une marge de hausse potentielle des prix considérable ou, en d'autres termes, l'existence d'une menace de tension inflationniste constatée d'ailleurs par le Conseil économique et social dans son rapport sur l'exécution du IV<sup>e</sup> plan, redoutée par les autorités monétaires qui ont cru devoir, au début de l'année, relever de 2 % le coefficient de trésorerie des banques (1).

Le danger est d'autant plus grand que la « liquidité » de la masse monétaire demeure très élevée comme nous allons le voir.

#### A. — L'ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire se compose principalement (pour 97 ou 98 %) des *billets en circulation*, des *dépôts à vue* dans les banques, le service des chèques postaux et au Trésor et des *dépôts à terme*.

---

(1) Rappelons que les établissements bancaires sont tenus de conserver dans leurs propres caisses un certain pourcentage de leurs éléments d'actif normalement mobilisables (soldes en compte à la Banque de France, bons du Trésor autres que ceux du plancher, effets de crédit à moyen terme), ce pourcentage étant fixé en fonction des dépôts. Il est actuellement de 32 %.

Sa structure, appréciée à la fin de juillet des deux dernières années, a très peu varié :

	Billets	Dépôts à vue.	Dépôts à terme.
— juillet 1961 .....	36 %	54 %	8 %
— juillet 1962 .....	35 %	54 %	8 %

Sa liquidité demeure donc très élevée. Elle a même crû rapidement depuis le début de 1962 comme en témoigne le tableau suivant :

MASSE MONETAIRE	SEPT PREMIERS MOIS DE	
	1961	1962
	(En milliards de nouveaux francs.)	
Billets en circulation .....	+ 2,73	+ 3,22
Dépôts à vue .....	+ 5,22	+ 7,58
Dépôts à terme .....	+ 1,71	+ 0,81

La poussée du montant des *billets en circulation* est la conséquence de la croissance des revenus nominaux au cours de l'année 1962. Elle était déjà forte en 1961 ; elle l'est davantage cette année et s'opère à un rythme qui rappelle celui des dernières années de la IV<sup>e</sup> République.

Le gonflement des *dépôts à vue* s'explique pour partie par la croissance des revenus des catégories sociales qui utilisent le carnet de chèques et par les transferts effectués par certains rapatriés d'Algérie. D'autre part, dans la mesure où les entreprises effectuent également des placements à vue de leurs disponibilités, une seconde explication peut être donnée : le mouvement des affaires et le resserrement de leur trésorerie sont tels qu'elles ne peuvent immobiliser leurs avoirs trop longtemps.

Cette explication est d'ailleurs confirmée par la faible progression des *dépôts à terme* qui est moitié moindre que l'an dernier.

En bref, « la préférence pour la liquidité » — pour employer le langage keynésien — manifestée tant par les individus que par les entreprises, fait planer une certaine menace sur la valeur interne du franc.

## B. — L'ÉVOLUTION DES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Elles se regroupent essentiellement sous trois rubriques : *or et devises*, *créances sur le Trésor et crédits à l'économie*, dont l'évolution, au cours des sept premiers mois des années 1961 et 1962, a été la suivante :

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	SEPT PREMIERS MOIS DE :	
	1961	1962
	(En milliards de nouveaux francs.)	
Or et devises.....	+ 4,45	+ 3,45
Créances sur le Trésor.....	+ 0,19	+ 2,97
Crédits à l'économie.....	+ 4,98	+ 5,71

D'une année sur l'autre des modifications sont apparues :

— le poste *or et devises* a crû moins vite : nous verrons ultérieurement que l'excédent de la balance des comptes sera moins élevé en 1962 qu'en 1961. Le Gouvernement a en effet pratiqué une politique de remboursements anticipés de la dette extérieure qui aura l'heureux effet, sur le plan intérieur, d'atténuer la poussée inflationniste car il ne faut pas oublier que toute entrée de devises se traduit par une émission équivalente de monnaie nationale allant irriguer le marché monétaire et toute sortie, par une annulation équivalente.

— le poste *créances sur le Trésor* est en augmentation assez sensible. Elle n'est que faiblement imputable aux avances de la Banque de France et aux bons du Trésor obligatoirement souscrits par les banques et elle tient surtout à l'accroissement des créances des particuliers sur le Trésor : dépôts en compte courant postal et achats de bons sur formule ;

— le poste *crédits à l'économie*, lui aussi, est en progrès du fait de l'expansion de la production.

\*  
\* \*

Sans doute la liquidité de la masse monétaire présente-t-elle des aspects positifs. Le taux d'escompte de la Banque de France demeure fixé à 3,5 % comme en Italie, alors qu'en Angleterre il s'élève à

4,5 % (1). Les taux de l'argent au jour le jour a même légèrement baissé par rapport à l'an dernier : durant les sept premiers mois de 1962, ils ont évolué entre 3,38 et 3,64 % contre 3,52 et 3,91 % en 1961. Les banques elles-mêmes ont la possibilité de nourrir une part de leur portefeuille « moyen terme » encore plus importante que l'an dernier. Enfin, le financement du découvert budgétaire ne pose pas de problème.

Néanmoins elle fait peser une menace sur les prix. Les autorités monétaires disposent bien de leviers pour contenir l'expansion du crédit : elles peuvent relever le taux de l'escompte de la Banque de France, celui des coefficients de trésorerie ainsi que le plancher de bons du Trésor obligatoirement souscrits par les établissements bancaires ; elles peuvent modifier les conditions d'octroi du crédit à la consommation. Mais de telles manipulations ne se font pas sans risque : risque de « casser » l'expansion économique pour le plus grand dommage de l'exécution du plan ; risque d'attirer les capitaux étrangers à court terme par la hausse du taux d'escompte à une époque où la France est accusée par ses partenaires de geler trop de liquidités internationales. Un emprunt d'Etat aurait l'avantage de stériliser une part de ces liquidités mais, outre qu'il concurrencerait l'émission d'obligations par les entreprises, l'Etat n'en a véritablement pas besoin et assumerait de ce fait des charges nouvelles en raison des intérêts à payer.

Aussi la seule solution réside-t-elle dans la recherche de mécanismes qui inciteraient les liquidités à s'investir durablement pour financer l'équipement du pays, insuffisant au regard de l'afflux des jeunes et des rapatriés.

## II. — L'évolution de l'épargne.

L'épargne, c'est tout ce qui n'a pas été consommé. Elle est dite « liquide » lorsque l'épargnant la conserve par devers lui (le « bas de laine » dont le volume est difficilement chiffrable) ou la confie à une institution qui pourra la lui restituer dans un délai très bref (une banque, une caisse d'épargne, le Trésor sous la forme de bons) ; elle peut donc se porter rapidement sur le marché des biens de consommation et présente à ce titre un certain danger pour la monnaie.

Elle peut aussi s'investir à long terme, en actions ou en obligations : elle participe alors au financement des équipements et ne fait plus courir de risque monétaire.

---

(1) Il est en revanche plus élevé qu'en Allemagne fédérale : 3 %.

A. — L'ÉPARGNE LIQUIDE

Nous avons retracé, dans le tableau ci-après, l'accroissement de trois catégories d'épargne liquide au cours des sept premiers mois de 1961 et 1962 : les *dépôts à terme* dans les banques, les *dépôts dans les caisses d'épargne* et les *bons du Trésor sur formules*, c'est-à-dire ceux qui sont souscrits par les particuliers et les entreprises.

EPARGNE LIQUIDE	SEPT PREMIERS MOIS DE :	
	1961	1962
	(En milliards de nouveaux francs.)	
Dépôts à terme dans les banques.....	+ 1,71	+ 0,81
Excédents des dépôts sur les retraits dans les Caisses d'épargne .....	+ 3,44	+ 2,07
Bons du Trésor sur formules.....	+ 2,32	+ 1,96

Ce tableau appelle les observations suivantes :

1° Le supplément d'épargne liquide accumulé au cours des sept premiers mois de la présente année est nettement inférieur à ce qu'il avait été l'an passé, au cours de la même période : 4,84 milliards de nouveaux francs contre 7,47. Les pourcentages d'accroissement sont encore plus significatifs : 7,6 % seulement contre 11,2 %.

C'est la preuve que la consommation a crû très vite au cours de 1962.

2° La réduction du rythme de développement de l'épargne porte sur tous les postes :

— elle est très sensible en ce qui concerne les *dépôts à terme* dans les banques, l'expansion se chiffrant à 9 % contre 22 % l'an dernier ;

— en ce qui concerne les *Caisses d'épargne*, ce rythme s'est également considérablement ralenti, ce qui n'est pas indifférent aux élus locaux puisque c'est à l'aide de ces fonds que la Caisse des Dépôts et Consignations peut financer les investissements des communes ;

— elle est par contre normale en ce qui concerne les *bons du Trésor* : ces titres étant vendus à guichet ouvert, le Gouvernement, par une baisse des taux intervenue en 1961 et en avril 1962, a quelque peu découragé les souscriptions de sommes dont il n'a pas

l'emploi et qui chargeraient inutilement la dette flottante dont le montant, fin juillet, était de 46,4 milliards de nouveaux francs (dont 23,8 milliards pour les seuls bons sur formules : 16 pour les bons à intérêt progressif ; 4,1 pour les bons à 1 et 2 ans ; 2,7 pour les bons à 3 ou 5 ans créés en juin 1961 pour consolider quelque peu la dette).

Le Conseil National du Crédit donne l'explication suivante de ce ralentissement de l'épargne :

« Il semble que les particuliers, détenteurs de larges disponibilités, aient effectué les placements à court terme auxquels ils procèdent habituellement, mais que le resserrement de la trésorerie des entreprises ait entravé le développement de certaines formes d'épargne liquide. »

Gênées dans leurs trésoreries, les entreprises trouvent-elles sur le marché financier les fonds nécessaires à leur équipement ?

#### B. — L'ÉPARGNE INVESTIE

Nous avons retracé dans le tableau suivant le montant des émissions de valeurs mobilières effectuées au cours des neuf premiers mois des années 1961 et 1962.

NATURE DES EMISSIONS	NEUF PREMIERS MOIS DE :		DIFFERENCES
	1961	1962	
	(En milliards de nouveaux francs.)		
<b>Secteur privé :</b>			
— augmentation de capital en numéraire .....	2,34	2,63	+ 0,29
— émission d'obligations .....	1,22	0,83	— 0,39
<b>Total secteur privé .....</b>	<b>3,56</b>	<b>3,46</b>	<b>— 0,10</b>
Emissions d'obligations par les entreprises ou établissements du secteur public ou semi-public .....	2,42	2,84	+ 0,42
Collectivités locales et groupements de sinistrés .....	0,23	0,16	— 0,07
<b>Total général .....</b>	<b>6,21</b>	<b>6,46</b>	<b>+ 0,25</b>

Les statistiques ci-dessus, établies par le Crédit lyonnais, permettent de faire les remarques suivantes :

1° Aucun emprunt d'Etat n'est venu concurrencer — depuis 1958 — les entreprises sur le marché financier. Par ailleurs les sommes dont ont bénéficié les collectivités locales sont en baisse — bien que leurs besoins soient en hausse. C'est dire que la totalité des fonds drainés par le marché financier a presque intégralement profité à des investissements économiques.

2° D'une année sur l'autre, la progression est faible puisque les sommes recueillies passent de 6,21 à 6,46 milliards de nouveaux francs. On a calculé que le marché financier n'intervenait que pour environ 10 % : c'est en dire l'étroitesse qui devient d'autant plus sensible que les possibilités d'autofinancement des entreprises sont rognées par les hausses de salaire et la concurrence internationale.

Diverses suggestions ont été formulées de tous côtés pour l'élargir : conversion des obligations, obligations garanties et surtout mise en place des *fonds communs de placement* prévus par la loi du 26 juin 1957 et qui connaissent un grand succès dans les pays anglo-saxons. L'objectif à atteindre est d'attirer le petit épargnant par des formules simples. Il est souhaitable qu'elles voient le jour le plus rapidement possible.

3° Le tableau fait également apparaître la concurrence que le secteur bancaire et industriel de l'Etat — Crédit foncier, Crédit national, entreprises nationales — fait au secteur privé sur le marché des obligations. En effet, les émissions de ce dernier accusent, d'une année sur l'autre, une baisse de plus de 30 %, celles du premier une hausse de 17 %. Il s'agit là d'une conséquence de la *politique de débudgétisation* pratiquée depuis deux ans par le Gouvernement pour maintenir artificiellement le découvert au même niveau : réduisant les prêts accordés aux entreprises nationales, il les a invitées à s'adresser au marché financier ; or, elles apparaissent prioritaires comme industries de base dans le calendrier établi par la direction du Trésor pour mettre de l'ordre dans un secteur où la demande est supérieure à l'offre.

Le loyer de l'argent, bien qu'il ait baissé quelque peu depuis 1959, demeure encore élevé comme le prouvent les chiffres suivants qui concernent les obligations du secteur privé :

	Taux moyen à l'émission.	Rendement d'après les cours en Bourse.
Moyenne année 1959 .....	6,45	7,03
Moyenne année 1960 .....	5,83	6,69
Moyenne année 1961 .....	5,72	6,57
Moyenne année 1962 (9 premiers mois).	5,73	6,49

Il est d'autant plus élevé aux yeux des entrepreneurs qu'ils ont pu autofinancer leurs investissements pendant de longues années.

Mais peut-il baisser davantage ? La réponse est négative dans la situation présente. En effet le prêteur tient compte dans ses calculs de l'érosion monétaire — elle aura été forte en 1962 — il tient compte également de l'impôt progressif qui frappe les revenus : pour ces deux raisons, il sacrifie le revenu à la conservation du capital et préfère la spéculation boursière qui, elle, demeure hors de toute atteinte fiscale.

Des possibilités d'autofinancement qui s'amenuisent, un marché boursier qui stagne : c'est donc tout le problème du financement du IV<sup>e</sup> plan qui se trouve posé.

## CHAPITRE VI

### LES ECHANGES COMMERCIAUX

Jusqu'à l'an dernier, l'essentiel de ce chapitre était consacré aux échanges commerciaux avec l'étranger : c'est que le problème monétaire, celui des comptes extérieurs, était le plus aigu. L'opinion de l'observateur était alors absorbée par les gains ou les pertes de devises.

Ce problème a, pour l'instant, trouvé une solution heureuse et l'attention se porte, de nouveau, sur les échanges avec les Etats de la zone franc qui peuvent avoir une incidence importante sur le plan économique. La disparition de la tutelle juridique de la France sur une partie du monde s'accompagne, en effet, d'un relâchement des liens économiques qui ne peut pas ne pas retentir sur la production nationale.

#### I. — Les balances mensuelles pour 1962.

Leur évolution est retracée dans le tableau ci-après (1) :

MOIS	ETRANGER			ZONE FRANC		
	Importations.	Exportations.	Couverture.	Importations.	Exportations.	Couverture.
(En millions de nouveaux francs.)						
Janvier .....	2.120	2.249	106 %	560	728	130 %
Février .....	2.340	2.380	102 %	601	700	116 %
Mars .....	2.539	2.592	102 %	690	690	100 %
Avril .....	2.281	2.345	103 %	695	617	89 %
Mai .....	2.498	2.474	99 %	766	546	71 %
Juin .....	2.315	2.535	110 %	718	497	69 %
Juillet .....	2.399	2.564	107 %	579	507	88 %
Août .....	2.072	1.876	91 %	592	489	83 %
Septembre .....	2.306	2.218	96 %	518	487	95 %
Moyenne ...	2.319	2.359	102 %	635	585	92 %

(1) Pour octobre les chiffres définitifs sont les suivants :

— avec l'étranger : importations : 2.565 millions de NF ; exportations : 2.857 millions de NF ; couverture : 111 % ;

— avec la zone franc : importations : 556 millions de NF ; exportations : 685 millions de NF ; couverture : 113 %.

Les chiffres provisoires de novembre donnent : pour l'étranger, 2.730 millions de NF d'importations et 2.570 millions de NF d'exportations, soit une couverture de 94 % ; pour la zone franc, 590 millions de NF d'importations et 690 millions d'exportations, soit une couverture de 115 %.

Avant de commenter ce tableau, il convient de rappeler que la balance est en équilibre quand le pourcentage de couverture s'établit aux environs de 93 % : importations et exportations ne sont pas comptabilisées de la même manière, les premières étant inscrites C. A. F. (coût + assurance + fret), les secondes F. O. B., c'est-à-dire « free on board », donc à leur prix au moment du franchissement de la frontière.

L'analyse des statistiques douanières permet de faire les constatations suivantes :

1° Alors que pour l'ensemble de nos échanges, étranger et zone franc, le taux de couverture était l'an dernier de 108 %, il n'est plus cette année que de 99,6 %.

2° Il a, tout d'abord, quelque peu baissé en ce qui concerne l'étranger : 102 % contre 108 %.

La moyenne mensuelle des importations est passée de 2.140 millions de NF à 2.319 millions, ce qui représente une progression de 8,3 %. La progression des exportations a été inférieure : 7,2 %, la moyenne mensuelle passant de 2.200 millions de NF à 2.359 millions.

La balance a été vraiment déficitaire au cours des mois d'août et de novembre. Mais il semble prématuré d'en tirer des conclusions. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce n'est pas du côté de la demande extérieure qu'il faut attendre une relance de l'expansion.

3° Le taux de couverture a été plus profondément altéré en ce qui concerne la zone franc puisqu'il se trouve ramené de 127 % à 92 %.

La lecture du tableau qui précède permet de diviser la période considérée en deux parties :

— de janvier à juin, forte baisse de la couverture de 130 à 69 % qui ne fait que prolonger l'évolution constatée à la fin de 1961 ; alors que les achats continuent de monter, les ventes accusent une véritable chute ;

— depuis juin, redressement de la balance qui remonte à 95 % en septembre ; les ventes s'étant stabilisées, ce sont nos achats qui diminuent dans une proportion importante.

Le chaos économique qui sévit en Algérie est largement responsable de cet état de choses. L'analyse des échanges par produits et par pays mettra ce fait en relief.

## II. — L'analyse des échanges par produits.

Elle est résumée dans le tableau suivant :

GROUPES DE PRODUITS	ETRANGER				ZONE FRANC			
	Neuf premiers mois de :				Neuf premiers mois de :			
	1961		1962		1961		1962	
	Importa- tions.	Exporta- tions.	Importa- tions.	Exporta- tions.	Importa- tions.	Exporta- tions.	Importa- tions.	Exporta- tions.
	(En millions de nouveaux francs.)							
Alimentation .....	1.608	2.468	2.249	2.586	2.742	1.323	3.090	1.026
Energie .....	3.170	606	3.101	765	902	424	1.101	276
Produits bruts.....	4.262	2.041	4.096	2.085	1.423	188	1.367	142
Produits manufactu- rés .....	9.713	14.172	11.996	15.791	395	4.909	333	3.815
Dont :								
Demi-produits ...	4.451	6.419	5.003	6.476	357	1.274	283	922
Equipement .....	3.564	3.731	4.527	4.598	12	1.312	25	1.016
Consommation ..	1.698	4.021	2.467	4.717	26	2.322	26	1.878

### 1° Les échanges avec l'étranger.

a) En ce qui concerne les *importations*, un seul poste est en baisse, celui des produits bruts (4 %) ; un autre est en état de quasi stabilité, celui de l'énergie : ce qui tend à prouver que la consommation de pétrole croît aussi vite que l'apport de pétrole saharien.

Les autres accusent des progressions importantes, allant de 14 à 45 % :

14 % pour les demi-produits et 30 % pour les biens d'équipement destinés à nourrir l'expansion de la production ;

40 % pour les produits alimentaires et 40 % pour les produits manufacturés destinés à la consommation : il faut voir dans ces derniers chiffres la conséquence de l'ouverture des frontières ; le

nombre des véhicules importés notamment s'établit, pour cette période, à 90.000 unités contre 52.000 pour la même période de l'an dernier.

b) En ce qui concerne les *exportations*, tous les postes sont en augmentation.

Cette augmentation est très faible pour les produits bruts et les demi-produits, la demande extérieure n'ayant que peu varié d'une année sur l'autre en matière de produits sidérurgiques.

Elle est faible (moins de 5 %) pour les produits alimentaires et il ne semble pas que la politique agricole commune européenne, mise en œuvre au début de l'année, ait répondu aux espoirs qu'elle avait fait naître.

Elle est forte pour les produits manufacturés destinés à la consommation (+ 17 %) — 367.000 véhicules automobiles vendus contre 318.000 en 1961 — et très forte pour les biens d'équipement (+ 25 %) du fait notamment de la demande de matériel électrique et de matériel aéronautique.

c) En ce qui concerne les balances particulières, les résultats sont moins favorables que l'an dernier, du moins pour les rubriques les plus sensibles :

- + 337 millions de NF contre + 860 pour la balance alimentation ;
- + 167 millions de NF contre + 71 pour la balance biens d'équipement ;
- + 2.250 millions de NF contre + 2.323 pour la balance produits industriels de consommation.

## 2° Les échanges avec la zone franc.

a) S'agissant de nos *achats*, pour les trois postes qui en représentent l'essentiel, nous enregistrons une baisse sur les produits bruts (— 4 %) et des hausses de :

- 13 % sur les produits alimentaires, ce qui prouve, compte tenu des résultats de la même rubrique avec l'étranger, que les Français demandent à l'extérieur, pour leur table, un peu plus qu'ils ne lui vendent ;
- 22 % sur l'énergie due à l'accroissement de la production de pétrole algérien.

b) S'agissant de nos *ventes*, la baisse est générale dans toutes les rubriques et notamment sur les plus importantes d'entre elles, les produits alimentaires (— 23 %), les biens d'équipement (— 23 %), les produits manufacturés (— 15 %).

### III. — L'analyse des échanges par produits par zones géographiques.

1° Pour *l'étranger*, la comparaison des échanges entre les neuf premiers mois de 1962 et les neuf premiers mois de 1961 est la suivante :

ZONES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1961	1962	Variations.	1961	1962	Variations.
(En millions de nouveaux francs.)						
<b>I. — O. C. D. E.</b>						
Marché commun .....	7.535	9.086	+ 20,6 %	8.841	9.752	+ 10,3 %
Etats-Unis .....	2.725	2.864	+ 5,1 %	1.432	1.608	+ 12,3 %
Grande-Bretagne .....	1.072	1.398	+ 30,4 %	1.359	1.294	— 4,8 %
Autres pays .....	2.427	2.535	+ 4,4 %	3.848	5.587	+ 45,2 %
<b>II. — Amérique latine ....</b>	<b>939</b>	<b>1.110</b>	<b>+ 18,2 %</b>	<b>1.000</b>	<b>1.032</b>	<b>+ 3,2 %</b>
<b>III. — Autres pays</b>						
Europe .....	867	949	+ 9,5 %	1.144	1.326	+ 15,9 %
Moyen-Orient .....	1.612	1.626	+ 0,9 %	629	549	— 12,7 %
Divers .....	1.596	1.891	+ 18,5 %	1.049	1.170	+ 11,5 %

Il ressort de ce tableau que près de la moitié de nos échanges s'effectuent avec nos partenaires du *Marché commun* : 43 % de nos achats, 44 % de nos ventes. Ces chiffres sont assez comparables à ceux de l'an dernier où ils étaient respectivement de 40 et 45 %. On a craint un instant que la C. E. E. prenne une place trop importante dans notre commerce extérieur car il est toujours dangereux de concentrer son effort sur un groupe restreint de pays dont les variations de conjoncture ne manqueraient pas de se répercuter sur l'activité nationale. La stabilisation constatée dissipe ces craintes.

L'*Allemagne fédérale* vient très nettement en tête de nos clients et de nos fournisseurs en absorbant 18 % de nos ventes et en fournissant 21 % de nos achats. Mais notre balance y est défici-

taire (232 millions de NF), comme elle l'est avec les *Pays-Bas*. Elle est, par contre, fortement créditrice avec l'*Union belgo-luxembourgeoise* et l'*Italie* qui sont nos deuxième et troisième clients.

Avec la *Grande-Bretagne*, la balance, de créditrice en 1961, est devenue débitrice et le déficit traditionnel avec les Etats-Unis, notre second fournisseur, s'est quelque peu amorti avec une certaine reprise des exportations d'automobiles.

Le chiffre des achats au *Moyen-Orient* varie peu : il s'agit essentiellement de pétrole et nous avons déjà constaté la stabilisation de nos importations. Par contre, les ventes baissent et il faut espérer que le règlement de l'affaire algérienne redressera la situation.

Notons enfin la progression sensible de nos exportations sur l'*U. R. S. S.* qui passent de 370 à 538 millions de NF.

2° Pour la zone franc, nous avons les résultats suivants :

ZONES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1961	1962	Variations.	1961	1962	Variations.
	(En millions de NF.)					
I. — <i>Maghreb</i> .....	2.963	3.354	+ 13,2 %	4.365	2.918	— 33,2 %
Dont :						
Algérie .....	2.057	2.387	+ 16 %	3.230	2.002	— 38 %
Maroc .....	647	698	+ 7,9 %	706	523	— 25,9 %
Tunisie .....	259	269	+ 3,9 %	429	393	— 8,4 %
II. — <i>Afrique noire et Madagascar</i> .....	1.764	1.913	+ 8,4 %	1.864	1.776	— 4,7 %
Dont :						
Sénégal .....	458	529	+ 15,5 %	368	379	+ 3 %
Côte d'Ivoire.....	401	437	+ 9 %	414	340	— 17,9 %
Cameroun .....	236	248	+ 5,1 %	164	170	+ 3,6 %
Gabon .....	165	177	+ 7,3 %	70	71	+ 1,4 %
Madagascar .....	169	192	+ 13,6 %	208	266	+ 27,9 %
III. — T. O. M. et D. O. M....	591	625	+ 5,8 %	518	567	+ 9,5 %
IV. — <i>Asie</i> .....	144	—	—	188	—	—

Nous avons regroupé, dans le tableau ci-dessus, les Etats et Territoires de la zone franc en zones géographiques homogènes.

Sur toutes ces zones, le montant de nos *importations* est en progrès sur 1961. La progression la plus importante concerne

l'Algérie (+ 16 %) et s'explique par l'augmentation de la production de pétrole saharien qui n'a pas été affectée par les événements politiques. Elle est également forte en ce qui concerne le Sénégal et Madagascar.

Mises à part les *exportations* dans les D. O. M. et les T. O. M., on constate, par contre, une baisse sur les autres zones. Elle est profonde avec le *Maghreb* (un tiers d'une année sur l'autre). L'Algérie qui fut longtemps notre premier client, n'est plus que le troisième et il est à prévoir qu'elle rétrogradera encore avec, d'une part, le départ de 650.000 Français qui constituaient le moteur de son économie et, d'autre part, les mesures d'austérité prises par le Gouvernement de M. Ben Bella. Baisse sensible également de nos ventes sur le Maroc (un quart en deux ans) où notre balance est devenue déficitaire ; baisse non négligeable sur la Tunisie.

La régression est moins forte en ce qui concerne *l'Afrique noire* (— 4,7 %) et recouvre des situations différentes suivant les Etats. Elle n'en est pas moins l'indice que leur dépendance économique vis-à-vis de la France est en train de se relâcher et que de nouveaux courants commerciaux sont mis en place avec le reste du monde.

L'Outre-Mer a désormais cessé d'être une chasse gardée.

\*  
\* \*

Notre conclusion, nous la demanderons au Ministre des Finances : il a récemment déclaré devant l'Assemblée générale des conseillers du commerce extérieur que, jusqu'à ce jour, les exportations avaient fait des progrès parce qu'elles ont bénéficié, entre autres, de l'alignement monétaire de 1958, non encore épuisé à ce jour ; mais que, demain, le succès à l'exportation devra être remporté avec d'autres moyens, par un effort de technique, un effort d'imagination.

Une double condition est d'ores et déjà posée :

- surveiller les prix nationaux, les comparer sans cesse à ceux de nos concurrents de manière à ne pas faire plus de bêtises que nos voisins, comme disait déjà M. Baumgartner ;
- promouvoir la recherche scientifique et technique pour offrir au monde les innovations qui sont à la base de l'expansion des ventes.

## CHAPITRE VII

### LES FINANCES EXTERIEURES

En 1962, pour la quatrième année consécutive (1), nos comptes extérieurs seront créditeurs : la balance des paiements du premier semestre ne laissait aucun doute à ce sujet, l'évolution des réserves de change au cours des derniers mois le confirme.

#### I. — La balance des paiements du premier semestre 1962.

Elle est retracée dans le tableau ci-après qui permet de comparer les résultats de 1962 à ceux de 1961.

---

(1) 1959 : 746 millions de dollars, soit 3,7 milliards de nouveaux francs.  
1960 : 531 millions de dollars, soit 2,6 milliards de nouveaux francs.  
1961 : 913 millions de dollars, soit 4,5 milliards de nouveaux francs.

Balance des paiements entre la zone franc et les pays étrangers des premier semestre 1961 et premier semestre 1962.

(Chiffres provisoires.)

(En millions de dollars.)

	PREMIER SEMESTRE 1961			PREMIER SEMESTRE 1962		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
<i>I. — Biens et services.</i>						
Marchandises .....	2.427	2.261	+ 166	2.863	2.639	+ 224
Transports .....	115	119	— 4	143	131	+ 12
Assurances .....	12	20	— 8	28	39	— 11
Voyages .....	243	108	+ 135	274	138	+ 136
Revenus du capital.....	110	57	+ 53	117	70	+ 47
Autres services: .....	311	247	+ 64	313	336	— 23
— revenus du travail.....	23	68	— 45	19	79	— 60
— revenus de la propriété intellectuelle.....	26	48	— 22	27	57	— 30
— autres .....	262	131	+ 131	267	200	+ 67
Gouvernement français: .....	17	153	— 136	21	117	— 96
— intérêts des emprunts publics.....	8	26	— 18	16	20	— 4
— contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux.....	»	27	— 27	»	26	— 26
— autres .....	9	100	— 91	5	71	— 66
Gouvernements des pays étrangers de la zone franc...	176	9	+ 167	124	7	+ 117
<b>Total I.....</b>	<b>3.411</b>	<b>2.974</b>	<b>+ 437</b>	<b>3.883</b>	<b>3.477</b>	<b>+ 406</b>
<i>II. — Prestations gratuites.</i>						
Secteur privé.....	46	12	+ 34	64	11	+ 53
Secteur public.....	»	6	— 6	34	10	+ 24
<b>Total II.....</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>+ 28</b>	<b>98</b>	<b>21</b>	<b>+ 77</b>

A. — Prêts à long terme et investissements.						
Secteur privé et bancaire.....	436	225	+ 211	485	311	+ 174
Résidents : investissements et désinvestissements en dehors de la zone franc : .....	55	65	— 10	92	127	— 35
— prêts à plus d'un an.....	2	13	— 11	3	18	— 15
— investissements directs.....	4	42	— 38	10	38	— 28
— investissements de portefeuille.....	49	10	+ 39	79	71	+ 8
Non résidents : investissements et désinvestissements en France métropolitaine : .....	381	160	+ 221	393	184	+ 209
— prêts à plus d'un an.....	94	26	+ 68	75	21	+ 54
— investissements directs.....	104	22	+ 82	100	27	+ 73
— investissements de portefeuille.....	183	112	+ 71	218	136	+ 82
Secteur public : .....	»	54	— 54	3	173	— 170
Investissements et désinvestissements en dehors de la zone franc.....	»	7	— 7	3	81	— 78
Emprunts et remboursements d'emprunts publics en dehors de la zone franc.....	»	47	— 47	»	92	— 92
Total A .....	436	279	+ 157	488	484	+ 4
B. — Mouvements de capitaux à court terme non monétaires.						
Résidents : avoirs en dehors de la zone franc.....	»	43	— 43	»	88	— 88
Non résidents : avoirs en France métropolitaine....	»	2	— 2	18	»	+ 18
Total B.....	»	45	— 45	18	88	— 70
Total III.....	436	324	+ 112	506	572	— 66
IV. — Divers.						
Solde des pays d'Outre-Mer.....	51	»	+ 51	57	»	+ 57
Opérations en cours.....	»	36	— 36	34	»	+ 34
Erreurs et omissions.....	27	»	+ 27	70	»	+ 70
Total IV.....	78	36	+ 42	161	»	+ 161
Total général.....	3.971	3.352	+ 619	4.648	4.070	+ 578

Pour le premier semestre de 1962, le solde créditeur de la balance des paiements s'établit à 578 millions de dollars — unité de compte (2,8 milliards de NF), soit à un niveau inférieur à celui de l'an dernier pour la période correspondante : 619 millions de dollars (3 milliards de NF).

Cette diminution ne présente d'ailleurs aucun caractère inquiétant. En effet :

— s'agissant des *biens et services*, dont le solde passe de 437 à 406 millions de dollars, la baisse est consécutive aux modifications du comportement des vendeurs et des acheteurs en ce qui concerne le rapatriement de leurs créances ou le paiement de leurs dettes. L'an dernier le solde avait été influencé par la faiblesse de la livre sterling qui avait provoqué une forte progression des rentrées nettes de devises ; un phénomène comparable ne s'est pas reproduit cette année :

— s'agissant des *mouvements de capitaux*, où le boni de 1962 (112 millions de dollars) fait place à un déficit (66 millions de dollars), il faut voir là la volonté délibérée du Gouvernement de freiner les rentrées de devises par une politique de remboursements anticipés de nos dettes extérieures : alors que les opérations de ce type s'élevaient à 17 millions de dollars l'an dernier, elles ont atteint 118,7 millions de dollars au cours du premier semestre de cette année (60 millions représentant une partie de l'emprunt du Crédit national auprès de la B. I. R. D. ; 58,7 millions représentant les échéances de 1958 et 1959 des emprunts Blum, Byrnes, dont le report avait été demandé au Gouvernement américain en janvier 1958).

## 1° LES BIENS ET SERVICES

Les postes qui accusent une importante *augmentation* sont les suivants :

a) Le poste *marchandises* : le solde créditeur passant d'une année à l'autre de 166 à 224 millions de dollars (1,1 milliard de NF), l'excédent commercial représente 55 % de l'excédent global de la rubrique « biens et services », contre 37 % en 1961. On donne trois explications de cette évolution :

— une explication économique : le pourcentage de couverture des dépenses d'importations par les recettes d'exportations s'est amélioré (108,5 % contre 107,3 %) ;

- une explication monétaire : la bonne tenue du franc sur les places étrangères a contribué à maintenir des termes de paiement favorables à la France, ce qui a pu influencer l'évolution des règlements commerciaux ;
- une explication comptable : les transactions sur matériels militaires, l'an dernier retracées au poste « opérations gouvernementales », sont désormais et plus logiquement reprises au poste « marchandises ».

b) Le poste *transports* : l'amélioration de ce poste, constatée pour la première fois au cours du troisième trimestre de 1961, se confirme puisque l'on enregistre un solde créditeur de 12 millions de dollars pour le premier semestre de cette année, contre un déficit de 4 millions l'an dernier au cours de la même période.

Elle résulte de la diminution du déficit des transports maritimes et du développement des recettes des transports aériens et ferroviaires.

c) Le poste *intérêts des emprunts publics* dont l'amélioration traduit la diminution de notre dette extérieure.

Un poste reste stable, celui des *voyages*, avec un boni de 136 millions de dollars (680 millions de NF) cette année contre 135 l'an passé. C'est que le tourisme étranger en France se développe moins vite que le tourisme français à l'étranger, les pourcentages respectifs d'accroissement s'établissent à 12,7 % et 27,8 %. Le Ministère des Finances qualifie même cette évolution de « détérioration relative ».

On peut parler de *détérioration* absolue pour les postes suivants :

a) Le poste *revenus du travail* : le déficit, traditionnel d'ailleurs, passe de 45 à 60 millions de dollars (300 millions de NF), la poursuite de l'expansion ayant nécessité le recours à la main-d'œuvre étrangère ;

b) Le poste *revenus de la propriété intellectuelle* : le déficit — intolérable puisqu'il traduit notre dépendance en matière de brevets et l'insuffisance de la recherche scientifique et technique — passé de 22 à 30 millions de dollars (150 millions de NF) ;

c) Le poste *revenus du capital* : les sorties croissent plus vite que les rentrées (l'excédent n'est que 47 millions de dollars contre 53 l'an dernier). Il s'agit là de la contrepartie des prises de partici-

pation et des investissements étrangers en France au cours des trois dernières années.

Notons enfin, dans la rubrique *prestations gratuites*, le développement important du solde créditeur (77 millions de dollars, soit 380 millions de NF contre 28 en 1961) qui provient essentiellement des versements effectués par le Gouvernement allemand au profit des victimes du nazisme.

## 2° LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Au début du présent chapitre nous avons donné du recul constaté pour cette rubrique une première explication : la politique des remboursements anticipés pratiquée systématiquement par le Gouvernement, dans le cadre de la coopération monétaire internationale.

Il en est une seconde qui concerne non plus le secteur public, mais les transactions effectuées par le *secteur privé et bancaire* où le solde créditeur, qui s'élevait à 211 millions de dollars à la fin du premier semestre de 1961, a été ramené à 174 millions de dollars (870 millions de NF) à la fin du premier semestre de 1962.

C'est que d'une année à l'autre, le comportement des Français et des étrangers — plus précisément des « résidents » et des « non résidents » suivant la terminologie de la comptabilité extérieure — a subi quelques modifications.

a) *Les Français ont plus investi qu'ils n'ont désinvesti à l'étranger* puisque le solde déficitaire est passé de 10 à 35 millions de dollars (175 millions de NF).

Il ressort du tableau de la page 53 que les prêts à plus d'un an qui ont été consentis sont en progression (18 millions de dollars contre 13) et que, par contre, les investissements directs ont été moins importants (38 millions de dollars contre 42).

Mais la caractéristique principale est *l'ampleur prise par les opérations de portefeuille*. Les recettes ont très sensiblement augmenté (79 millions de dollars contre 49) — sans doute du fait des très forts désinvestissements provoqués par la chute de la Bourse de New York, puisque plus de la moitié des rapatriements proviennent des Etats-Unis et du Canada. Les dépenses ont augmenté

encore plus vite (71 millions de dollars contre 10) traduisant l'intérêt que le secteur français marque de plus en plus à l'égard des titres étrangers : ceux de nos partenaires de la C. E. E. pour un tiers.

*b) Les étrangers par contre ont un peu moins investi en France cette année que l'an dernier* puisque le solde créditeur a été ramené de 211 à 209 millions de dollars (1 milliard de NF environ). Il n'en représente pas moins encore plus du tiers du boni global de la balance des paiements.

L'analyse des recettes — des apports de capitaux — fait ressortir une baisse sensible du montant des prêts à plus d'un an (75 millions de dollars contre 94), et une quasi stabilité des investissements directs (100 millions de dollars, soit un demi-milliard de NF, contre 104). Par contre, la remarque effectuée à propos du comportement des résidents vaut également pour les non-résidents : l'importance croissante des investissements de portefeuille (218 millions de dollars — soit 1 milliard de NF contre 183) et qui représentent 55 % des rentrées de capitaux privés étrangers.

## II. — L'évolution des réserves de change au cours de l'année 1962.

Le 31 décembre 1961, était comptabilisé dans les caisses publiques (Banque de France et Fonds de stabilisation des changes), en or et devises étrangères, l'équivalent de 2.938,8 millions de dollars (14,6 milliards de NF) en y comprenant il est vrai l'encaisse-or de l'institut d'émission, soit 875,5 millions de dollars (4,3 milliards de NF).

Le 30 juin dernier, le montant des réserves s'élevait à 3.483,7 millions de dollars (17,4 milliards de NF) : le gain, pour le premier semestre, s'établit donc à 544,9 millions de dollars, la différence constatée avec le solde de la balance des paiements s'expliquant par l'évolution du montant des devises détenues par les banques et par les tirages effectués par l'étranger sur les avoirs en francs du Fonds monétaire international.

Le dernier chiffre connu du montant de nos réserves est celui du 30 novembre, 3.719 millions de dollars soit 18,5 milliards de NF. Pour les quatre premiers mois du second semestre, le gain en devises s'établit donc à 235,3 millions de dollars (1,17 milliard de NF).

Ce chiffre eût été plus élevé de 356 millions de dollars (1,7 milliard de NF) si le Gouvernement n'avait décidé de rembourser au cours de l'été, par anticipation, les dettes suivantes :

- 293,5 millions de dollars représentant la totalité des prêts accordés par les Etats-Unis au titre du plan Marshall et les quatre dernières échéances du crédit que nous avait octroyé l'Export Import Bank en 1946 ;
- 62,5 millions de dollars représentant l'emprunt contracté au Canada en 1946.

Cette opération a présenté un triple avantage :

a) *Elle a permis de relancer dans le circuit international une certaine quantité de moyens de paiement et de participer ainsi à la coopération monétaire réclamée par les Etats dont la balance des comptes est déficitaire, les Etats-Unis notamment. Il faut se souvenir à ce propos que certains économistes étrangers jugent insuffisantes les liquidités internationales eu égard à l'accroissement du volume des échanges internationaux et insistent vivement pour obtenir une plus large ouverture de la Bourse de Paris aux demandeurs étrangers d'épargne française ;*

b) *Elle a permis de délester les réserves françaises d'un certain nombre de dollars, d'autant qu'elle s'est accompagnée de la conversion en or de 112,5 millions de dollars. On sait que des menaces pèsent toujours sur le dollar, que les réserves d'or américaines à Fort Knox sont descendues à l'équivalent de 16 milliards de dollars (c'est le niveau des réserves totales de la C. E. E.) alors que les avoirs exigibles de l'étranger s'élèvent à 20 milliards de dollars, que la balance des Etats-Unis, malgré un redressement, sera encore déficitaire. Dans ces conditions, il était sage de réduire nos avoirs en dollars sans toutefois se livrer aux pratiques des banques centrales anglaise et suisse qui peuvent être taxées d'égoïsme, puisqu'elles exigent la conversion immédiate des dollars en or ;*

c) *Elle a permis d'alléger notre dette extérieure : si l'on ajoute à ces 356 millions de dollars, les 120 remboursés par anticipation au cours du premier semestre et les 86 d'échéances normales, c'est de 562 millions de dollars (2,8 milliards de NF) qu'elle aura été réduite cette année.*

A ce jour, notre endettement n'est plus que de 1.164 millions de dollars (5,8 milliards de NF) et les prochaines échéances doivent

être aisément supportées : 85 millions de dollars pour 1963 et 1964, 84 pour 1965.

Depuis la réforme monétaire de décembre 1958, il est rentré dans nos caisses pour 3 milliards de dollars de devises. Dans le même temps, l'Etat s'est désendetté de 1.924 millions de dollars. Mais si l'on fait la somme des soldes des investissements étrangers en France (1.918 millions de dollars) et des avoirs étrangers en France (103 millions de dollars), on constate que l'amélioration de nos comptes extérieurs résulte, pour 2.031 millions de dollars, d'un apport étranger. D'où nous pensons conclure que nous n'avons la pleine propriété que de 970 millions de dollars et que, pour le restant, il y a eu substitution de créanciers, les investisseurs étrangers ayant pris le relais des Gouvernements et des banques qui sont leurs satellites.

*DEUXIEME PARTIE*

**LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE  
VUE A TRAVERS LES COMPTES ECONOMIQUES  
DE LA NATION**

---

Dans la première partie de ce rapport, nous avons retracé l'évolution économique au travers des statistiques intéressant les divers secteurs de l'activité.

Dans cette seconde partie, nous nous efforcerons de replacer cette évolution dans le cadre des comptes économiques de la nation (1).

Dans ce dessein, nous utiliserons essentiellement les comptes de l'année 1961 qui ont été publiés. C'est avec une certaine prudence que nous évoquerons les prévisions gouvernementales pour l'année 1962, compte tenu en effet du délai d'environ un mois et demi nécessaire pour connaître les indices de la production industrielle de l'année 1962, on ne connaît à ce jour que les résultats des dix premiers mois ; c'est dire que les prévisions pour l'année en cours sont nécessairement affectées d'une certaine approximation.

Quant aux chiffres relatifs à l'année 1963, ils ne sauraient, par la nature même des choses, que reposer sur certaines hypothèses, que le Gouvernement a d'ailleurs posées clairement dans son projet de loi budgétaire, hypothèses que nous exposerons plus loin.

\*  
\* \*

Après avoir rappelé (chapitre premier) le mécanisme des comptes économiques, nous analyserons (chapitres II et III) d'une manière détaillée les résultats complets de l'année 1961 et les résultats partiels de l'année 1962. Nous traiterons ensuite des perspectives de l'évolution économique pour l'année 1963, vues dans le cadre du IV<sup>e</sup> Plan.

Enfin, dans un cinquième et dernier chapitre, nous traiterons de quelques grands problèmes d'actualité.

---

(1) Comme les différentes statistiques utilisées ne sont pas toujours concordantes, votre Rapporteur général a joint, en annexe à la présente partie, une note dans laquelle il formule certaines suggestions quant à l'unification des indices de la production industrielle publiés par les différents services.

## CHAPITRE PREMIER

### DESCRIPTION DES GRANDES MASSES DES COMPTES ECONOMIQUES DE L'ANNEE 1961

Rappelons que les comptes économiques visent à décrire, selon les méthodes de la comptabilité des entreprises, les résultats du fonctionnement de l'économie d'une nation. Dans ce but, les activités nationales sont divisées en trois grands secteurs :

- 1° Les « ménages », c'est-à-dire les particuliers ;
- 2° Les entreprises ;
- 3° Les administrations, dont la principale est évidemment l'Etat.

A ces trois secteurs nationaux, il faut en ajouter un quatrième, « l'extérieur », divisé lui-même en deux sous-secteurs :

- 1° Les pays d'outre-mer, avec lesquels les échanges se font en francs ;
- 2° L'étranger, avec lequel les opérations se font en devises, ce qui exige qu'elles soient comptabilisées à part.

#### I. — Description des ressources de l'année 1961 en fonction de leur origine.

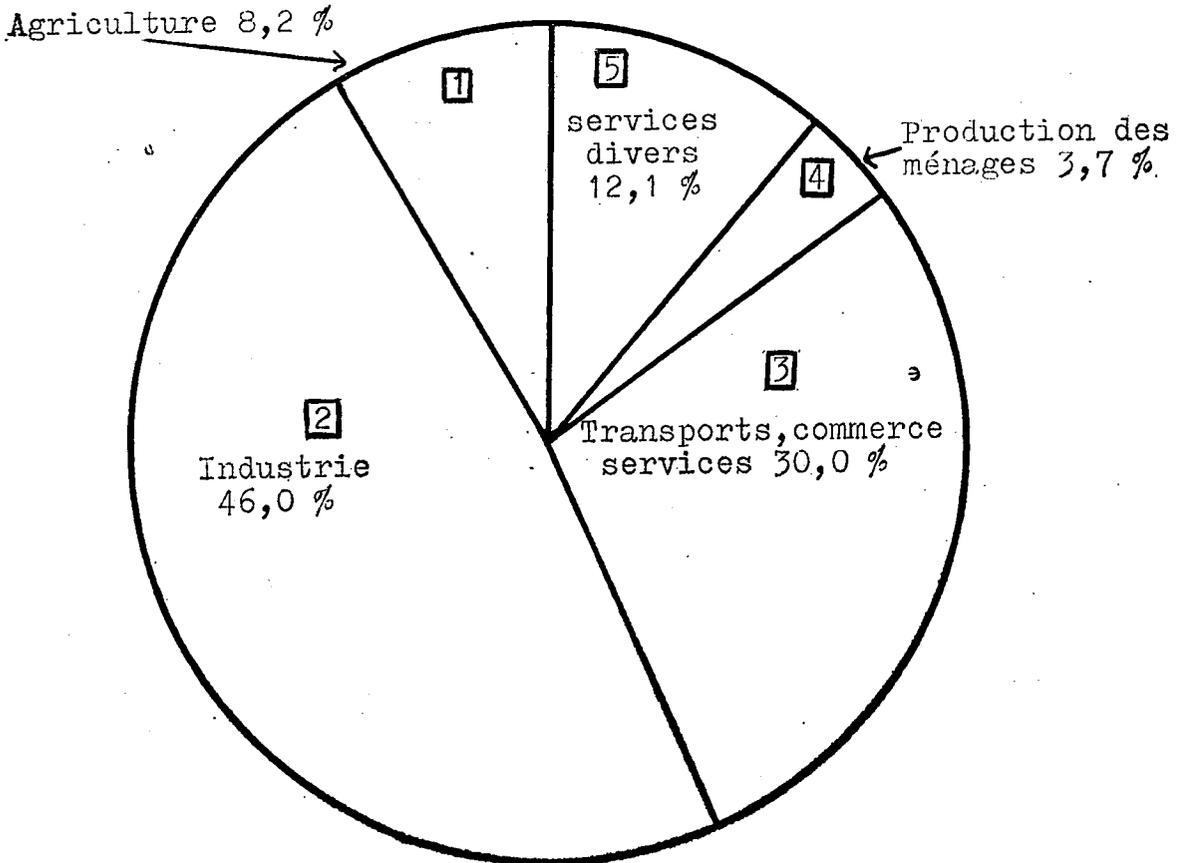
Ces éléments, le Service des Études économiques et financières (S. E. E. F.) du Ministère des Finances les regroupe selon deux optiques principales qui répondent aux deux questions fondamentales :

- 1° Quel est le montant des ressources produites dans l'année suivant leurs différentes sources ?
- 2° Quelle en est l'affectation ?

Le montant total des ressources produites dans l'année constitue ce que les économistes appellent le « produit national brut », notion qui englobe non seulement la production des biens, mais aussi celle des services de toute nature.

Pour l'année 1961, la valeur du produit national brut s'est élevée à 309,1 milliards de NF (1) se décomposant comme il est indiqué dans le schéma ci-après :

Sources du produit national brut en 1961 (2).



(1) Dont voici le détail :	(En milliards de NF.)
Agriculture .....	25,5
Industrie .....	142,2
Transports, commerce et services.....	92,6
<b>Total = production des entreprises.....</b>	<b>260,3</b>
Production des ménages (jardins familiaux, loyers, etc.).....	11,5
<b>Total = production nationale.....</b>	<b>271,8</b>
Services rendus par les salariés des administrations publiques (évalués à leur prix de revient).....	29,8
Services rendus par les salariés des institutions financières, des ménages et des administrations privées.....	7,5
<b>Total général = produit national brut.....</b>	<b>309,1</b>

(2) On appelle « production » l'ensemble des postes 1 à 4 du schéma.

L'examen de ce schéma, par comparaison avec celui que nous avons publié l'an dernier (1) dans la même forme est instructif :

1° La part de la production agricole dans le produit national est très faible : 8,2 % seulement ;

2° Cette part va en diminuant ; pour l'année précédente (1960), elle était de 8,8 % ; ceci résulte pour une part de l'industrialisation croissante du pays, ce qui est la conséquence du progrès ; mais ces chiffres ne sont pas sans relation avec ce qu'on appelle « le malaise paysan », car l'agriculture représente environ 20 % de la population active, c'est-à-dire proportionnellement plus du double de sa contribution aux ressources nationales ;

3° La part des « services » augmente d'année en année. L'ensemble des deux postes :

a) Transports, commerce, services (du secteur privé) ;

b) Services divers (administrations et institutions financières) est passé de 40,5 % à 42,1 % de 1960 à 1961.

Ceci résulte pour une part de l'évolution de notre civilisation, mais pour une part aussi de causes défavorables : coût excessif ou rendement insuffisant de certains services publics, dépenses publiques dont la nécessité n'est pas toujours évidente, lourdeur de l'appareil de distribution et de l'appareil bancaire, caractère artificiel de l'appareil publicitaire.

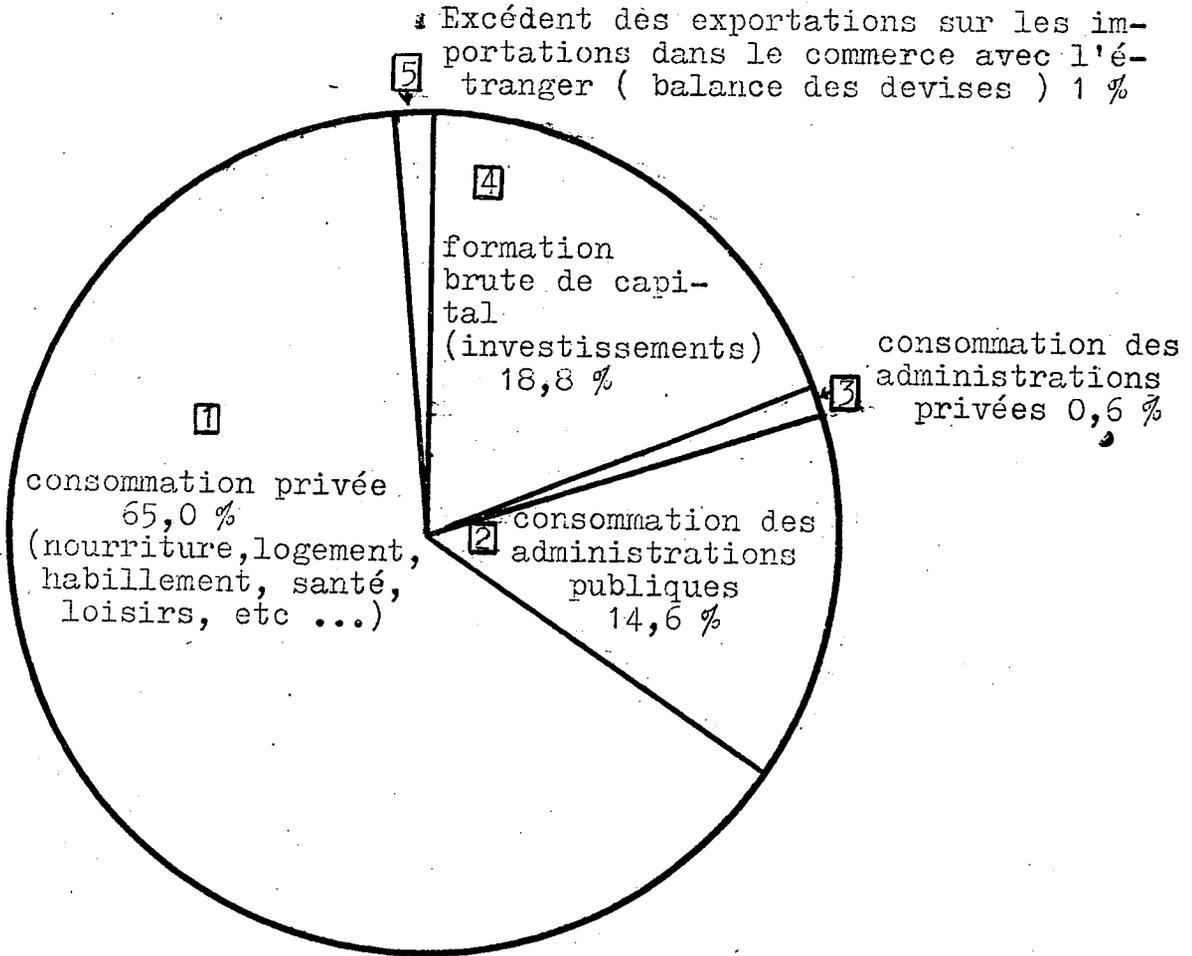
---

(1) Rapport général pour l'exercice 1962, page 231.

## II. — Description de l'affectation des ressources nationales.

Quel usage la nation a-t-elle fait, en 1961, de ces ressources dont nous venons de décrire l'origine ? Le schéma ci-dessous répond à cette question (1).

Emploi des ressources de la Nation en 1961.



(1) Voici les chiffres exprimés en milliards de NF :

1. Consommation des ménages.....	201,2
dont 1-1. Biens et services autres que ceux de leurs salariés.....	197,7
1-2. Services de leurs salariés.....	3,5
2. Consommation des administrations publiques.....	45
dont 2-1. Dépenses de matériel.....	15,2
2-2. Salaires .....	29,8
3. Consommation des administrations privées.....	1,8
4. Formation de capital.....	58
dont 4-1. Formation brute de capital des ménages.....	9,2
4-2. Formation brute de capital des administrations.....	7,2
4-3. Formation brute de capital des entreprises.....	38,7
dont 4-3-1. Amortissements .....	(22,3)
4-3-2. Formation nette de capital.....	(16,4)
4-4. Stocks .....	2,9
5. Excédent des exportations de biens et services.....	3,1
dont 5-1. P. O. M.....	0,9
5-2. Etranger .....	4
Total = produit national brut.....	309,1

Cette analyse, surtout si on la compare à celle que nous avons faite dans la même forme l'an dernier (1) pour l'année précédente (1960) permet un certain nombre d'observations instructives :

1° La consommation privée représente, comme on devait s'y attendre, le poste de beaucoup le plus important dans l'affectation des richesses nationales : 65 %, soit presque les deux tiers ;

2° L'excédent des exportations sur les importations des biens et services, avec l'étranger (à l'exclusion des P. O. M.), c'est-à-dire l'excédent de la balance des paiements courants (car ces comptes ne retracent pas les mouvements de capitaux), dont on connaît cependant le caractère très satisfaisant, n'est pas considérable ; rapporté au produit national, il n'en représente que 1,3 %, pas plus.

Ceci confirme ce que votre Rapporteur général a toujours soutenu : si une balance des paiements courants positive est nécessaire, et même indispensable dans la conjoncture économique et monétaire présente, l'observation de cette nécessité n'exige pas, à l'intérieur des ressources nationales, un effort aussi considérable qu'on l'a parfois soutenu ;

3° Si nous analysons le poste « formation brute de capital fixe », qui comprend les investissements, comparativement à l'année précédente, nous trouvons les chiffres ci-après, exprimés toujours en pourcentage du produit national :

	1960	1961
a) investissements des ménages (essentiellement la construction d'habitations) .....	3,1 %	3,0 %
b) investissements administratifs (tels que écoles, routes, hôpitaux) .....	2,3 %	2,3 %
c) accroissement des stocks .....	1,9 %	0,9 %
d) amortissement ou renouvellement de l'outillage des entreprises, c'est-à-dire maintien de la capacité de l'outil de production .....	7,2 %	7,3 %
e) investissements nets des entreprises, c'est-à-dire excédent de leurs investissements bruts par rapport au minimum, par rapport au seuil que constituent les besoins du maintien pur et simple de leur potentiel. C'est cette part du produit national qui est la cause immédiate et directe de l'expansion économique.	4,8 %	5,3 %
<b>Total en % du P. N. B. ....</b>	<b>19,3 %</b>	<b>18,8 %</b>

(1) Rapport général pour l'exercice 1962, page 233.

Cette ventilation permet un certain nombre d'observations :

a) Sur 100 francs de ressources annuelles, la France consacre *environ 5 francs, pas plus, à la mise en œuvre directe et immédiate de l'expansion économique*. Encore que le taux d'expansion économique français, surtout si on le compare à celui de certains pays étrangers — tels que la Grande-Bretagne — apparaisse satisfaisant, on doit en conclure d'une part que nous pourrions faire encore un peu mieux sans sacrifice insupportable et d'autre part que s'il venait à se manifester une certaine tendance au ralentissement de l'expansion, le redressement devrait pouvoir être opéré sans difficulté excessive ;

b) De 1960 à 1961, la part affectée aux investissements productifs nets a crû d'un demi-point (de 4,8 % à 5,3 %), ce qui est un élément favorable ; mais ce résultat a été obtenu à l'intérieur d'un effort total d'épargne nationale qui a diminué d'un demi-point (de 19,3 % à 18,8 %) et il n'a pu être atteint que parce que la part réservée à l'accroissement des stocks a été réduite d'un point (de 1,9 % à 0,9 %). Or cette compression, au moins relative des stocks, constitue, de toute évidence, un phénomène qui ne saurait se renouveler indéfiniment, car une machine économique a besoin, pour fonctionner sans à-coups, d'un minimum de stocks.

4° Observons enfin que les investissements des ménages, essentiellement consacrés à la construction, ont quelque peu diminué en valeur relative : de 3,1 % à 3 %. Cette observation, nous la retrouverons plus loin quand nous traiterons du problème de la construction de logements en chiffres absolus.

### III. — Description du « modèle économique » pour l'année 1961.

Ainsi entre les quatre groupes économiques que sont les ménages, les entreprises, les administrations et l'extérieur (étranger et pays d'outre-mer) s'établissent des courants économiques. Les biens et services qui en sont l'objet transitent par trois marchés qui sont : le marché des biens de consommation, celui des biens d'équipement et celui des capitaux.

Dès lors ces échanges peuvent être représentés par une sorte de schéma que nous reproduisons ci-après et que l'on appelle un

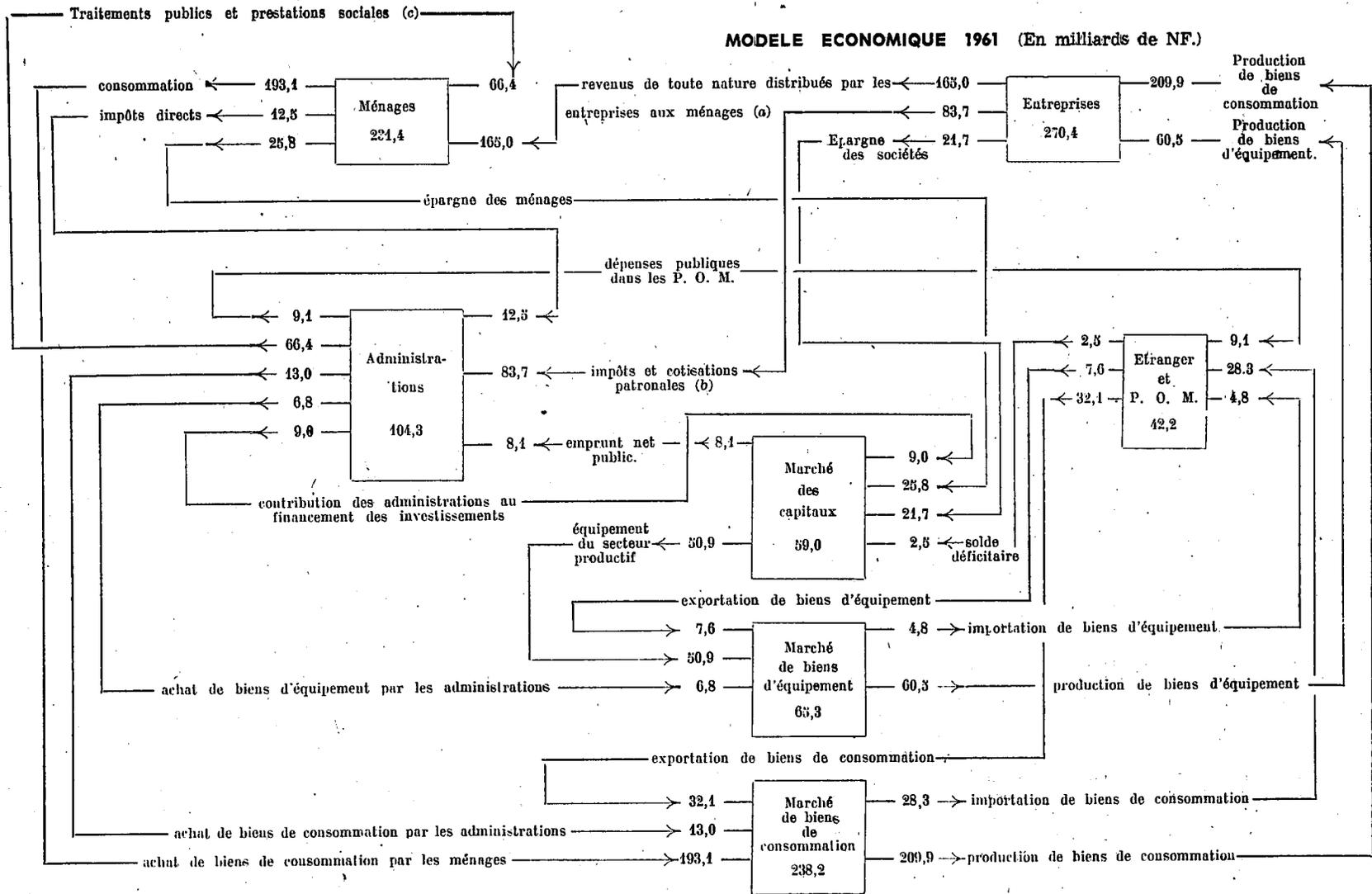
« modèle économique ». Ce dessin permet de comprendre, mieux que ne le feraient des tableaux de chiffres, la nature et le volume des courants économiques.

A titre d'exemple — pour en montrer l'emploi — le tableau nous apprend que les ménages ont reçu 231,4 milliards de NF en 1961. Sur cette somme, 165 milliards proviennent des entreprises (salaires, profits, dividendes, intérêts) et 65,4 proviennent des administrations (traitements publics et prestations sociales). De ces 231,4 milliards, les ménages ont fait trois parts :

- 193,1 milliards de NF sont allés à la consommation (y compris les impôts indirects),
- 12,5 milliards de NF aux impôts directs,
- et 25,8 milliards ont été épargnés et ont pris le chemin du marché des capitaux.

Les autres parties du schéma se liraient de la même manière.

MODELE ECONOMIQUE 1961 (En milliards de NF.)



NOTA. — Les services sont groupés avec les biens de consommation.

a) Dont: salaires .....	81,6	b) Dont: impôts directs payés par les sociétés.....	7,8	c) Dont: traitements publics.....	20,4
revenus distribués par les entreprises individuelles .....	70,1	impôts indirects et cotisations patronales.....	76,2	prestations sociales.....	46,3
revenus distribués par les sociétés.....	4,3		83,7		66,4
	165,0				

## CHAPITRE II

### LA CONTINUITÉ DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE EN 1961 ET 1962

Le volume de la production constitue un facteur essentiel de toute politique économique : c'est, en effet, par prélèvement sur les richesses produites que l'on pourra assurer la consommation privée, c'est-à-dire le niveau de vie, la consommation publique, c'est-à-dire le fonctionnement de l'Etat, les investissements, c'est-à-dire la préparation de l'avenir, l'excédent des exportations sur les importations, c'est-à-dire la stabilité de la monnaie par rapport aux monnaies étrangères.

Bref la production conditionne toute l'économie. Ce qu'il importe donc, dès l'abord, de faire ressortir avant tout, c'est la production de chaque année *par comparaison* avec celle de l'année précédente, c'est-à-dire le *taux d'expansion de la production*, — on dit encore, très justement, « le taux d'expansion de l'économie » exprimé en pourcentage.

Dans cet esprit, nous allons examiner :

- d'abord la production totale (biens et services, agriculture, industrie et commerce) prise dans son ensemble ;
- puis nous passerons à l'examen de la production industrielle, qui en constitue l'élément capital ;
- enfin à l'intérieur de la production industrielle, nous analyserons l'évolution des principaux secteurs d'activité.

Le caractère primordial de ce taux d'expansion de la production est si évident et si peu contesté qu'il constitue le *chiffre-clé sur lequel est bâti tout le IV<sup>e</sup> Plan* : l'expansion attendue est de 24 % en 4 ans, ce qui correspond à un *taux moyen* annuel de 5,5 % (1) par an. Et même pour l'année 1963, les pouvoirs publics ont porté cet objectif à 6,1 %.

#### I. — La progression de l'ensemble de la production.

L'ensemble de la production nationale, estimée en valeur, est décrite dans les Comptes économiques. Ceux-ci étant annuels et les résultats de chaque année étant connus seulement vers le

---

(1) Parce que racine quatrième de 1,24 = 1,055.

cinquième mois de l'année suivante, il s'ensuit que la dernière année connue est l'année 1961.

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

**Evolution de la production nationale depuis 1953.**

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
1. Production nationale en milliards de nouveaux francs courants	133,4	141,2	151,4	166,5	186,4	211,4	228,7	252,1	271,8
2. Production nationale en milliards de nouveaux francs (aux prix de 1956) .....	141,7	149,4	158,3	166,5	177,1	180,2	184,7	197,2	206,1
3. Accroissement de la production d'une année sur l'autre.....	»	5,4 %	6,0 %	5,2 %	6,4 %	1,7 %	2,5 %	6,75 %	4,5 %

Les lignes 1 et 2 sont tirées du « Rapport sur les Comptes de la Nation », publication de 1962, page 273. La ligne 3 s'en déduit par un calcul simple.

De ce tableau, on peut tirer deux conclusions :

1° Le taux annuel obtenu au cours des dernières années, en comparant chaque année avec la précédente, a très rarement atteint ce chiffre de 5,5 % qui constitue l'objectif moyen du IV<sup>e</sup> Plan et encore plus exceptionnellement la valeur de 6,1 % qui constitue l'objectif retenu pour l'année 1963 ;

2° Le taux annuel d'expansion, pour l'ensemble de l'économie, mesuré d'une année sur la précédente, est affecté d'oscillations considérables qui tiennent en partie au fait que l'année est une période trop courte pour apprécier ces mouvements. Pour peu en effet qu'une année soit relativement médiocre, l'année d'après apparaît, par comparaison, relativement très bonne, même si elle est seulement moyenne ; ce qui évidemment constitue une vue trompeuse.

Si, pour éviter cet écueil, nous prenons en considération, depuis 1957, des périodes de un, deux et trois ans, on trouve alors les chiffres ci-après :

— de 1960 à 1961 (sur un an).....	4,5 %.
— de 1959 à 1961 (sur deux ans).....	5,6 %.
— de 1958 à 1961 (sur trois ans).....	4,6 %.

Or il est clair, d'après le tableau précédent, que 1958, année de remise en ordre, n'a pas été une année brillante, avec seulement 1,7 % d'accroissement sur 1957. Il s'ensuit que si on considère la période 1958-1961, on prend un point de départ assez bas ; autrement dit, le pourcentage d'accroissement, pour cette période, 4,6 %, est peut être un peu fort.

D'où l'on doit déduire que l'objectif du taux d'expansion de 6,1 % pour 1963 constitue une valeur non pas impossible à atteindre, mais à coup sûr un objectif très élevé, dont l'obtention ne saurait être que le fruit d'une politique extrêmement active.

*La faiblesse de la part prélevée sur l'économie pour le redressement de la balance des paiements.*

On sait que la balance des paiements avec l'étranger, celle dont le signe, positif ou négatif, détermine les ressources en devises, se divise en deux parties :

1° La balance des paiements *courants* analogue au *compte d'exploitation* d'une entreprise ;

2° La balance des paiements *en capitaux*, dont l'analogue, concernant une entreprise, se trouverait dans les comptes du *bilan*.

Jusqu'à présent, les comptes économiques d'une nation n'ont décrit que ce qui est l'analogue du compte d'exploitation d'une entreprise ; seuls quelques chercheurs isolés ont tenté de dresser le bilan — au sens comptable du terme, — d'une nation. Il s'ensuit que, dans les comptes économiques, seule la balance des paiements *courants* apparaît.

C'est d'ailleurs la plus importante des deux balances des paiements évoquées ci-dessus, car, en quelque sorte, elle « gouverne » l'autre. En effet, si une nation a une balance des paiements courants positive, fût-ce faiblement positive, à long terme sa réserve de devises a tendance à s'accroître ; sa monnaie apparaît stable aux nationaux et aux étrangers et son économie attire les capitaux, ce qui influe favorablement sur sa balance des paiements en capitaux.

Sous le bénéfice de ces remarques de principe, l'excédent ou le déficit de la balance des paiements courants de la France avec l'étranger est représenté par le tableau ci-après.

**Excédent ou déficit des comptes avec l'étranger comparé à la production nationale.**

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
1. Produit national (en milliards de nouveaux francs) .....	150,4	159,2	170,5	188,3	210,6	239,6	259,9	285,9	309,1
2. Excédent (+) ou déficit (—) de la balance des opérations avec l'étranger (en milliards de nouveaux francs) .....	— 1,7	— 0,7	+ 0,3	— 3,3	— 4,0	— 1,7	+ 2,6	+ 2,7	+ 4,0
3. Excédent (+) ou déficit (—) en % des opérations avec l'étranger .....	— 1,1 %	— 0,4 %	+ 0,2 %	— 1,7 %	— 1,9 %	— 0,7 %	+ 1,0 %	+ 0,9 %	+ 1,3 %
	Moyenne — 1,0 %.						Moyenne + 1,1 %.		

**Sources :**

Ligne 1 : Rapport sur les comptes économiques, publication 1962, page 273 ;

Ligne 2 : Année 1961. — Lettre du Ministère des Finances du 11 septembre 1962 ;

Années antérieures : Rapport général de 1962, page 241 (chiffres communiqués à l'époque par le Ministère des Finances).

De l'observation de ce tableau on peut tirer deux conclusions :

1° A une situation déficitaire de 1953 à 1958 (sauf en 1955) a succédé depuis 1959 une situation excédentaire ; c'est cet excédent qui a redressé le franc sur les places extérieures ;

2° Cet excédent a eu, en 1961, dernière année connue en entier, une tendance à augmenter : de 1 % et 0,9 % en 1959 et 1960, il est passé à 1,3 % ;

3° Néanmoins aussi bien déficit qu'excédent n'ont guère dépassé, bon an mal an, 1 %, soit 1 % de déficit avant 1958 et 1 % environ d'excédent après 1958.

Ceci montre que les phénomènes d'excédent ou de déficit, s'ils sont *extrêmement importants* quant à leurs conséquences monétaires, ne sont, du point de vue de la machine économique, que des éléments *marginiaux*.

## II. — La progression de la production industrielle.

Pour décrire l'évolution de la production industrielle, nous utiliserons l'indice dit « désaisonnalisé », qui, éliminant l'influence perturbatrice des variations saisonnières, permet de comparer valablement deux indices mensuels, même si ceux-ci ne sont pas afférents au même mois du calendrier.

Ce nouvel indice mis au point par l'I. N. S. E. E. depuis trois ans est maintenant devenu familier.

Le tableau ci-après en décrit l'évolution depuis 1953.

Indices de la production industrielle  
corrigés des variations saisonnières (depuis 1953).

Ensemble sans bâtiment.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Janvier .....	95	108	117	130	141	154	145	172	180	195
Février .....	97	105	118	124	143	156	150	168	182	196
Mars .....	99	107	120	130	143	156	153	169	185	196
Avril .....	99	110	119	134	142	156	155	172	183	197
Mai .....	102	113	120	137	145	153	157	171	183	199
Juin .....	102	113	122	133	146	155	158	176	186	199
Juillet .....	101	112	121	141	143	158	161	177	186	201
Août .....	95	110	123	138	150	150	156	179	186	201
Septembre .....	104	115	122	137	151	152	162	182	186	203
Octobre .....	104	114	125	140	149	154	165	182	191	205
Novembre .....	106	115	129	140	151	154	171	185	193	
Décembre .....	111	117	126	140	156	152	177	183	196	

Sources : années 1953 à 1958 : « Etudes et conjonctures » avril 1960.  
années suivantes : bulletin mensuel de l'I. N. S. E. E.

La méthode scientifique pour étudier la croissance de l'industrie d'après ce tableau consisterait à tracer le graphique représentatif et à en déduire la pente moyenne de son ascension. Le délai restreint dont dispose le Sénat pour l'examen du budget a contraint à se contenter d'une méthode plus sommaire.

Néanmoins, avant d'aller plus loin, nous ne saurions trop mettre en garde nos collègues contre le procédé trop souvent employé dans la presse qui consiste à comparer *un seul mois*, avec le mois de l'année précédente. En raison des petites oscillations

inévitables de l'économie et de l'imperfection de l'indice, un tel procédé peut conduire à des erreurs d'appréciation considérables si l'un des deux mois est, par hasard, exceptionnellement bon ou bien exceptionnellement mauvais. Pour que la comparaison de mois à mois soit valable, il faut opérer sur une période nettement plus longue qu'une année : 2, 3 ou 4 ans.

Si dans cet esprit nous comparons les mois d'octobre (a) des diverses années 1958 à 1962, on trouve alors — après avoir vérifié sur le tableau qu'aucun de ces mois ne présente une anomalie marquée, en plus ou en moins — les taux annuels moyens suivants :

— d'octobre 1961 à octobre 1962, soit 1 an . . . . .	+7,3 % (b)
— d'octobre 1960 à octobre 1962, soit 2 ans . . . . .	+7,1 %
— d'octobre 1959 à octobre 1962, soit 3 ans . . . . .	+7,5 %
— d'octobre 1958 à octobre 1962, soit 4 ans . . . . .	+7,4 %

On peut donc dire, sans rentrer dans le détail, que depuis l'automne 1958, et réserve faite d'oscillations secondaires (c), l'industrie française, prise dans son ensemble, a bénéficié d'une progression régulière comprise entre 7 et 7 1/2 pour cent (d).

### III. — L'évolution des secteurs-clés de l'industrie.

Comme on le sait, l'indice global de la production industrielle est la résultante des indices partiels de 20 secteurs d'activité.

Or il se trouve que parmi ces vingt secteurs, quatre d'entre eux représentent à eux seuls 665/1.000, c'est-à-dire les deux tiers de l'ensemble. Pour ce motif, il est utile d'en faire une analyse spéciale.

Ce sont, dans l'ordre d'importance :

- la transformation des métaux,
- le bâtiment et les travaux publics,
- le textile,
- la chimie.

Ici aussi, comme dans le chapitre précédent, et pour les mêmes raisons, nous emploierons pour cet examen les indices « désaisonnalisés ».

Les résultats, depuis 1953, sont ceux des quatre tableaux ci-après.

---

(a) Le dernier mois connu est le mois d'octobre 1962.

(b) Chiffre à retenir avec réserves pour les motifs exposés ci-dessus.

(c) Telles qu'un creux vers janvier 1959 et une pointe vers décembre 1959.

(d) Si on faisait partir l'étude de mai 1958, les résultats apparaîtraient moins favorables.

**Transformation des métaux.**

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Janvier .....	93	106	118	139	146	167	156	171	178	195
Février .....	94	104	119	130	149	166	156	175	179	190
Mars .....	97	104	121	138	149	167	168	173	185	196
Avril .....	97	111	120	145	148	165	165	178	181	193
Mai .....	102	112	120	149	151	166	161	175	185	200
Juin .....	100	113	125	139	154	164	162	177	185	196
Juillet .....	94	108	123	148	150	162	164	179	185	204
Août .....	95	112	128	150	153	162	164	179	185	204
Septembre .....	104	114	128	148	161	161	168	186	188	204
Octobre .....	101	114	131	152	159	162	170	178	186	210
Novembre .....	103	114	136	150	161	160	171	180	188	
Décembre .....	110	119	133	148	171	160	173	176	193	

**Bâtiment et travaux publics.**

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Janvier .....	95	98	106	113	117	123	120	117	127	133
Février .....	98	88	104	63	121	126	114	123	132	130
Mars .....	106	106	100	108	122	119	117	128	132	128
Avril .....	101	102	109	112	121	124	123	124	129	135
Mai .....	100	101	109	112	122	120	113	126	126	138
Juin .....	101	103	109	112	121	123	122	123	131	134
Juillet .....	100	104	112	111	120	122	123	125	128	137
Août .....	99	110	112	112	120	116	118	125	134	135
Septembre .....	101	107	110	111	120	122	122	126	134	137
Octobre .....	102	105	111	111	120	121	121	124	130	137
Novembre .....	105	109	111	113	120	117	128	124	130	
Décembre .....	105	112	111	112	120	119	126	126	132	

**Industries textiles.**

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Janvier .....	96	114	114	112	128	139	106	137	134	138
Février .....	98	111	112	109	130	140	108	131	138	143
Mars .....	100	111	111	112	132	138	113	136	140	140
Avril .....	101	111	111	119	133	135	120	131	136	141
Mai .....	104	114	107	121	135	131	125	131	135	139
Juin .....	105	113	110	118	136	133	125	137	137	139
Juillet .....	108	116	110	121	134	128	125	134	137	142
Août .....	108	116	110	121	134	128	125	134	137	142
Septembre .....	112	117	109	122	136	126	132	136	138	139
Octobre .....	113	116	109	127	133	123	134	138	144	145
Novembre .....	114	116	114	126	132	117	135	139	141	
Décembre .....	117	118	109	124	135	110	139	135	139	

**Industries chimiques.**

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Janvier .....	98	117	142	154	172	204	210	290	326	384
Février .....	103	117	142	142	178	203	217	280	310	372
Mars .....	99	120	140	160	179	206	218	273	341	395
Avril .....	101	122	152	159	169	218	217	288	332	411
Mai .....	103	125	151	166	177	208	226	289	328	392
Juin .....	107	126	153	167	176	215	232	313	345	402
Juillet .....	110	127	146	172	182	210	243	346	334	393
Août .....	101	127	153	169	189	207	248	336	334	383
Septembre .....	112	129	154	167	196	211	255	342	344	425
Octobre .....	117	129	155	170	196	213	254	335	352	419
Novembre .....	119	130	156	170	194	213	282	328	365	
Décembre .....	121	132	153	169	202	210	274	310	360	

Sources des 4 tableaux ci-dessus :

— années 1953 à 1958 : « *Études et Conjonctures* », avril 1960.

— années suivantes : chiffres communiqués par l'I. N. S. E. E. (non publiés).

Comme nous l'avons exposé ci-dessus, la méthode scientifique d'auscultation consisterait à représenter les tableaux par un graphique en vue d'en déterminer la pente qui exprime le taux d'expansion. Dans une vue approximative, encore qu'instructive, nous nous contenterons de comparer le dernier trimestre connu de 1962 au trimestre correspondant des années précédentes. On trouve alors :

*Pour la transformation des métaux :*

— de 1961 à 1962 (sur un an) .....	+ 9,7 %
— de 1960 à 1962 (sur deux ans) .....	+ 6,7 %
— de 1959 à 1962 (sur trois ans) .....	+ 7,3 %
— de 1958 à 1962 (sur quatre ans) .....	+ 6,2 %
— de 1957 à 1962 (sur cinq ans) .....	+ 5,5 %

On voit qu'après une période de net ralentissement dans l'expansion en 1958, celle-ci a repris et même que, depuis un an, elle a *tendance* à s'accélérer, étant entendu, pour les motifs exposés ci-dessus, qu'un examen portant sur un an constitue une vue trop courte pour être significative.

Il est certain que cette expansion rapide que l'on observe depuis un an et qui s'est accentuée en octobre 1962, avec un indice culminant à 210, est dû pour une part à la brillante reprise de l'industrie automobile, secteur qui n'est pas cependant sans provoquer quelques inquiétudes à long terme.

*Pour le bâtiment et les travaux publics :*

Dans ce secteur, la situation est loin d'être aussi brillante.

Les taux d'expansion sont :

— de 1961 à 1962 (sur un an) .....	+ 5,4 %
— de 1960 à 1962 (sur deux ans) .....	+ 5,1 %
— de 1959 à 1962 (sur trois ans) .....	+ 4,2 %
— de 1958 à 1962 (sur quatre ans) .....	+ 3,3 %
— de 1957 à 1962 (sur cinq ans) .....	+ 2,7 %

On voit que, sur le long terme, par exemple quatre ans, l'expansion est faible, 3,3 %, très inférieure au rythme moyen de l'expansion de l'ensemble de l'industrie. Nous y reviendrons plus loin.

*Pour le textile :*

Dans cette branche, la situation est franchement mauvaise. Les taux d'expansion sont :

— de 1961 à 1962 (sur un an) .....	stagnation
— de 1960 à 1962 (sur deux ans) .....	+ 2,5 %
— de 1959 à 1962 (sur trois ans) .....	+ 2,7 %
— de 1958 à 1962 (sur quatre ans) .....	+ 4,2 %
— de 1957 à 1962 (sur cinq ans) .....	+ 2,2 %

Sur le long terme, trois, quatre ou cinq ans, le taux d'expansion est très insuffisant et même, depuis un an, ce secteur subit une stagnation.

Passons rapidement sur *les industries chimiques* dont la croissance, pour des raisons technologiques évidentes — notamment le développement des plastiques — est très brillante et comparons les trois autres grands secteurs, c'est-à-dire : mécanique, bâtiment et travaux publics, textile.

Pour le textile, on peut invoquer comme motifs de ralentissement, voire de stagnation, la saturation relative du marché dans une population métropolitaine désormais dans l'ensemble convenablement habillée, et aussi la fermeture de certains débouchés traditionnels dans les pays en voie de développement. Il n'en subsiste pas moins qu'il y a là un point noir dans notre économie, notamment du fait que l'implantation de l'industrie textile est très localisée. Sous l'effet conjugué d'une stagnation, ou d'une demi-stagnation, de la diminution des besoins de main-d'œuvre consécutive au progrès technique et de l'arrivée à l'âge adulte des générations plus nombreuses, on pourrait, si l'on n'y prend pas garde, observer d'ici peu, dans certains départements, des poches de chômage.

Quant à la comparaison entre les deux branches : mécanique d'une part, bâtiment et travaux publics d'autre part, elle est hautement instructive. En effet, la première relève à peu près entièrement du secteur privé ; la deuxième, au contraire, se rattache très largement au secteur public ; pour les travaux publics, c'est évident ; pour la construction de logements, on doit observer que, si sur cent francs investis dans la construction à peu près la moitié proviennent de l'épargne privée et la moitié aussi de fonds publics, sur cent logements construits, plus de quatre-vingts bénéficient sous des formes diverses de l'aide de l'Etat.

C'est dire que, dans ce domaine, l'action des pouvoirs publics peut être déterminante ; il s'agit, au surplus, d'un secteur, tant travaux publics (autoroutes, voies navigables) que bâtiment, où les besoins non satisfaits sont immenses.

En somme, ce à quoi on assiste, c'est à une *distorsion* de l'économie, dans laquelle le secteur public est à la traîne sur ce secteur privé. En termes de bon sens, notre observation consiste à dire : à quoi bon tant d'automobiles, si les autoroutes ne suivent pas ? A quoi bon tant de réfrigérateurs et de machines à laver, si c'est pour équiper des logements vétustes et indignes d'un grand pays moderne ?

C'est toute une politique industrielle — et par conséquent financière — qui devra être repensée dans le cadre de la législation qui s'ouvre. L'Etat ne manque pas de moyens pour redresser ce que tout le monde considère comme une erreur dans la répartition des ressources nationales.

### CHAPITRE III

## L'ELEVATION DU NIVEAU DE VIE DE LA POPULATION EN 1961 ET EN 1962

On trouve dans l'annexe au projet de loi de finances intitulé « Comptes prévisionnels de la Nation pour 1962 » (page 12) un tableau intitulé « Evolution des ressources des ménages de 1960 à 1963 » donnant les chiffres que voici :

**Evolution des ressources des ménages.**

RESSOURCES	MILLIARDS DE NF COURANTS				INDICES PAR RAPPORT à l'année précédente.		
	1960	1961	1962	1963	1961	1962	1963
1. Ressources brutes des ménages (salaires et traitements, revenu brut des entrepreneurs individuels, intérêts, dividendes, parts, prestations sociales, assistance, subventions et ressources diverses) .....	225.330	244.350	272.110	295.630	108,4	111,4	108,4
2. A déduire : impôts directs, cotisations sociales, transferts, divers.....	22.670	25.430	27.110	29.920	»	»	»
3. Par différence : ressources disponibles .....	202.660	218.920	245.000	265.710	108,0	111,9	108,5

Observons tout d'abord que les chiffres relatifs à 1963 constituent seulement des prévisions. Tenons-nous en donc aux années 1960, 1961 et 1962, -étant entendu que pour 1962, bien que nous soyons au douzième mois de l'année, comme les comptes économiques ne sont connus avec certitude que cinq mois après la fin de l'année, les chiffres, encore que provenant de sources officielles, ne sauraient, par nature, qu'être affectés d'une large incertitude.

Pour l'année 1961, le taux d'accroissement des ressources des ménages par rapport à 1960, soit 8 %, ne présente qu'une signification  *nominale*. Pour passer des chiffres de ce tableau à la notion de ressources nettes moyennes par personne, qui caractérise, au

moins dans une vue globale et sous certaines réserves que nous exposerons plus loin, le niveau de vie moyen de la population, il faut en effet apporter à ces chiffres deux corrections :

1° Il faut tenir compte de l'augmentation des prix d'une année sur l'autre,

2° Il faut tenir compte également de l'accroissement de la population, c'est-à-dire du nombre des parties prenantes.

D'autre part, pour situer le sujet dans le cadre de son évolution historique, nous remonterons jusqu'à l'année 1957.

On trouve alors les chiffres du tableau ci-après :

**Evolution du niveau de vie de la population mesuré par le montant des ressources nettes par personne.**

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
						prévision.
1. Ressources nettes des ménages (en milliards de NF courants).....	153,2	171,3	183,3	202,7	218,9	245
2. Indice des prix des biens de consommation .....	105,3	117,9	124,5	129,1	133,7	141
3. Ressources nettes des ménages en milliards de NF constants.....	145,4	145,2	147,2	157	163,7	173,7
4. Population totale au milieu de l'année (en milliers) .....	44.100	44.540	45.050	45.490	45.940	46.470
5. Ressources nettes par personne en NF constants .....	3.290	3.260	3.260	3.460	3.570	3.740
6. Variation par rapport à l'année précédente....	»	— 0,9 %	stagnation.	+ 6,1 %	+ 3,2 %	+ 4,8 %

Sources :

De 1957 à 1958 rapport général pour l'exercice 1962 (d'après les documents disponibles l'an dernier).

De 1959 à 1961 :

- ligne 1 : rapport sur les comptes de la Nation 1962 (p. 50) ;
- ligne 2 : rapport sur les comptes de la Nation 1962 (p. 213).

Pour 1962 :

- ligne 1 : comptes prévisionnels de la Nation pour 1962 (p. 12) ;
- ligne 2 : chiffre de 1961 majoré de 5,5 p. 100.

Pour les motifs que nous avons exposés ci-dessus, la considération d'une année par rapport à l'année précédente ne présente qu'une signification incertaine.

Il est plus sûr de prendre en considération une période plus longue ; dans cet esprit, on trouve entre 1959 et 1962 (sur 3 ans) un taux annuel moyen de 4,7 % pour l'accroissement des ressources nettes par habitant. On voit donc que si le niveau de vie de la population a subi une sévère restriction en 1958 et 1959, depuis cette époque, il progresse, bon an, mal an, à un taux moyen de l'ordre de 4,7 %, ce qui, par rapport aux nations de civilisation comparable, sans constituer un maximum, apparaît très honorable.

\*  
\* \*

Cependant les chiffres bruts figurant au tableau « évolution des ressources des ménages » (estimées en valeur nominale) ne sont pas sans intérêt. On constate en effet que les ressources nominales des ménages ont augmenté de 8 % en 1961. Or si on se reporte au tableau du chapitre II : « Evolution de la production », on voit que pendant cette même année 1961, la production n'a crû que de 4,5 %. Ainsi les moyens de paiement ont augmenté nettement plus vite que le volume des marchandises offertes : c'est ce qui a entraîné, par un processus classique, une érosion de la monnaie.

Pour 1962, avec 11,9 % d'accroissement des revenus nominaux, ce qui dépasse de très loin la progression attendue de la production, — que les pouvoirs publics estiment devoir être de l'ordre de 5,5 % — ce phénomène d'érosion ne peut être qu'encore plus marqué.

## CHAPITRE IV

### LES PERSPECTIVES DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE POUR L'ANNÉE 1963 VUES DANS LE CADRE DU IV<sup>e</sup> PLAN

Le budget de 1963 repose sur trois chiffres-clés que, dans le rapport de présentation de la loi de finances, les pouvoirs publics considèrent, à juste titre d'ailleurs, comme la base de leur politique économique et financière :

1° La production augmentera de 6,1 % (dans le IV<sup>e</sup> Plan, selon sa version initiale, le taux moyen annuel d'expansion visé était de 5,5 %, mais ce chiffre de 5,5 % a été remplacé par un objectif plus ambitieux) ;

2° L'excédent des dépenses sur les recettes du budget de l'Etat restera dans la limite de 7 milliards de NF ;

3° Les prix n'augmenteront que de 2 % (a) et il est précisé que « la stabilité des prix demeure en 1963 la condition rigoureuse du succès de la politique d'expansion, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur » (b).

Cette subdivision, qui est celle du Gouvernement, constituera la trame du présent chapitre.

Cependant nous présenterons au préalable une remarque de principe : c'est que l'évolution future de l'économie ne saurait être appréciée en faisant abstraction du passé et notamment du passé récent. L'économie d'un pays est une machine complexe et lourde dont la vitesse de marche ne saurait s'accélérer instantanément. En d'autres termes, le futur ne saurait être, dans une mesure non négligeable, que la *reconduction* du passé. C'est pourquoi, avant d'examiner les projets des pouvoirs publics pour 1963, nous allons mettre sous les yeux du lecteur les chiffres essentiels qui caractérisent l'évolution récente dans le passé avec, en regard, les prévisions officielles pour le futur. Tel est l'objet du tableau ci-après.

---

(a) Comptes prévisionnels de la Nation, page 8.

(b) Rapport économique et financier, page 29.

	Taux annuel d'accroissement réellement observé dans le passé récent.	Taux annuel d'accroissement prévu dans le projet de budget.
1. Expansion de la production ( <i>en volume</i> )	De 4,5 % à 5,5 % par an, depuis 1959, c'est-à-dire le ralentissement de 1958-59 étant exclu (a).	Initialement 5,5 % dans le IV <sup>e</sup> plan; valeur portée à 6,1 % dans le projet de budget pour tenir compte de l'afflux des rapatriés (c).
2. Accroissement de la consommation ( <i>en volume</i> )	De 5,5 % à 7 % par an, depuis 1959, c'est-à-dire le ralentissement de 1958-59 étant exclu (b).	Accroissement prévu de 6 % (c).
3. Augmentation des prix	5,5 % depuis un an.	2 %.

(a) Voir ci-dessus chapitre II.

(b) Rapport sur les comptes de la Nation 1962, page 213.

(c) Rapport économique et financier, page 27.

Si nous ajoutons à cela que 600.000 (1) rapatriés représentent par rapport à la population antérieure un brusque supplément de 1,3 %, et que les effectifs sous les drapeaux sont en voie d'être réduits de quelque 200.000 hommes, nous disposons sous une forme synoptique des principaux éléments qui nous permettront de supputer les chances de succès de la politique tracée par les pouvoirs publics pour 1963.

## I. — Les perspectives d'expansion de l'économie en 1963.

### A. — La production.

Au cours des dernières années, — et après avoir exclu le ralentissement de 1958 — le taux annuel d'expansion a oscillé entre 4,5 % et 5,5 % et il semble que pour 1962 il sera aux environs de 5,5 %. Pour 1963, les pouvoirs publics admettent que ce taux passera à 6,1 %, en raison de l'insertion des rapatriés dans l'économie — qui ne saurait être que progressive — et aussi de la libération d'une partie des effectifs sous les drapeaux.

Le Gouvernement prévoit en somme une majoration d'un demi-point de la meilleure vitesse de croisière observée ces dernières années; il n'est pas impossible que cette sorte de pari soit gagné, mais on reconnaîtra qu'il s'agit d'une performance difficile qui exigera une vigilance, une énergie et une technicité sans défaut.

(1) Selon certaines informations toutes récentes ce chiffre atteindrait même 800.000.

## B. — La consommation.

Le Gouvernement envisage que la consommation ne croisse que de 6 % et ceci, en dépit de l'arrivée brusque des rapatriés qui représentent 1,3 % de la population antérieure. Compte tenu de cette mutation dans les effectifs de consommateurs, ce chiffre de 6 % relatif à la consommation de la population totale (rapatriés compris) consiste, en chiffres ronds, à admettre, pour 1963 par rapport à 1962, une augmentation de la consommation de l'ordre de  $6\% - 1\% = 5\%$  pour l'ensemble de la population (rapatriés non compris). En somme, l'arrivée des rapatriés introduit dans ce sujet un *terme correctif* qui est, au bas mot, de 1 %.

Rapprochons cette prévision de 5 % des chiffres antérieurs qui ont oscillé, depuis trois ans, entre 5,5 % et 7 %. Il en résulte que le projet gouvernemental repose *implicitement* sur un ralentissement sensible de l'accroissement de la consommation, c'est-à-dire sur un ralentissement de l'élévation du niveau de vie.

Or il ne faut pas exclure totalement l'hypothèse selon laquelle la consommation, poursuivant son expansion à sa « vitesse de croisière actuelle », dépassera très sensiblement les prévisions chiffrées.

Un tel phénomène est classique ; sa conséquence est non moins classique : c'est une certaine pression sur les prix.

## II. — Les perspectives relatives à la place des finances publiques dans l'économie en 1963.

L'excédent des dépenses sur les recettes de l'Etat ne dépassera pas, envisage le Gouvernement, 7 milliards de NF.

Cette prévision appelle deux remarques :

1° S'il est exact que depuis plusieurs années, « l'impasse » reste fixée aux environs de 7 milliards de NF on doit observer que si le chiffre est pratiquement constant, par contre sa signification a changé sensiblement.

Ceci résulte de la politique dite de « débudgétisation » qui consiste à transférer certaines charges, qui étaient inscrites précédemment dans le budget de l'Etat, soit à la Sécurité sociale, soit à des entreprises nationalisées, soit à des établissements de crédit.

Ainsi la différence « dépenses moins recettes » ne reste constante qu'en apparence. Mais il est clair que ce que le contribuable ne paie plus, il faut bien que l'assujetti à la Sécurité sociale ou bien l'utilisateur des services publics le paie ;

2° Quant au poste « recettes », sa croissance permet d'équilibrer les dépenses. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette croissance, ainsi que nous le verrons dans la troisième partie de ce rapport, ne résulte pas seulement de l'expansion économique mais aussi de la hausse des prix évaluée à 2 % dans les prévisions gouvernementales. Il est bien évident qu'un « dérapage » plus accusé des prix se traduirait par des rentrées fiscales plus importantes qui pourraient couvrir des dépenses nouvelles sans modification du montant du découvert.

### III. — Les perspectives d'évolution des prix en 1963.

L'évolution des prix ne saurait être que la résultante de la politique économique et financière suivie. C'est pourquoi, pour apprécier la perspective des prix, reportons-nous au tableau synoptique qui précède.

Nous constatons, dans un passé récent, la période de transition 1958 et début 1959 étant mise à part :

- une expansion annuelle de la production de 4,5 à 5,5 % ;
- une consommation en accroissement annuel de 5,5 à 7 %, c'est-à-dire à un rythme sensiblement plus rapide que la production ;
- et que les prix ont augmenté de 5,5 %.

Or en 1963, si nous trouvons la même cause, c'est-à-dire cet excédent de croissance de la consommation sur la production — et même un peu aggravée puisque le nombre des consommateurs aura brusquement augmenté du fait de l'afflux des rapatriés — les mêmes causes produiraient les mêmes effets et la hausse des prix se révélerait en fin d'exercice supérieure à 2 %.

### IV. — Les risques sur le plan des finances extérieures.

On pourrait être tenté de conclure que tout continuera comme au cours des deux dernières années, c'est-à-dire dans des conditions, dans l'ensemble, à peu près satisfaisantes.

Ce serait une erreur de raisonnement. En effet, la dévaluation de 1958, d'une ampleur de 17,5 %, avait diminué d'autant les prix français par rapport aux prix étrangers ; or depuis cette époque les prix de détail français ont augmenté d'environ 18 %, les prix de gros d'environ 12 %. C'est dire que la marge de prix dégagée par la dévaluation n'est pas loin, aujourd'hui, d'être complètement absorbée. Fort heureusement, dans le même temps, les prix étrangers ont crû eux-mêmes d'environ 5 à 6 %. Quoi qu'il en soit, la marge dont nous disposons encore actuellement est réduite.

Telle est donc la faible liberté de manœuvre qui nous reste avant de voir la balance commerciale risquer de se renverser ; or au train où sont allées jusqu'à présent les choses, une marge de 5 à 6 % correspond comme ordre de grandeur à un an de délai puisque, au cours des douze derniers mois écoulés, les prix se sont gonflés de 5,5 %.

En résumé, la balance commerciale doit être considérée comme un effet dont la cause réside dans les prix. Actuellement notre balance commerciale est excellente et on n'aperçoit pas qu'elle se dégrade ; en somme l'effet est excellent et ne manifeste aucune tendance défavorable visible. Mais si on remonte de l'effet à la cause, il en va tout autrement ; la cause se détériore régulièrement de mois en mois, lentement certes, mais sans arrêt. C'est dire qu'elle finira fatalement par agir sur l'effet.

Une telle observation recommande non seulement la prudence et la vigilance, mais une action positive. Il est encore largement temps pour que cette action soit purement technique et n'impose donc aucun sacrifice à la population ; mais si on attendait un an, on devrait craindre qu'alors, pressés par les événements, nous en soyons réduits à prendre des mesures dont souffrirait soit l'expansion de la production, soit l'expansion de la consommation.

## CHAPITRE V

### PROBLEMES D'ACTUALITE

#### I. — De la nécessité d'un programme social calculé dans le cadre de l'expansion.

La France se trouve aujourd'hui dans une conjoncture politique exceptionnelle ; pour la première fois depuis le début du siècle, à l'Assemblée Nationale, il existe une majorité homogène. Et, en outre, le pouvoir législatif se trouve en complète harmonie de pensée avec l'exécutif. C'est dire que la voie est ouverte pour aller de l'avant, hardiment, sans entrave, vers toute tâche politique, économique et sociale.

Cet objectif peut se résumer en un seul mot : *le progrès*. Et, sur ce sujet, nous ne saurions mieux faire que de nous référer explicitement à un très remarquable article publié récemment, à titre personnel, par un ministre (a) sous le titre : « Pour un contrat de progrès », contrat qui — nous citons — « doit nécessairement s'écrire en termes positifs et concrets ».

Ce contrat, précise-t-il, repose d'abord sur la consolidation des résultats acquis et sur le maintien rigoureux des règles et des disciplines qui ont permis le redressement économique.

Il repose en second lieu sur l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan.

Augmenter le niveau de la consommation de 5 p. 100 par an, créer au moins un million d'emplois nouveaux, revitaliser nos économies régionales dans ce qu'elles ont de défaillant, enfin poursuivre l'effort d'investissement dirigé à la fois vers le perfectionnement de notre appareil de production et vers ces équipements sociaux, supports de la vie collective, qui seront à la base de notre civilisation future.

Nous sommes arrivés au point où une politique des revenus doit être parallèlement menée à la politique d'assainissement.

Cette politique des revenus est d'abord une lutte précise et concrète contre les disparités de l'expansion, c'est-à-dire en faveur des économiquement faibles, des personnes âgées, des rentiers viagers, et autres : toutes victimes des années d'inflation. C'est ensuite la lutte en faveur des salaires anormalement dépréciés, tels ceux de certains secteurs de la Fonction publique, ou de certaines de nos provinces.

---

(a) M. Jean de Broglie, le Courrier du Parlement du 30 novembre 1962.

C'est ensuite la nécessité d'un plan complémentaire pour faire face au renouvellement de la nation. Le rythme de notre construction devrait être porté de 350.000 logements à plus de 400.000 par an. Le budget de l'Education nationale, s'il dépasse mille milliards, ce qui représente un effort considérable, devrait être complété, pour répondre aux besoins réels, d'un budget complémentaire annuel de trois ou quatre cents milliards de plus. Car il n'est plus acceptable, ni sur le plan humain, ni sur le plan économique que notre appareil d'instruction technique ne soit pas en mesure de faire apprendre un métier à chaque petit Français qui le demande.

Le contrat dont il s'agit ne saurait s'arrêter à ces seuls problèmes.

Le progrès national demeure en effet inséparable du progrès européen, et dans un monde où la croissance est la loi il demeure inconcevable que l'Europe reste longtemps la zone balkanisée de l'Alliance Atlantique.

Le progrès en cette matière s'appelle d'abord la poursuite des étapes à venir du Marché commun, puis l'entrée dans les mœurs et dans les faits des conventions du marché agricole européen, enfin la mise sur pied d'une planification à la française des économies européennes. Cette clarification s'imposera non seulement comme le complément nécessaire du Marché commun, et la condition d'une expansion valable, mais elle est surtout l'étape indispensable, le chemin et le moteur irréversible de toute organisation politique de l'Europe. Le progrès est de marcher sur cette voie en attendant le jour où les frontières des Etats ne seront plus que les cicatrices du passé.

Si cette route est l'une de celle de l'avenir, comment oublier l'autre, où nous avons tant œuvré, je veux dire la voie africaine. Notre expérience comme notre tradition, la morale humaine comme notre intérêt national, nous commandent de rester aussi proche que possible des nations africaines.

La suppression des disparités sociales les plus choquantes, la concentration des efforts sur les problèmes de la construction, de l'enseignement, de la formation technique des jeunes et des équipements sociaux, une politique réaliste et pratique d'édification de l'Europe, le développement ordonné de la coopération avec l'Afrique, la volonté de jouer un rôle loyal et positif dans l'Alliance Atlantique, enfin un effort continu d'expansion de notre langue et de notre culture, telles pourraient être les bases de ce contrat de progrès.

La coloration résolument sociale de ce contrat doit en être le fondement.

Votre Rapporteur général aurait scrupule à ajouter quoi que ce soit à une analyse aussi pertinente; à laquelle l'immense majorité de nos collègues sont, à coup sûr, disposés à souscrire sans hésiter.

La seule contribution — d'ordre exclusivement technique, mais, pour ce motif même, à son sentiment, fondamentale — qu'il se croit autorisé à apporter consiste dans deux observations :

1° Un *contrat* doit être chiffré, faute de quoi, ce ne serait pas un contrat, mais une déclaration d'intention. Il doit même être doublement chiffré, d'une part quant aux valeurs numériques des *objectifs*, et, d'autre part, quant aux *délais* que l'on s'accorde pour atteindre ces objectifs.

2° Il ne suffit pas de chiffrer les *objectifs* ; il faut corrélativement chiffrer les *moyens* correspondants, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, effectuer les *réformes de structure* nécessaires pour assurer la pleine *efficacité de ces moyens*.

Telle devrait être la première tâche de la nouvelle législature.

## II. — Une tâche prioritaire pour la nouvelle législature : redresser la situation du logement.

Ainsi cette conjoncture politique exceptionnelle doit permettre d'aller de l'avant, hardiment, dans la voie du social. Néanmoins il est évident que sous peine de risquer de dégrader l'appareil de production par une marche désordonnée de la consommation — et nous venons d'y insister — une telle intention ne saurait que s'inscrire dans un plan calculé ; cette nécessité implique nécessairement des études et par conséquent des délais.

Il est un point cependant sur lequel tout le monde devrait pouvoir se trouver d'accord, sans controverses parce que les besoins sont tellement immenses qu'ils ne prêtent pas à contestation, sans atermoiements parce que les études sont déjà faites : il s'agit du problème du logement.

Le logement présente en effet cette particularité d'être encore, si l'on peut dire, la seule « denrée » rationnée. Paradoxalement, alors que tous les autres secteurs de l'économie progressent — par exemple les derniers indices de l'I. N. S. E. E. nous apprennent que l'industrie a bénéficié en un an d'une expansion de 7,3 % — la construction de logements au contraire diminue : de 320.000 en 1959, le nombre des logements construits est tombé à 317.000 en 1960, à 316.000 en 1961, et l'année 1962 est suffisamment avancée pour que tout laisse prévoir que les résultats en seront encore un peu inférieurs. Le redressement nécessaire est, au surplus, d'autant plus urgent que 1962 a vu le retour de quelque 600.000 rapatriés, ce qui accroît brusquement les besoins.

Cependant la construction étant une opération industrielle dont, sauf exceptions, le cycle est de l'ordre de deux ans, la considération du nombre des logements lancés à ce jour permet de connaître avec certitude ce que sera le nombre de logements terminés en 1963 et de posséder déjà des données non négligeables sur

ce que sera l'année 1964. Or le nombre des lancements, que l'on connaît bien par les permis de construire, diminue ; il s'ensuit que ce redressement, nécessaire et urgent, ne peut matériellement pas être envisagé pour l'an prochain ; tout au plus, à condition que soit pris un virage immédiat et énergique, peut-on espérer quelque amélioration en 1964.

Les régions en expansion sont les plus touchées ; c'est ainsi que l'Office d'H. L. M. de la Seine ne construit que 1.800 logements par an alors qu'il a enregistré plus de 100.000 candidatures. M. Grunbaum-Ballin, le dévoué président de l'Office des H. L. M. de la Seine, déclarait récemment :

On entonne des hymnes à la propriété et à la copropriété, panacées de tous les maux, paraît-il, et génératrices à coup sûr de profits intéressants. On oublie ou en veut oublier que le seul moyen de sauver de leurs souffrances des centaines de milliers de familles entassées dans des taudis ou les logements surpeuplés de la région parisienne, est de multiplier à une cadence accélérée les logements locatifs à loyer réellement modéré...

Le plus inquiétant, en effet, dans le fléchissement observé, c'est qu'il porte principalement sur les H. L. M. locatives, c'est-à-dire sur les logements destinés aux catégories les plus déshéritées de la population.

Il n'y a aucun risque technique à donner immédiatement l'impulsion qui s'impose ; on ne court le danger ni de dépasser les besoins, ni d'engager la profession dans un effort sans lendemain ; les études les plus sérieuses ont montré en effet que les besoins de la France en logements s'élèvent à 400.000 logements par an, non pas pendant une courte période de rattrapage, mais pendant 20 ans.

Un logement sain et confortable est un rempart contre l'alcoolisme, et constitue un élément de stabilité sociale et par conséquent politique.

Voilà donc une tâche exaltante qui, par-delà certaines divergences stériles, et en vue de donner à la France le visage d'une grande nation moderne, devrait réunir sans délai toutes les bonnes volontés.

ANNEXE

**ETUDE SUR L'UNIFICATION DES INDICES  
DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**

**I. — Le désaccord entre les deux instruments de mesure officiels  
de la production industrielle:**

**A. — L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS L'ÉCONOMIE**

La production industrielle constitue pour une nation un des éléments essentiels de la puissance économique, donc du niveau de vie et par conséquent de la paix sociale. Est-il besoin de rappeler que la défense nationale repose, elle aussi, dans une large mesure sur la production industrielle?

L'objectif essentiel du IV<sup>e</sup> Plan, celui qui synthétise tous les autres, réside dans le taux moyen annuel de 5,5 % d'expansion de l'ensemble de la production (agriculture, industrie et services), ensemble dans lequel l'industrie représente, en valeur, le poste le plus important.

En effet, la ventilation du produit intérieur brut, pour l'année 1961, dernière année du III<sup>e</sup> Plan, prise comme année de référence pour le calcul du IV<sup>e</sup> Plan, est la suivante:

**Composition du produit intérieur brut de l'année 1961.**

	EN MILLIARDS de NF 1961	EN pourcentages.
1. Agriculture .....	26,8	10
2. Industries agricoles et alimentaires.....	19,0	7
3. Industrie sans bâtiment.....	105,6	39
4. Bâtiment et travaux publics.....	18,1	7
5. Services, commerce et divers.....	101,4	37
Total .....	270,9	100

On voit que l'industrie, dans son ensemble, est représentée par la totalisation des postes 2, 3 et 4, soit 53 %; d'autre part il n'est pas douteux qu'une large partie de l'activité dénommée « services, commerce et divers » est directement influencée par le volume de la production industrielle; il est clair en effet que quand on produit plus, on transporte plus et on vend plus; or ce poste représente 37 % du produit intérieur. C'est dire que la fraction du produit national dont le développement est conditionné, directement ou indirectement, par le développement de l'industrie, est de l'ordre de 70 à 80 %.

Il s'ensuit que les pouvoirs publics ont un besoin impérieux de disposer d'un instrument de mesure apte à estimer quantitativement l'évolution de la production industrielle, observation dont au surplus l'évidence est telle qu'elle se passe de démonstration.

**B. — RAPPEL DES OBJECTIFS DU IV<sup>e</sup> PLAN...  
EN MATIÈRE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Dans le IV<sup>e</sup> Plan le taux global d'expansion prévu pour l'ensemble du produit intérieur brut, et pour l'ensemble des quatre années couvertes par le Plan, est de 24 %, ce qui correspond à un taux moyen annuel de 5,5 %.

Mais ce taux global (24 % en 4 ans ou 5,5 % par an) qui est relatif, rappelons-le, non pas à l'industrie mais à l'ensemble de l'économie, ne correspond pas, dans les prévisions du Plan, à des taux identiques pour chacun des cinq grands compartiments énumérés ci-dessus; c'est ainsi qu'il est prévu que l'industrie doit croître au taux annuel de 5,9 % contre 2,9 % seulement pour l'agriculture. Le tableau ci-dessous présente à cet égard, d'après les documents officiels, les objectifs du Plan.

**Taux d'accroissement respectifs prévus au IV<sup>e</sup> Plan  
pour chacun des cinq grands secteurs d'activité.**

ACTIVITE	TAUX D'EXPANSION prévu au IV <sup>e</sup> Plan.		POURCENTAGE représenté par chaque activité dans le produit de 1961.	D'OU LA VENTILATION du taux global moyen de 5,5 % entre les divers secteurs.
	En 4 ans.	Soit en moyenne par an.		
1. Agriculture .....	12 %	2,9 %	10 %	$0,10 \times 2,9 = 0,29$
2. Industries agricoles et alimentaires .....	16,2 %	3,8 %	7 %	$0,07 \times 3,8 = 0,26$
3. Industrie (sans bâtiment).	26 %	5,9 %	39 %	$0,39 \times 5,9 = 2,40$
4. Bâtiment et travaux publics .....	32,1 %	7,2 %	7 %	$0,07 \times 7,2 = 0,50$
5. Services, commerce et divers .....	25 %	5,7 %	37 %	$0,37 \times 5,2 = 2,10$
Ensemble .....	24 %	5,5 %	100 %	5,55

Il s'ensuit que pour que soit atteint l'objectif fondamental du Plan, celui dont découle essentiellement le niveau de vie de la population, les investissements, le progrès social — nous voulons dire ce taux global d'expansion de 5,5 % pour l'ensemble de l'économie — on doit veiller à ce que soient atteints chaque année, séparément, chacun des trois objectifs composants de l'industrie, à savoir :

- industries agricoles et alimentaires..... 3,8 % par an,
- industrie (sans bâtiment)..... 5,9 % —
- bâtiment et travaux publics..... 7,2 % —

Tels sont les objectifs annuels qu'il est nécessaire de confronter avec la réalité des faits.

C. — LA CONFRONTATION PÉRIODIQUE DES RÉSULTATS RÉELLEMENT OBTENUS  
AVEC LES OBJECTIFS DU PLAN

Cette confrontation s'opère tout naturellement, d'une manière rationnelle par le moyen des comptes économiques puisque précisément c'est par le moyen de ceux-ci qu'ont été définis les objectifs. Mais les comptes économiques présentent le grave inconvénient d'être connus seulement cinq mois après la fin de l'année, donc 5 + 6 = 11 mois après le plein milieu de l'année, c'est-à-dire à une époque où il est bien trop tard pour agir, bien trop tard pour mettre en action l'un quelconque des multiples moyens d'intervention de l'Etat.

Cependant, il se trouve qu'à côté de cette estimation du taux d'expansion, tirée des Comptes économiques de la Nation, par les soins du S. E. E. F. (Service d'Etudes économiques et financières du ministère des Finances), instrument de mesure d'une haute valeur scientifique, exactement et directement adapté à la mesure du but poursuivi par le Plan et expressément inscrit au Plan, mais instrument de mesure qui présente l'inconvénient dirimant d'arriver trop tard, les pouvoirs publics disposent d'un autre outil de mesure de l'expansion de la production industrielle : il s'agit de l'indice de la production industrielle, établi par l'I. N. S. E. E. dont la valeur globale, ainsi que ses 20 composantes en 20 secteurs d'activité, sont publiées tous les mois, dans un délai de six semaines seulement après la fin de chaque mois. Ce deuxième instrument de mesure (indice I. N. S. E. E.) permet donc un contrôle plus fréquent et plus rapide que l'autre (les comptes économiques du S. E. E. F.).

Ce deuxième instrument de mesure, l'indice I. N. S. E. E. ne saurait néanmoins constituer qu'un biais pour parvenir au but poursuivi, attendu qu'il est doté d'une définition propre — sur laquelle nous reviendrons plus loin — et qui n'est nullement basée sur les comptes économiques.

Cette disparité de conception entre les deux instruments de mesure, qui tient pour partie à la nature des choses, et pour partie au fait qu'ils ont été conçus indépendamment l'un de l'autre par deux services distincts, fait qu'ils sont en désaccord.

Par exemple, pour les années 1957, 1958, 1959, ils indiquent respectivement les taux d'expansion ci-après (a) :

	SELON LE « THERMOMÈTRE » I. N. S. E. E.	SELON LE « THERMOMÈTRE » S. E. E. F.
1957 par rapport à 1956.....	+ 8,5 %	+ 6,1 %
1958 par rapport à 1957.....	+ 4,3 %	+ 1,9 %
1959 par rapport à 1958.....	+ 3,4 %	+ 1,9 %

Si on veut bien observer que la grandeur à mesurer, pour s'assurer de la croissance régulière de l'économie, ce n'est pas exactement et finalement l'indice lui-même, mais plus précisément son taux de croissance d'une année sur l'autre, taux qui selon les prévisions du IV<sup>e</sup> Plan doit, avons-nous vu, être de 5,9 % pour les prochaines années, on doit reconnaître que disposer de deux instruments de mesure dont les lectures affichent *des désaccords qui dépassent parfois le simple au double*, par exemple 4,3 % pour l'un contre 1,9 % pour l'autre en 1958, n'est pas satisfaisant.

a) Chiffres extraits du Rapport général du Sénat pour l'exercice 1961, document parlementaire n° 39 du 15 novembre 1960, page 230.

En particulier les objectifs d'expansion de l'économie définis par les plans de modernisation et d'équipement s'entendant comme étant mesurés à l'aide des comptes économiques gérés par le S. E. E. F., lequel ne fournit qu'une seule lecture par an, il s'ensuit que toute mesure que l'on prétendrait faire en cours d'année tendant à faire le point de l'état d'avancement du Plan, ceci par le moyen de l'indice I. N. S. E. E., s'avérerait d'une valeur douteuse.

Il ne se passe guère cependant de mois sans que des organes économiques valables, voire même des voix officielles ne tombent dans cette sorte de piège en prétendant « faire le point » avec un instrument de mesure inadapté, donc inexact.

## II. — L'étude méthodologique publiée par l'I. N. S. E. E.

Or il se trouve qu'une étude, d'un niveau technique élevé, a été publiée par l'I. N. S. E. E. (a), qui explique le mécanisme de deux instruments de mesure, celui du S. E. E. F. et celui de l'I. N. S. E. E., et qui procède à une analyse quantitative de leurs divergences en fonction des causes de ces divergences.

Ce remarquable travail permet donc, pour la première fois, de comprendre le phénomène, ce qui est évidemment le premier stade d'un raisonnement dont le deuxième consiste à proposer des remèdes tendant, sinon à supprimer complètement ces désaccords, du moins à les limiter à un minimum compatible avec les besoins pratiques d'une gestion éclairée de l'économie.

### A. — REMARQUE PRÉLIMINAIRE : LES DEUX CATÉGORIES DE CONCEPTS RELATIFS TANT A LA VALEUR QU'AU VOLUME DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les économistes qui ont cherché à mesurer la production industrielle, par l'expression de sa valeur ou de son volume, ont employé des concepts divers se rattachant essentiellement à deux familles :

- les concepts basés sur l'activité de chaque branche,
- les concepts basés sur la valeur ajoutée par chaque branche.

#### 1° Les concepts basés sur l'activité.

Ils consistent à diviser la production industrielle en un certain nombre de « branches » et à additionner la valeur de la production qui sort de chacune de ces branches. Par exemple, considérons pour simplifier les trois activités qui aboutissent à la production d'un vêtement, on procédera à une estimation de la forme suivante :

— à la sortie de la filature.....	50 francs.
— à la sortie du tissage.....	100 —
— à la sortie de la confection.....	200 —
<hr/>	
Total.....	350 francs.

Il est clair qu'une telle méthode comporte des doubles et même des multiples emplois ; c'est ainsi que, dans l'exemple cité, les 50 francs qui représentent la valeur des filés à la sortie de la filature, sont également inclus dans les 100 francs, estimation des tissus produits, puis dans les 200 francs, estimation des vêtements fabriqués : ils sont donc comptés trois fois.

Il est évident que le résultat trouvé avec une méthode de ce genre pour l'estimation de l'activité totale dépend du degré plus ou moins fin où on pousse l'ana-

(a) Etudes statistiques, janvier-mars 1962.

lyse à laquelle on procède. Par exemple, si nous groupions filature et tissage dans un même secteur, nous trouverions :

— à la sortie du tissage.....	100 francs.
— à la sortie de la confection.....	200 —
<b>Total.....</b>	<b>300 francs.</b>

Au lieu de 350 francs, chiffre trouvé précédemment. On voit que l'estimation de la valeur de la production s'élève à mesure que s'accroît le nombre des branches entre lesquelles on la décompose. C'est ainsi que, prenant pour exemple l'année 1956, l'I. N. S. E. E. a trouvé pour la valeur de la production industrielle française (agriculture, industrie et services) :

— divisée en 54 branches.....	19.381 milliards.
— divisée en 12 branches.....	16.823 —
— divisée en 7 branches.....	15.808 —
— considérée comme une seule branche.....	13.771 —

Il s'ensuit que tous les concepts de valeur de la production qui se rattachent à cette méthode de calcul ne sauraient avoir qu'une signification *relative, conventionnelle*, ce qui en réduit très sensiblement l'intérêt.

### 2° Les concepts basés sur la valeur ajoutée.

On élimine les doubles emplois et par conséquent le caractère de relativité qui en résulte si, concernant chacune des branches, on ne prend en compte que la « *valeur ajoutée* » ; alors le résultat devient indépendant de la finesse de l'analyse : tel est le principe suivi dans l'établissement des comptes économiques de la Nation.

### 3° Passage de l'appréciation en valeur à l'appréciation en volume.

Au surplus, quel que soit le concept adopté, qu'il soit basé sur la totalisation des activités ou bien sur la totalisation des valeurs ajoutées, ce qu'il importe de connaître c'est non pas l'appréciation en *valeur*, qui est faussée par la hausse des prix, mais l'appréciation en *volume*, c'est-à-dire correction faite de la hausse des prix. Par exemple, si la valeur de la production d'un secteur (valeur totale ou bien valeur ajoutée) passe de 100 francs pour l'année n à 108 francs pour l'année n + 1, mais si, dans le même temps, les prix de la production de ce secteur ont augmenté de 3 %, la production estimée en volume est conventionnellement de

$$100 \times \frac{108}{103} = 104,8.$$

## B. — ENUMÉRATION DES CAUSES DE DIVERGENCE ENTRE L'INDICE I. N. S. E. E. DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LES COMPTES ÉCONOMIQUES

Ainsi nous avons vu qu'on emploie en France, pour mesurer l'expansion industrielle, deux instruments de mesure et nous avons constaté qu'ils sont parfois en large désaccord. Avant d'*expliquer* les causes de ces écarts, nous allons rappeler en termes précis les définitions respectives de ces deux instruments.

### 1° Rappel du mécanisme du calcul du taux d'expansion de la production industrielle à partir des comptes économiques.

Comme nous l'avons exposé, le S. E. E. F., qui établit les comptes économiques, opère suivant la méthode des valeurs ajoutées, méthode correcte — avons-nous vu — puisqu'elle évite l'écueil des doubles emplois.

La valeur de la production ayant été ainsi estimée, on passe à son appréciation en volume, selon la méthode indiquée ci-dessus, et ceci pour chaque branche.

Mais pour passer du volume de chaque branche au volume total, on doit affecter le chiffre trouvé pour le volume de chaque branche d'une certaine pondération qui traduit l'importance respective de cette branche. Cependant il est évident qu'une telle pondération qui décrit ce que sont les parts respectives des différentes branches de la production est nécessairement — il ne saurait en être autrement — relative à une certaine année bien définie, choisie conventionnellement ; c'est ainsi que la pondération qui est encore en usage aujourd'hui, dans les calculs du S. E. E. F., c'est l'année 1956 ; elle est donc relativement ancienne. Or du fait que leurs taux d'accroissement sont différents, la part réelle des différentes branches varie au cours du temps ; par exemple les industries chimiques bénéficiant — c'est un fait — d'un taux d'expansion à peu près quadruple de celui des travaux publics, même si la pondération respective de la chimie et des travaux publics a été estimée correctement en 1956 — ce qui est vraisemblable — aujourd'hui la pondération conventionnelle encore en vigueur est devenue erronée ; par l'effet d'un mécanisme arithmétique inexorable, la part attribuée aujourd'hui à la chimie est devenue trop faible et celle des travaux publics trop forte.

En d'autres termes, toute pondération subit, par la force des choses, un phénomène de vieillissement ; il s'ensuit que les pondérations devraient faire l'objet de révisions périodiques, par exemple à l'occasion du démarrage de chaque Plan de modernisation.

## 2° Rappel de la définition de l'indice I. N. S. E. E. (a) de la production industrielle.

Toute autre est la conception de l'indice I. N. S. E. E. L'industrie ayant été divisée en 23 branches, dont 20 font l'objet d'une publication mensuelle et 3 l'objet d'une publication annuelle seulement (b), le volume de la production est représenté par un indice global, obtenu par pondération des 20 ou 23 indices élémentaires (c), chacun de ces indices élémentaires mesurant lui-même les quantités produites dans la branche considérée.

Or, des deux indices, celui du S. E. E. F. et celui de l'I. N. S. E. E., celui qui doit faire foi pour la mesure de l'expansion tout au long de l'exécution du Plan, c'est celui du S. E. E. F. car c'est précisément celui qui a été employé pour la définition des objectifs.

## C. — ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES DIFFÉRENCES DE CONCEPTION ENTRE LES DEUX INSTRUMENTS DE MESURE, CELUI DE L'I. N. S. E. E. ET CELUI DU S. E. E. F.

Ainsi, de ces deux instruments de mesure celui qui doit être retenu comme étalon, c'est celui du S. E. E. F. ; mais comme c'est de l'autre instrument de mesure, celui de l'I. N. S. E. E., que chacun — gouvernant, parlementaire, économiste — se sert tous les mois, il importe :

- de procéder à un inventaire des causes de divergence,
- pour chaque poste de cet inventaire, de calculer quantitativement son influence.

### 1° Inventaire qualitatif des causes de divergence entre les deux instruments de mesure.

a) La conception de principe est différente, l'indice du S. E. E. F. étant basé sur des valeurs ajoutées et celui de l'I. N. S. E. E. sur des quantités produites.

---

(a) Il s'agit de l'indice actuel et non de celui qui doit être utilisé prochainement.

(b) Ce sont 3 industries largement saisonnières :

- industries alimentaires ;
- habillement et travail des étoffes ;
- bois et ameublement.

(c) 20 pour l'indice mensuel, 23 pour l'indice annuel.

Nous venons de le voir ; mais ce n'est pas tout.

b) *L'année de référence n'est pas la même.*

Pour le S. E. E. F. c'est 1956 ; pour l'I. N. S. E. E. 1952. Comme la pondération des diverses branches — même si elle est correctement estimée — varie avec l'année de référence, il s'ensuit une cause de désaccord qui aurait dû être évitée dans le passé et qui doit facilement être évitée dans l'avenir.

c) *Le S. E. E. F. travaille sur des valeurs brutes, l'I. N. S. E. E. sur des valeurs nettes.*

Les valeurs nettes se déduisent des valeurs brutes essentiellement en retranchant les impôts indirects et les amortissements. Comme dans le IV<sup>e</sup> Plan, la notion qui a été retenue, c'est le produit national *brut*, que c'est cette grandeur dont on vise à assurer l'expansion à un rythme de 5,5 % par an, il s'ensuit que c'est la conception du S. E. E. F. qui est en harmonie avec le Plan. Dès lors il est permis de penser que l'I. N. S. E. E., lorsqu'il rebâtira son indice, devrait se ranger à ce point de vue.

d) *Désaccords de base dans les pondérations.*

Nous avons vu que les pondérations ne sauraient être les mêmes puisque les deux services ont choisi des années de référence différentes, 1952 et 1956. Mais ceci ne suffit pas à expliquer certains écarts considérables dans les coefficients de pondération de 3 parmi les 23 branches d'activités considérées, à savoir :

- industries agricoles et alimentaires : écart de plus du simple au double ;
- produits chimiques organiques : écart de presque du simple au double ;
- automobiles et cycles : écart de presque du simple au double.

La pondération à retenir pour l'avenir devrait être la même pour les deux services.

e) *Désaccords sur la définition du champ couvert par certaines branches.*

Les deux services intéressés n'ont pas retenu le même champ d'application pour certains secteurs d'activité : il s'agit essentiellement du secteur « industries agricoles et alimentaires » ; le S. E. E. F., à la différence de l'I. N. S. E. E. y inclut :

- la transformation des viandes, à partir de l'abattage inclus,
- le lait et les produits laitiers, depuis la sortie de la ferme,
- les conserves de fruits et légumes,
- la pêche (a).

## 2° *Estimation quantitative de l'influence des écarts de conception.*

Au titre de l'étude méthodologique que nous avons mentionnée ci-dessus (b), l'I. N. S. E. E. a procédé pour la période allant de 1949 à 1959, l'année 1949 étant prise comme base 100, au calcul de l'indice de la production industrielle suivant trois méthodes :

- suivant la méthode I. N. S. E. E.
- suivant la méthode S. E. E. F.
- suivant une méthode intermédiaire qui est la méthode traditionnelle I. N. S. E. E. mais avec les pondérations S. E. E. F. (c).

---

(a) Ceci explique le désaccord dans la pondération que nous avons signalée ci-dessus.

(b) Etudes statistiques, janvier 1962.

(c) Plus quelques corrections d'intérêt passager.

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

**Indice de la production industrielle (base 100 en 1949).**

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Indice calculé suivant la méthode I. N. S. E. E.	100	107	118	116	119	129	139	151	164	169	174
2. Indice calculé suivant la méthode S. E. E. F., c'est-à-dire sur la base des comptes économiques.	100	107	116	118	121	127	136	147	159	159	162
3. Indice calculé suivant une méthode intermédiaire (méthode I. N. S. E. E. mais avec les pondérations S. E. E. F.).	100	107	116	117	120	126	135	145	156	160	163

On observe :

a) Que les écarts entre l'indice I. N. S. E. E. (ligne 1) et l'indice S. E. E. F. (ligne 2) sont considérables puisqu'ils atteignent jusqu'à 12 points (en 1959).

b) Par contre, les lignes 2 (indice S. E. E. F.) et 3 (indice I. N. S. E. E. corrigé seulement quant aux pondérations) coïncident presque exactement, puisque au bout de dix ans le désaccord n'est que de 1 point et, pendant toute cette période, il n'atteint qu'une seule fois 2 points (en 1956).

Autrement dit, parmi les multiples causes de désaccord entre l'indice I. N. S. E. E. et l'indice S. E. E. F. que nous avons énumérées ci-dessus, il y en a une seule — la divergence quant à la pondération — qui, de très loin, est dominante. Le mal étant très localisé, il peut y être facilement remédié.

C'est pourquoi il doit pouvoir être mis fin rapidement à une anomalie qui fausse l'appréciation correcte par les pouvoirs publics de la situation économique réelle.

**D. — PROPOSITIONS CONCRÈTES DE RÉFORMES**

Les propositions concrètes de réformes découlent directement des observations ci-dessus :

1° Le S. E. E. F. et l'I. N. S. E. E. s'entendront pour adopter une même année de référence pour leurs calculs d'indices (les années 1952 et 1956 sont périmées) ; cette année sera aussi récente que possible.

L'I. N. S. E. E. prépare actuellement une révision de son indice ; les pondérations du nouvel indice seraient basées sur l'année 1959 (au lieu de 1952).

Cette année 1959 nous paraît bien ancienne ; il est possible que, pour disposer de chiffres aussi exacts que possible et dûment contrôlés, il soit nécessaire de remonter à 1959 ; mais quoi qu'il en soit, à partir de ces pondérations 1959 (exactes) et des taux d'expansion connus entre 1959 et 1961, il doit être possible de calculer les pondérations (approximatives) de 1961. Nous disons 1961 parce que c'est l'année choisie comme année de référence pour le IV<sup>e</sup> Plan.

Une pondération approximative 1961 serait — et de loin — bien meilleure qu'une pondération exacte 1959.

2° *Le découpage de l'économie en secteurs d'activité sera le même pour les deux services.*

Il ne faut plus, par exemple, que ce que l'un d'eux appelé « industries agricoles et alimentaires » ne corresponde pas à ce que recouvre la même étiquette chez l'autre.

3° *La pondération retenue pour chacun de ces secteurs sera la même pour chacun des deux services.*

4° Une telle réforme est *urgente*, si Gouvernement et Parlement veulent être en mesure de faire le point correctement, sinon chaque mois, du moins chaque trimestre, de l'état d'avancement du IV<sup>e</sup> Plan.

5° La brillante étude publiée dans « Etudes statistiques » démontre qu'une telle réforme ne devrait rencontrer *aucune difficulté de principe*, ni exiger un délai bien long.

6° Une telle réforme, pour porter tous ses fruits, devra être conjuguée avec la mise au point de *comptes économiques trimestriels sommaires*, permettant de faire le point une fois tous les trimestres. Cette construction présente certes quelques difficultés, notamment en raison du caractère d'annualité de la production agricole, mais ces difficultés ne sont pas insurmontables.

7° Ces comptes économiques trimestriels sommaires devraient pouvoir être publiés dans le même délai que les indices de la production industrielle — puisque ceux-ci en constitueraient l'armature essentielle — c'est-à-dire *dans un délai d'environ quarante-cinq jours* après la fin de chaque trimestre.

\*

\* \*

Ces réformes devraient permettre de disposer des instruments de mesure, rapides et suffisamment précis, qui sont nécessaires pour *une conduite quantitative de l'économie*.

*TROISIEME PARTIE*

**LE PROJET DE BUDGET POUR 1963**

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### L'EQUILIBRE DU BUDGET DE 1963

Présenté dans la même forme que le budget de 1962, celui de 1963 confirme la distinction entre les dépenses à caractère définitif et celles à caractère temporaire.

Respectant cette classification, nous étudierons d'abord les charges et les ressources figurant dans le projet de loi de finances, telles qu'elles ont été modifiées par les amendements déposés par le Gouvernement avant le début de la discussion devant l'Assemblée nationale pour traduire, dans le texte, les mesures sociales décidées par le Gouvernement au titre du « rendez-vous d'octobre » : Nous essaierons ensuite de dégager, de ces chiffres, quelques réflexions sur l'action gouvernementale dans certains secteurs.

## SECTION I

### Les charges.

La comparaison entre les charges de 1962 et celles prévues dans le projet de budget pour 1963 est retracée dans le tableau ci-après :

#### Charges globales.

NATURE DES OPERATIONS	1962	1963	Différence
	(en millions de nouveaux francs.)		
<b>I. — Opérations à caractère définitif :</b>			
1° Budget général :			
Dépenses ordinaires civiles .....	44.712	51.089	+ 6.377
Dépenses civiles en capital :			
— équipement .....	7.043	7.192	+ 149
— dommages de guerre .....	1.044	846	— 198
Dépenses militaires .....	17.299	18.551	+ 1.252
Total .....	70.098	77.678	+ 7.580
2° Budgets annexes .....	11.597	11.188	— 409
3° Comptes d'affectation spéciale .....	2.764	2.834	+ 70
Total (I) .....	84.459	91.700	+ 7.241
<b>II. — Opérations à caractère temporaire :</b>			
1° Comptes de prêts :			
F. D. E. S. ....	3.050	3.050	»
Prêts d'équipement .....	221	666	+ 445
H. L. M. ....	2.450	2.573	+ 123
Consolidation de prêts spéciaux à la construction .....	600	600	»
Divers .....	50	20	— 30
Total .....	6.371	6.909	+ 538
2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale .....	74	83	+ 9
3° Comptes d'avances (charge nette) .....	172	299	+ 127
4° Comptes de commerce (charge nette) ..	234	317	+ 83
5° Autres comptes spéciaux (charge nette) ..	46	— 4	— 50
Total (II) .....	6.897	7.604	+ 707
<b>III. — Récapitulation générale .....</b>	<b>91.356</b>	<b>99.304</b>	<b>+ 7.948</b>

Il ressort de ce tableau que les *charges globales* de l'Etat s'élèvent, en 1963, à 99.304 millions de NF, ce qui représente une augmentation de 7.948 millions de NF par rapport à 1962, soit, en pourcentage, 8,7 %.

Deux catégories de dépenses représentent, à elles seules, 96 % de cet accroissement : les dépenses civiles ordinaires, en progression de 14,3 % (+ 6.377 millions de NF) et les dépenses militaires, en progression de 7,2 % (+ 1.252 millions de NF).

\*  
\* \*

## I. — LES DÉPENSES A CARACTÈRE DÉFINITIF

### A. — LES DÉPENSES CIVILES ORDINAIRES

Pour 1963, les propositions gouvernementales s'établissent à 51.089 millions de NF contre 44.712 millions de NF en 1962.

Cette augmentation de 6.377 millions de NF se répartit, ainsi qu'il suit, entre les différentes catégories de dépenses.

NATURE DES DÉPENSES	1962	1963	DIFFERENCE		
			Totale.	Services votés.	Mesures nouvelles.
(en millions de NF)					
Dette publique.....	4.735	5.022	+ 287	+ 337	— 50
Pouvoirs publics.....	169	182	+ 13	+ 10	+ 3
Moyens des services.....	21.907	24.903	+ 2.996	+ 333	+ 2.663
Interventions publiques.....	17.901	20.982	+ 3.081	+ 421	+ 2.660
	44.712	51.089	+ 6.377	+ 1.101	+ 5.276

Il ressort de ce tableau que l'accroissement des charges, d'une année sur l'autre, est imputable, à concurrence de :

- 48 % aux interventions publiques ;
- 47 % aux moyens des services.

\*  
\* \*

### 1° Dette publique.

En ce qui concerne la dette publique, on note essentiellement :

- une augmentation des crédits correspondant aux dégrèvements fiscaux (+ 373 millions de NF) et de ceux destinés à assurer le paiement des intérêts de la dette flottante (+ 96 millions de NF) ;
- une diminution des autres catégories de dépenses.

\*  
\* \*

### 2° Pouvoirs publics.

L'accroissement des dotations des Pouvoirs publics n'est, pour sa plus grande part, que la conséquence de la revalorisation des rémunérations de la fonction publique.

\*  
\* \*

### 3° Moyens des services.

Les moyens des services enregistrent, par rapport à 1962, une augmentation de 2.996 millions de NF, soit un peu plus de 11 %.

A concurrence de 2.770 millions de NF, cet accroissement résulte des mesures prises en faveur des personnels de l'Etat, des retraités et des anciens combattants et victimes de guerre au titre soit de la reconduction, en année pleine, des dispositions intervenues en 1962 (590 millions de NF), soit des dispositions nouvelles qui doivent prendre effet en 1963 (2.180 millions de NF). A ces crédits, s'ajoute également une dotation de 145 millions de NF destinée à ajuster les crédits de retraites aux besoins constatés et un crédit de 48 millions de NF correspondant aux augmentations des salaires des ouvriers des établissements militaires.

Parmi les autres augmentations de dépenses — compensées en partie par la non-reconduction de certains crédits exceptionnels ou devenus sans objet — on peut noter :

	(en millions de NF)
— l'effort fait en faveur de l'éducation nationale .....	482
— l'action en faveur de la recherche scientifique .....	107
— certaines mesures de caractère social (relèvement des prestations familiales, action sociale en faveur des fonctionnaires, augmentation de la part patronale de sécurité sociale) .....	435

Signalons enfin que — compte tenu de la suppression de certains services (affaires algériennes et Sahara) — l'effectif des personnels rémunérés sur les budgets civils doit s'accroître, en 1963, de 14.625 unités. Pour sa part, l'Education nationale doit disposer de 36.325 postes nouveaux (1).

#### 4° Interventions publiques.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce sont les dotations afférentes aux interventions publiques qui progressent le plus puisqu'elles passent de 17.901 millions de NF à 20.982 millions de NF accusant ainsi une augmentation de 3.081 millions de NF, soit 17,2 %.

Le tableau ci-après donne la répartition de cette somme entre les diverses interventions.

#### Interventions publiques.

NATURE DES INTERVENTIONS	1962	1963	DIFFERENCE		
			Totale.	Services votés.	Mesures nouvelles.
(En millions de N. F.)					
Interventions politiques, internationales et éducatives....	3.107	4.349	+ 1.242	— 132	+ 1.374
Interventions économiques....	6.163	6.897	+ 734	+ 70	+ 664
Interventions sociales.....	8.631	9.736	+ 1.105	+ 483	+ 622
Total .....	17.901	20.982	+ 3.081	+ 421	+ 2.660

a) L'accroissement important des crédits destinés aux *interventions politiques, internationales et éducatives* — plus de 40 % — est dû uniquement à une opération d'ordre intéressant l'Algérie. Dans le budget de 1962, en effet, les crédits affectés au développement économique et social de l'Algérie figuraient parmi les dépenses en capital ; dans le budget de 1963, elles sont inscrites, au contraire, parmi les dépenses ordinaires et s'élèvent à 1.050 millions de NF.

On relève, par ailleurs, des augmentations de crédits de 123 millions de NF au titre des affaires étrangères (contributions de la France à des organismes internationaux, relations culturelles, etc.) et de 95 millions de NF au titre de l'éducation nationale (bourses

(1) Voir ci-après, dans le chapitre II, l'étude sur l'évolution du nombre des fonctionnaires civils de l'Etat (budget général et budgets annexes).

notamment). Mais dans le même temps, la participation de la France au fonds de développement des territoires d'outre-mer est réduite de 230 millions de NF.

b) Les *interventions économiques* progressent d'un peu plus de 11 % passant de 6.163 millions de NF en 1962 à 6.897 millions de NF en 1963.

Parmi les dépenses en augmentation, on peut citer notamment :

	(en millions de NF)
— les subventions à la S. N. C. F.....	+ 449
— la subvention à la R. A. T. P.....	+ 112
— les primes à la construction.....	+ 109
— la reconversion des houillères.....	+ 150
— le service des emprunts de la Caisse nationale de crédit agricole .....	+ 42
— l'arrachage des pommiers.....	+ 20
— la prophylaxie des maladies du bétail.....	+ 20

En revanche, les subventions aux céréales sont en diminution de 245 millions de NF.

c) Les *interventions sociales* sont, globalement, en accroissement de 1.105 millions, soit 12,8 %.

Sont notamment en augmentation les crédits affectés :

	(en millions de NF)
— à l'aide aux rapatriés.....	+ 712
— à l'aide sociale.....	+ 309
— à l'allocation complémentaire du Fonds de solidarité..	+ 237
— aux pensions des anciens combattants et victimes de guerre .....	+ 168
— à la majoration des rentes viagères.....	+ 15

En revanche, la subvention versée par le budget général au budget annexe des prestations sociales agricoles est en diminution de 420 millions de NF. En effet, l'article 9 du projet de loi de finances prévoit que la charge de l'ensemble des prestations d'assurances sociales et d'allocations familiales servies aux *salariés du*

*régime agricole doit être transférée au régime général de sécurité sociale*, les caisses de la mutualité sociale agricole ne conservant que la gestion matérielle du service des prestations.

En contrepartie, le régime général de la sécurité sociale se verra attribuer certaines ressources dont dispose actuellement le budget annexe des prestations sociales agricoles (moitié des cotisations cadastrales prévues par l'article 1062 du code rural et destinées au financement des prestations familiales agricoles, cotisations assises sur les salaires des travailleurs agricoles, versements du Fonds national de surcompensation des prestations familiales au titre des salariés agricoles, subventions du Fonds national de solidarité au titre des avantages de vieillesse et d'invalidité servis aux salariés agricoles).

Ce transfert ne sera cependant pas équilibré, car il doit aboutir à mettre à la charge du régime général de la sécurité sociale des charges supplémentaires d'un montant, pour 1963, de 2 milliards de nouveaux francs alors que les ressources correspondantes attribuées à ce régime ne doivent guère excéder 1 milliard de nouveaux francs.

Grâce à ce mécanisme et compte tenu des variations intervenues sur d'autres postes du budget annexe, la participation du budget général peut ainsi être réduite de 420 millions de nouveaux francs.

\*  
\* \*

## B. — LES DEPENSES CIVILES EN CAPITAL

Les dépenses civiles en capital comprennent les dépenses relatives aux dommages de guerre et les dépenses d'équipement.

### 1° *Dommages de guerre.*

En raison de l'achèvement progressif des opérations de reconstruction, les crédits de paiement affectés à la réparation des dommages de guerre sont à nouveau en diminution puisqu'ils passent de 1.044 millions en 1962 à 846 millions en 1963.

### 2° *Equipement.*

La comparaison entre les crédits globaux d'équipement de 1962 et ceux de 1963 — tels qu'ils figurent dans les lois de

finances — n'offre aucun intérêt pratique, car la présentation de ces dotations a varié d'une année à l'autre.

D'une part, les crédits destinés à faciliter le développement économique et social de l'Algérie ont été transférés des dépenses en capital aux dépenses ordinaires ; d'autre part, les dépenses d'équipement comprennent désormais les crédits afférents aux primes à la construction qui seront accordées à l'avenir et pour lesquelles il est prévu, en 1963, 2.185 millions en autorisations de programme et aucune dotation en crédits de paiement.

Si l'on opère les corrections nécessaires, on constate que les autorisations de programme passent ainsi de 7.600 millions de NF en 1962 à 9.355 millions de NF en 1963, accusant une augmentation moyenne de 23 %.

La majeure partie des autorisations de programme supplémentaires se répartit entre les budgets suivants :

	(En millions de NF.)
— agriculture .....	250
— éducation nationale.....	377
— charges communes.....	263
(dont 200 millions de NF au titre d'une dotation à E. D. F.).	
— services généraux du Premier Ministre (énergie atomique et recherches spatiales notamment).....	315
— santé publique.....	81
— travaux publics.....	173

Il faut souligner, par ailleurs, que les autorisations de programme dont disposera le Ministère de la Justice seront en augmentation de 200 % — passant de 28,5 millions de NF à 85,3 millions de NF — en vue, essentiellement, de moderniser les établissements pénitentiaires.

\*

\* \*

### C. — LES DEPENSES MILITAIRES

Le montant des dépenses militaires est fixé à 18.551 millions de NF pour 1963 contre 17.299 millions de NF en 1962.

Cette augmentation de 1.252 millions de NF est le résultat de deux mouvements inverses :

— d'une part, une diminution de 978 millions de NF des dépenses ordinaires (10.720 millions de NF contre 11.698 millions de NF) ;

— d'autre part, une augmentation de 2.230 millions de NF des dépenses en capital (7.831 millions de NF contre 5.601 millions de NF).

Cet accroissement des dépenses en capital correspond essentiellement au développement des opérations entraînées par la force de frappe, pour laquelle le projet de budget envisage quelque 2.400 millions de NF de crédits de paiement pour 1963.

\*  
\* \*

D. — LES BUDGETS ANNEXES

La comparaison entre les budgets annexes de 1962 et ceux de 1963 est retracée dans le tableau ci-après :

Budgets annexes.  
(Crédits de paiement.)

DESIGNATION des budgets annexes.	DEPENSES ORDINAIRES			DEPENSES EN CAPITAL			Différences totales.
	1962.	1963.	Différence.	1962.	1963.	Différence.	
(En millions de nouveaux francs.)							
<b>I. — Budgets annexes civils :</b>							
Caisse Nationale d'Epargne....	698	803	+ 105	7	8	+ 1	+ 106
Imprimerie Nationale.....	82	87	+ 5	4	3	— 1	+ 4
Légion d'Honneur.....	12	16	+ 4	3	1	— 2	+ 2
Ordre de la Libération.....	1	1	»	»	»	»	»
Monnaies et Médailles.....	91	128	+ 37	3	3	»	+ 37
Postes et Télécommunications.	4.337	4.845	+ 508	933	1.088	+ 155	+ 663
Prestations sociales agricoles...	4.233	3.192	— 1.041	»	»	»	— 1.041
<b>Totaux pour les budgets annexes civils.....</b>	<b>9.454</b>	<b>9.072</b>	<b>— 382</b>	<b>950</b>	<b>1.103</b>	<b>+ 153</b>	<b>— 229</b>
<b>II. — Budgets annexes militaires :</b>							
Essences .....	856	717	— 139	27	14	— 13	— 152
Poudres .....	241	238	— 3	69	44	— 25	— 28
<b>Totaux pour les budgets annexes militaires.....</b>	<b>1.097</b>	<b>955</b>	<b>— 142</b>	<b>96</b>	<b>58</b>	<b>— 38</b>	<b>— 180</b>
<b>Totaux pour les budgets annexes .....</b>	<b>10.551</b>	<b>10.027</b>	<b>— 524</b>	<b>1.046</b>	<b>1.161</b>	<b>+ 115</b>	<b>— 409</b>

Globalement, les budgets annexes apparaissent ainsi en diminution d'une année sur l'autre. Cela tient à ce que le budget annexe des prestations sociales agricoles, ainsi que nous l'avons déjà dit, a été allégé d'une partie de ses charges — celles correspondant aux salariés agricoles — qui doivent désormais être supportées par le régime général de la Sécurité Sociale.

Tous les autres budgets annexes civils sont en augmentation, l'accroissement le plus important étant celui des P. et T. (5.933 millions de NF contre 5.270 millions de NF en 1962).

En revanche, les budgets annexes militaires sont en diminution.

#### E. — LES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Les opérations sur comptes d'affectation spéciale (autres que les opérations de prêts qui figurent dans les opérations à caractère temporaire) doivent passer de 2.764 millions de NF à 2.834 millions de NF, marquant ainsi une augmentation de 70 millions de NF.

La plupart des dépenses sont en accroissement, notamment celles retracées dans le compte « Financement de diverses dépenses militaires » (+ 45 millions de NF). En revanche, les crédits de paiement dont doit disposer le Fonds routier sont en diminution (— 35 millions de NF), des crédits budgétaires et des ressources d'emprunt étant prévus, par ailleurs, en faveur du réseau national et des autoroutes.

Quant au Fonds de soutien aux hydrocarbures qui apparaît en augmentation de 30 millions de NF par rapport à 1962, il doit subir, en 1963, un prélèvement de 110 millions de NF, qui est lui-même plus important de 30 millions de NF que celui opéré en 1962, ce qui ramènera les disponibilités du Fonds au même niveau que cette année.

\*  
\* \*

#### II. — LES DÉPENSES A CARACTÈRE TEMPORAIRE

Les dépenses à caractère temporaire passent globalement de 6.897 millions de NF à 7.604 millions de NF, en augmentation de 707 millions de NF d'une année sur l'autre.

A. — PRETS CONSENTIS PAR L'INTERMEDIAIRE DU F. D. E. S.

1° Prêts directs.

Les dotations affectées au Fonds de développement économique et social, en vue de l'octroi de prêts directs, sont inchangées et demeurent fixées à 3.050 millions de NF. Toutefois, les prêts aux entreprises nationales sont en légère diminution (130 millions de NF).

Répartition des prêts du F. D. E. S.

NATURE DES PRETS	1962 Répartition initiale.	1963 Répartition prévue.	DIFFERENCE
(En millions de NF.)			
<b>I. — Entreprises nationales :</b>			
Charbonnages .....	65	60	— 5
Electricité de France.....	1.400	1.500	+ 100
Compagnie nationale du Rhône....	145	90	— 55
Commissariat à l'Energie atomique.	170	150	— 20
Gaz de France.....	190	110	— 80
R. A. T. P.....	—	50	+ 50
Air-France .....	190	70	— 120
<b>Total (I).....</b>	<b>2.160</b>	<b>2.030</b>	<b>— 130</b>
<b>II. — Autres prêts :</b>			
Agriculture .....	205	240	+ 35
Navigation .....	139	143	+ 4
Tourisme .....	109	125	+ 16
Industries et divers.....	247	337	+ 90
Hors métropole.....	182,5	175	— 7,5
Non ventilé.....	7,5	—	— 7,5
<b>Total (II).....</b>	<b>890</b>	<b>1.020</b>	<b>+ 130</b>
<b>Total général.....</b>	<b>3.050</b>	<b>3.050</b>	<b>»</b>

Il faut souligner que les dépenses d'investissement des *entreprises nationales* seront en augmentation de quelque 6 % puisqu'elles passeront de 5.884 millions de NF en 1962 à 6.233 millions de NF en 1963 ; en revanche, le concours qui leur est apporté par le F. D. E. S. sera en légère diminution puisqu'il est ramené de 2.160 millions de NF en 1962 à 2.030 millions de NF en 1963. Ainsi que le précise le huitième rapport du conseil de direction de cet organisme :

La diminution de la part relative des prêts du F. D. E. S. dans le financement des investissements des entreprises nationales a pour contrepartie un recours accru de ces entreprises au marché financier et aux institutions spécialisées, que doivent rendre possible le développement de l'épargne et l'amélioration des mécanismes de financement à long terme des investissements.

## 2° Prêts d'équipement.

Les prêts d'équipement — qui figurent dans le titre VIII du budget — sont en forte progression (+ 445 millions de NF) car ils comprennent cette année, non seulement les prêts à l'agriculture — comme en 1962 — mais aussi les crédits destinés aux rapatriés : prêts complémentaires à la construction (110 millions de NF) et financement d'une tranche spéciale de prêts H. L. M. (325 millions de NF).

### B. — PRETS EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION

Les crédits affectés aux H. L. M. sont en légère progression : 2.573 millions de NF en 1963 contre 2.450 millions de NF en 1962, tandis que les crédits destinés à la consolidation des prêts spéciaux à la construction demeurent fixés à 600 millions de NF.

### C. — LES AUTRES COMPTES SPECIAUX

1° Les prêts divers du Trésor sont en diminution de 30 millions de NF : 20 millions de NF contre 50 millions de NF ;

2° Les prêts spéciaux sur compte d'affectation spéciale (Fonds forestier national, fonds de modernisation du réseau des débits de tabacs et fonds de soutien financier à l'industrie cinématographique) progressent, globalement, de 74 millions de NF à 83 millions de NF ;

3° Les comptes d'avances, en passant de 172 millions de NF à 299 millions de NF, accusent une augmentation de 73 % qui s'explique essentiellement, sous réserve d'autres opérations de sens contraires, par l'avance de 200 millions de NF qui doit être consentie au comptoir de vente des charbons sarrois ;

4° Parmi les comptes de commerce, il convient surtout de signaler que les opérations du « Fonds national d'aménagement du territoire » se solderont par une charge nette de 353 millions de NF, en augmentation de 123 millions de NF sur celle de 1953 ;

5° Enfin, les autres comptes spéciaux se traduiront par un allègement de charges de 50 millions de NF.

\*  
\* \*

## SECTION II

### Les ressources.

Le montant global des ressources budgétaires est arrêté, pour 1963, à 92.354 millions de NF contre 84.296 millions de NF

en 1962, ce qui représente une augmentation de 8.058 millions de NF ou, en pourcentage, 9,6 %.

Ces différentes ressources sont récapitulées dans le tableau ci-après :

**Ressources globales.**

NATURE DES RESSOURCES	1962	1963	DIFFERENCE
(En millions de NF.)			
<b>I. — Opérations à caractère définitif :</b>			
1° Budget général :			
Recettes fiscales .....	63.795	71.368	+ 7.573
Recettes non fiscales.....	5.114	5.639 (a)	+ 525
Total .....	68.909	77.007	+ 8.098
2° Budgets annexes.....	11.568	11.188	— 380
3° Comptes d'affectation spéciale.....	2.740	2.944	+ 204
Total (I).....	83.217	91.139	+ 7.922
<b>II. — Opérations à caractère temporaire :</b>			
1° Comptes de prêts.....	1.053	1.189	+ 136
2° Remboursement des prêts exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale.....	26	26	— —
Total (II).....	1.079	1.215	+ 136
<b>III. — Récapitulation générale.....</b>	<b>84.296</b>	<b>92.354</b>	<b>+ 8.058</b>

(a) Dont 225 millions d'économies administratives.

**I. — LES RESSOURCES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS  
A CARACTÈRE DÉFINITIF**

Pour la clarté de l'exposé, nous étudierons ces ressources dans l'ordre suivi pour l'examen des dépenses : budget général, budgets annexes et comptes d'affectation spéciale.

**A. — LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL**

Dans le projet gouvernemental, les ressources du budget général s'élèvent, au total, à 77.007 millions de NF, dont :

- 71.368 millions de NF pour les recettes fiscales ;
- 5.639 millions de NF pour les recettes non fiscales.

Les évaluations de recettes pour 1963 ont été établies en prenant pour base les perspectives de recouvrement de 1962 correspondant aux résultats acquis à la fin du mois d'août et en tenant

compte de certaines hypothèses économiques ainsi que des projets de modification de la législation.

Le tableau ci-après — extrait du rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, mais modifié compte tenu des amendements déposés par le Gouvernement — résume l'évolution des recettes de 1962 à 1963 :

RECETTES	1962		1963			
	Loi de finances.	Evaluations révisées.	Evolution de la conjoncture.	Effets de la législation.	Economies.	Evaluations totales.
(En milliards de nouveaux francs.)						
A. — Recettes fiscales :						
Contributions directes perçues par rôles .....	9,64	10,24	+ 1,41	(1) — 0,52	»	11,13
Contributions directes perçues sans rôles .....	13,36	13,11	+ 0,88	(2) — 0,21	»	13,78
Taxe sur le chiffre d'affaires.	22,75	23,98	+ 2,10	(3) — 0,07	»	26,01
Enregistrement, timbre, bourse .....	3,91	4,51	+ 0,25	(4) — 0,03	»	4,73
Tabac, contributions indirectes et taxes uniques...	5,96	6,10	+ 0,30	»	»	6,40
Produits des douanes.....	8,18	8,85	+ 0,51	»	»	9,36
A déduire (réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière).	»	»	»	— 0,04	»	— 0,04
Totaux pour les recettes fiscales .....	63,80	66,79	+ 5,45	— 0,87	»	71,37
B. — Recettes non fiscales .....	5,11	5,52	+ 0,53	(5) — 0,63	+ 0,22	5,64
C. — Total général .....	68,91	72,31	+ 5,98	— 1,50	+ 0,22	77,01
(1) Suppression complète du décime.....						— 0,36
Elargissement de la première tranche d'imposition.....						— 0,10
Coût résiduel des allègements intervenus en 1961 et 1962.....						— 0,06
					Total.....	— 0,52
(2) Diminution du rendement des impôts exceptionnels sur les réserves des sociétés.						
(3) Ressource exceptionnelle en 1962 résultant de la taxation des matériels militaires.						
(4) Réforme du mode de financement de l'E. N. I. M.						
(5) Ressources exceptionnelles non reconduites (économies budgétaires, versement de l'Algérie, impôts perçus au Sahara, reversement exceptionnel du crédit national, règlement du contentieux franco-sarrois, reversement du F. O. R. M. A.).						

Il ressort de ce tableau :

— que la comparaison entre les *prévisions initiales* de 1962 et celles de 1963 fait apparaître une *progression de recettes* de 8.100 millions de NF ;

— mais qu'à la fin de l'année 1962, les *plus-values de recettes* par rapport aux prévisions initiales de la loi de finances devraient déjà atteindre quelque 3.400 millions de NF dont 2.990 millions de NF au titre des recettes fiscales et 410 millions de NF au titre des recettes non fiscales ;

— que l'évolution économique — c'est-à-dire à la fois l'expansion et le mouvement des prix — devrait entraîner, en 1963, un accroissement de recettes d'environ 5.980 millions de NF par rapport aux recouvrements attendus à la fin de l'année 1962 ;

— que les modifications législatives, au contraire, doivent se traduire par une diminution de ressources de l'ordre de 1.500 millions de NF ;

— qu'enfin le Gouvernement devra opérer des économies administratives à concurrence de 225 millions de NF.

1° Les conséquences des modifications législatives peuvent être évaluées avec précision. Elles sont les suivantes :

(En milliards de NF.)

— allégement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (élargissement de la première tranche d'imposition, suppression du demi-décime et coût résiduel des mesures intervenues en 1961 et 1962).....	— 0,52
— non reconduction de recettes fiscales exceptionnelles (taxe et prélèvement sur les réserves de sociétés).....	— 0,21
— recettes transitoires résultant de la taxation des matériels militaires .....	— 0,07
— incidence du projet de loi n° 1.397 portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière .....	— 0,04
— non reconduction de ressources diverses encaissées en 1962 (économies budgétaires, recettes perçues au Sahara, versement de l'Algérie, reversement exceptionnel du Crédit National, règlement du contentieux franco-sarrois, reversement du F. O. R. M. A.).....	— 0,63
— réforme du mode de financement de l'Etablissement National des Invalides de la Marine (art. 6 du projet de loi de finances) .....	— 0,03
Total .....	— 1,50

2° Quant au montant des recettes supplémentaires que doit procurer l'expansion économique, il a été calculé en partant des hypothèses suivantes :

— progression moyenne de l'ordre de 10 % des revenus individuels et de 3 % des bénéfices imposables des sociétés de 1961 à 1962 ;

— accroissement de 8 % de la production intérieure brute en valeur de 1962 à 1963 ;

— progression de 10 % de la masse salariale globale de 1962 à 1963 (moyenne d'année sur moyenne d'année) ;

— augmentation de 7 % en valeur des importations en provenance de l'étranger de 1962 à 1963.

3° Enfin les économies s'élevant à 225 millions de NF, que le Gouvernement se propose de réaliser, sont les suivantes :

a) *Dépenses civiles ordinaires* :

	Crédits de paiement. (En millions de NF.)
Affaires culturelles :	
— actions culturelles diversés .....	0,5
Affaires étrangères :	
— sécurité des postes à l'étranger.....	2
— action culturelle et coopération technique.....	3,5
	5,5
Agriculture :	
— formation professionnelle accélérée.....	1
— arrachage des pommiers .....	2
	3
Coopération :	
— Fonds d'aide et de coopération.....	7
Départements d'Outre-Mer :	
— service militaire adapté aux Antilles et en Guyane.....	1,5
Education nationale :	
— ajustement des crédits de personnel.....	11
Industrie :	
— subvention aux stockages des houillères.....	6
Intérieur :	
— Sûreté nationale : matériel.....	2
— élections .....	33
— subventions facultatives .....	5
— suppression d'une C. R. S.....	14
	54
Santé publique :	
— divers .....	1
	89,5
Total (a) .....	89,5

b) *Dépenses civiles d'équipement :*

	Autorisations de programme. (En millions de NF.)	Crédits de paiement.
Affaires culturelles :		
— bâtiments civils .....	5	1
Agriculture :		
— Institut national de recherche agrono- mique et divers .....	4	3
Départements d'Outre-Mer :		
— dock flottant de Djibouti .....	2,5	2,5
Industrie :		
— bureau de recherche géologique et mi- nière .....	»	3
Services du Premier Ministre :		
I. — Services généraux :		
— bureau d'investissement en Afrique. »		2
Marine marchande :		
— aide à la construction navale.....	5	5
Total (b) .....	16,5	16,5

c) *Dépenses militaires ordinaires :*

— réduction des diverses dotations d'entretien et de fonctionnement .....	65
------------------------------------------------------------------------------	----

d) *Comptes spéciaux du Trésor :*

— divers comptes spéciaux du Trésor.....	50
------------------------------------------	----

e) *Diminution de la publicité du S. E. I. T. A.....*

4

Total général .....	225
---------------------	-----

## B. — LES RESSOURCES DES BUDGETS ANNEXES

Tous les budgets annexes sont équilibrés en recettes et en dépenses. Cet équilibre est parfois réalisé à l'aide d'une subvention du budget général ; dans le cas du budget des Postes et Télécommunications, le complément de ressources — 450 millions de NF — doit être procuré par des emprunts spéciaux dont le service et l'amortissement lui incomberont.

## C. — LES RESSOURCES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Les ressources des comptes d'affectation spéciale afférentes aux seules opérations à caractère définitif sont évaluées à 2.944 millions de NF en augmentation de 204 millions de NF sur celles de 1962.

Parmi les comptes dont les ressources doivent progresser le plus on peut citer : financement de diverses dépenses d'intérêt militaire (+ 45 millions de NF), allocation Barangé (+ 48 millions de NF), fonds de soutien aux hydrocarbures (+ 30 millions de NF), fonds routier (+ 45 millions de NF), loterie nationale (+ 19 millions de NF).

## II. — LES RESSOURCES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE

Les ressources afférentes aux opérations à caractère temporaire sont constituées par les remboursements de prêts. Pour 1963, elles sont évaluées à 1.189 millions de NF, en augmentation de 136 millions de NF sur celles de 1962.

\*  
\* \*

SECTION III

L'équilibre général.

Le tableau ci-après récapitule les différentes données de l'équilibre général défini par la loi de finances.

NATURE DES OPERATIONS	CHARGES	RESSOURCES	DIFFERENCE
(En millions de nouveaux francs.)			
<b>I. — Opérations à caractère définitif :</b>			
Budget général .....	77.678	77.007	671
Budgets annexes .....	11.188	11.188 (a)	»
Compte d'affectation spéciale (à l'exception des prêts) .....	2.834	2.944	— 110
<b>Total (I) .....</b>	<b>91.700</b>	<b>91.139</b>	<b>561</b>
<b>II. — Opérations à caractère temporaire :</b>			
Comptes de prêts .....	6.909	1.189	5.720
Prêts sur comptes d'affectation spéciale .....	83	26	57
Autres comptes spéciaux (charge nette) .....	612	»	612
<b>Total (II) .....</b>	<b>7.604</b>	<b>1.215</b>	<b>6.389</b>
<b>III. — Récapitulation générale .....</b>	<b>99.304</b>	<b>92.354</b>	<b>6.950</b>

(a) Dont 450 millions de NF seront fournis par l'emprunt au titre du budget annexe des postes et télécommunications.

En définitive, le découvert du budget demeure, pour 1963, du même ordre que celui de 1962 : 6.950 millions de NF contre 7.060 millions de NF.

## CHAPITRE II

### L'ACTION GOUVERNEMENTALE ET LE BUDGET

Après avoir procédé à l'analyse du projet de loi de finances en suivant la nomenclature budgétaire, il est intéressant, dans un souci de synthèse, de rechercher comment se traduit, globalement, l'action de l'Etat dans certains grands secteurs de son activité. Compte tenu du peu de temps dont il a disposé, votre Rapporteur général s'est efforcé de rassembler quelques renseignements concernant :

- la gestion des personnels de l'Etat ;
- les investissements publics ;
- la politique sociale ;
- le « dégageant » et la coopération économique ;
- l'évolution de la fiscalité.

\*  
\* \*

#### SECTION I

##### La gestion des personnels de l'Etat.

L'accroissement du coût des services, que nous avons relevé dans le chapitre précédent, est dû, moins aux dépenses de matériel — dont le volume global ne subit que peu de variations — qu'aux dépenses de personnel.

Il paraît donc légitime d'étudier les deux facteurs qui déterminent le montant de ces dernières, c'est-à-dire les effectifs et les rémunérations.

I. — LES EFFECTIFS

Les effectifs globaux (civils et militaires) sont en réduction de quelque 24.200 emplois par rapport à 1962, en raison des nombreuses suppressions d'emplois prévues dans les budgets militaires.

Le tableau ci-après récapitule ces modifications.

Variations des effectifs de 1962 à 1963.

BUDGETS	EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS SUPPRIMÉS	DIFFERENCE
<b>I. — Budget général :</b>			
— civils .....	88.355	74.730	+ 13.625
— militaires .....	21.173	69.675	— 48.502
<b>Total (I).....</b>	<b>109.528</b>	<b>144.405</b>	<b>— 34.877</b>
<b>II. — Budgets annexes :</b>			
— civils .....	13.838	3.010	+ 10.828
— militaires .....	28	198	— 170
<b>Total (II).....</b>	<b>13.866</b>	<b>3.208</b>	<b>+ 10.658</b>
<b>III. — Total général.....</b>	<b>123.394</b>	<b>147.613</b>	<b>— 24.219</b>

En ce qui concerne les *personnels militaires*, la diminution des effectifs résulte de la cessation des opérations en Algérie et de la réduction des forces stationnées outre-mer.

Pour les *personnels civils*, au contraire, le gonflement se poursuit malgré la suppression des administrations des Affaires algériennes et du Sahara. Pour l'ensemble des personnels civils, qu'ils soient rémunérés sur le budget général ou les budgets annexes, sur les budgets civils ou les budgets militaires, la *progression globale* est de l'ordre de 24.400 emplois tandis que l'Education nationale disposera de 36.300 emplois nouveaux et que les Postes et Télécommunications en auront 10.800.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux qui figurent dans la plaquette sur le budget de 1962 publiée par le Ministère des Finances et qui retracent l'évolution des effectifs des personnels civils de 1952 à 1962. Ces renseignements sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Effectifs des agents de l'Etat (1).

MINISTERES	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
	(En milliers.)						
I. — <i>Ministères civils</i> (2) :							
Education nationale (3) .....	263,2	282,3	327,1	378,9	430,7	450,1	477,9
P. et T. (4) .....	201,3	208,5	218,2	227	235,2	236,8	240,4
Finances et affaires économiques.....	104,8	107,6	108,7	108,1	114,1	116,6	117,9
Intérieur .....	79,5	78,3	78,1	76,8	77,9	77,4	81,1
Travaux publics et tourisme.....	77,8	79,5	79,3	77	76,2	75,8	76,3
Agriculture .....	14,6	14,7	16	16,5	17,2	18,1	18,1
Justice .....	17,7	16,8	16,5	16,1	16,4	16,8	17,3
Construction .....	16,2	14,7	13,6	11,8	9,9	9,6	9,2
Algérie et Sahara.....	»	»	»	18,4	21	22	24,2
Divers .....	43,6	43,5	41	35	32,5	33,6	34,6
Total .....	818,7	845,9	898,5	965,6	1.031,1	1.056,7	1.097
II. — <i>Ministères militaires</i> .....	182,8	181,7	164,8	161,5	164,5	162,6	162,3
III. — <i>Total général</i> .....	1.001,5	1.027,6	1.063,3	1.127,1	1.195,6	1.219,3	1.259,3

- (1) Situation au 31 décembre de chaque année.  
 (2) Budget général et budgets annexes.  
 (3) Y compris les affaires culturelles.  
 (4) Y compris la Caisse Nationale d'Epargne.

Il ressort de ce tableau que le nombre des agents civils de l'Etat est passé, en dix ans, de 1.001.500 à 1.259.300, en accroissement ainsi de 257.800, soit plus de 25 % en pourcentage. L'augmentation a surtout été forte pour le Ministère de l'Education nationale (plus de 81 %) et, à un degré moindre, pour le Ministère des Postes et Télécommunications (19 %) et celui des Finances et des Affaires économiques (12 %). A la fin de 1962, le nombre des agents de ces trois administrations représentait plus de 66 % de l'effectif total des personnels civils de l'Etat et plus de 76 % du nombre des agents des seuls ministères civils, les fonctionnaires de l'Education nationale venant largement en tête avec des pourcentages s'élevant respectivement à 38 % et 43 %.

Avec les mesures inscrites dans le projet de budget, le nombre des emplois budgétaires relatifs aux personnels civils de l'Etat s'élèvera en 1963 à 1.284.000 environ, ce qui correspond, compte tenu des vacances d'emplois, à un effectif réel légèrement inférieur à 1.200.000.

\*  
\* \*

## II. — LES REMUNERATIONS

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre exposé sur les salaires, dans la première partie de ce rapport, les fonctionnaires de l'Etat ont bénéficié, en 1962, de trois catégories de mesures :

— un relèvement général des rémunérations de 2,25 % au 1<sup>er</sup> janvier et 1 % au 1<sup>er</sup> octobre ;

— un élargissement de la « grille hiérarchique » de quinze points au 1<sup>er</sup> janvier et de dix points au 1<sup>er</sup> juillet, tandis qu'était achevée, au 1<sup>er</sup> décembre, l'intégration, dans le traitement de base, des indemnités dégressives dont étaient assortis les traitements modestes ;

— de mesures « catégorielles », c'est-à-dire l'amélioration du déroulement de carrières de certaines catégories d'emplois.

Toutes ces mesures, qui ont ainsi été échelonnées au cours de la présente année, joueront à plein en 1963. Il s'y ajoutera une nouvelle majoration générale de 4,5 % qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Pour apprécier les conséquences financières de ces dispositions, il faut se rappeler qu'elles sont étendues automatiquement aux retraités civils et militaires, par le jeu de la péréquation automatique et aux victimes de guerre, par le mécanisme du rapport constant.

Il en résulte que, sur la base des rémunérations en vigueur au 31 décembre 1962, une augmentation des traitements de 1 % entraîne une dépense supplémentaire annuelle de 270 millions de NF se répartissant ainsi qu'il suit :

- 68,1 % pour les personnels civils et militaires en activité ;
- 18,1 % pour les retraités civils et militaires ;
- 13,8 % pour les anciens combattants et victimes de guerre.

\*  
\* \*

Bien que les dépenses de personnel constituent une lourde charge pour le budget — 16.500 millions de NF en 1962 pour les seuls fonctionnaires civils — les agents de la fonction publique ont, en général, une situation moins favorable que celle des travailleurs du secteur semi-public ou du secteur privé. Serait-il possible d'améliorer leur sort en diminuant leur nombre ? C'est la grande question des réformes de structure qui se trouve alors posée. Souvent évoquée, elle n'a jamais reçu, jusqu'ici, une réponse satisfaisante ! Souhaitons qu'il en soit autrement dans un proche avenir puisque le nouveau ministère comprend, parmi ses membres, un ministre d'Etat spécialement chargé de la réforme administrative.

\*  
\* \*

## SECTION II

### **Les investissements publics.**

Au cours de la discussion du quatrième plan de développement économique et social, l'accent a été mis sur la nécessité :

— d'une part, de poursuivre une politique d'investissements afin de fournir, au secteur productif, les équipements dont il a besoin pour développer l'expansion économique ;

— d'autre part, d'accroître l'effort financier fait jusqu'à présent en faveur de l'équipement culturel et social.

Or, de plus en plus, l'Etat est appelé à jouer un rôle essentiel — un rôle « moteur » — en ce domaine, car il lui appartient de favoriser les investissements soit directement en finançant une partie d'entre eux, soit indirectement en les facilitant par des dispositions appropriées en matière de crédit ou de fiscalité.

Dans le budget, nous ne pouvons étudier que le premier aspect de l'action de l'Etat, l'action directe, c'est-à-dire la prise en charge, par l'Etat, d'une partie des investissements.

A cet égard, on constate que les préoccupations exprimées au cours des débats sur le plan, se reflètent, globalement, dans le projet qui nous est soumis.

Il ressort, en effet, du huitième rapport du Conseil de direction du Fonds de développement économique et social que les investissements financés sur fonds publics sont, au total, en augmentation

de 10 % environ par rapport à ceux de 1962, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Le tableau ci-après récapitule, secteur par secteur, l'évolution de ces dotations.

**Investissements financés sur fonds publics.**

SECTEURS D'EQUIPEMENT	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1962	1963	Différences.	1962	1963	Différences.
	(En millions de nouveaux francs.)					
Agriculture et pêche.....	1.831	1.974,2	+ 143,2	1.799,2	1.882,1	+ 82,9
Energie et mines.....	3.196,5	3.650,5	+ 454	2.989	3.457	+ 468
Transports (1).....	1.965,5	2.040,5	+ 75	1.682,5	1.761,6	+ 79,1
Postes et télécommunications.....	853	1.053	+ 200	788	940	+ 152
Industrie, commerce et tourisme.....	636,4	638	+ 1,6	597,4	686	+ 88,6
Logement et urbanisme.....	5.868,3	6.397,5	+ 529,2	4.231	5.044,6	+ 813,6
Equipement culturel et social.....	2.798,5	3.843,7	+ 1.045,2	2.059	2.468,9	+ 409,9
Equipement administratif.....	378	393,6	+ 15,6	279	227	— 52
<b>Total : Investissements en France métropolitaine .....</b>	<b>17.527,2</b>	<b>19.991</b>	<b>+ 2.463,8</b>	<b>14.425,1</b>	<b>16.467,2</b>	<b>+ 2.042,1</b>
Investissements hors métropole.....	2.864,5	2.482,7	— 381,8	2.612,5	2.373,9	— 238,6
Divers non ventilés.....	227,5	95	— 132,5	227,5	95	— 132,5
<b>Total : Investissements.....</b>	<b>20.619,2</b>	<b>22.568,7</b>	<b>+ 1.949,5</b>	<b>17.265,1</b>	<b>18.936,1</b>	<b>+ 1.671</b>

(1) Y compris l'indemnité de reconstitution de la S. N. C. F.

Il ressort de ce tableau que le volume des engagements de tous les secteurs est en augmentation pour la seconde année de suite.

Conformément aux orientations définies par le quatrième Plan, la progression des autorisations de programme est particulièrement sensible dans les secteurs suivants : logement et urbanisme (+ 9 %), énergie (+ 14 %), postes et télécommunications (+ 24 %) et surtout équipement culturel et social (+ 37 %).

\*  
\* \*

Une telle progression ne saurait que recueillir l'adhésion de tous. Toutefois la satisfaction que l'on pourrait retirer de ces chiffres doit être tempérée par deux observations.

\*  
\* \*

La première a trait à *la consommation des crédits*. Au cours de ces dernières années, le volume des crédits non utilisés et reportés à l'année suivante n'a cessé de s'accroître ainsi qu'il ressort du tableau ci-après relatif aux seuls titres V et VI du budget.

**Crédits de report. — Titres V et VI.**

MINISTÈRES	REPORTS 1959-1960	REPORTS 1960-1961	REPORTS 1961-1962
	(En nouveaux francs.)		
Affaires culturelles.....	17.875.990	37.691.329	52.893.875
Affaires étrangères.....	100.765.650	97.821.235	113.054.345
Agriculture .....	146.907.200	126.148.807	80.286.576
Construction .....	39.891.090	44.953.782	61.796.609
D. O. M.-T. O. M.....	>	1.005.017	21.484.607
Education nationale.....	357.895.960	804.336.580	895.379.657
Charges communes.....	324.094.420	210.979.815	238.016.846
Services financiers.....	42.193.370	29.541.549	53.044.545
Affaires économiques.....	1.170.970	941.658	2.035.153
Industrie .....	88.540.190	111.923.093	127.635.546
Intérieur .....	51.232.869	99.539.687	113.848.398
Justice .....	1.462.820	4.460.668	9.674.204
Premier ministre. — Services généraux :.....	135.250.320	177.398.025	196.936.997
Journal officiel.....	2.830.670	2.114.554	1.194.159
E. M. G. D. M.....	915.660	961.664	1.491.944
S. D. E. C. E.....	82.230	136.683	70.884
G. C. R.....	652.710	434.084	630.653
Administr. F. O. M.....	10.858.640	9.115.476	>
Communauté .....	>	6.501.278	>
Sahara .....	28.066.860	33.110.697	31.483.619
Santé .....	72.552.910	76.087.583	102.430.512
Travail .....	62.085.950	56.233.899	48.774.231
Travaux publics.....	65.129.340	67.296.138	36.567.374
Aviation civile.....	59.422.450	68.635.047	99.914.242
Marine marchande.....	9.610.090	31.613.497	16.699.107
<b>Totaux .....</b>	<b>1.619.488.359</b>	<b>2.098.981.845</b>	<b>2.305.344.083</b>

La progression a été très nette :

- 1.619 millions de NF à la fin de 1959 ;
- 2.099 millions de NF à la fin de 1960 ;
- 2.305 millions de NF à la fin de 1961.

Pour résorber la masse de crédits ainsi reportés, le Gouvernement, lors de l'élaboration du budget de 1962, avait limité l'ouverture des nouveaux crédits de paiement.

Il est encore trop tôt pour savoir si le résultat recherché par le Gouvernement a été atteint et si le volume des crédits qui demeureront disponibles à la fin de l'année 1962 sera moins important qu'à la fin de 1961.

Il n'en reste pas moins que la consommation insuffisante des dotations au cours des dernières années révèle l'existence de procédures trop longues ou trop lourdes qui s'opposent à la réalisation rapide des projets au titre desquels des crédits ont été ouverts dans le budget.

Il faut donc prendre acte de l'augmentation des dotations inscrites dans le budget de 1963 ; mais il est à craindre que celle-ci demeure, en partie, inopérante si ne sont pas supprimés les obstacles qui ont freiné, dans le passé, l'exécution des travaux.

\*  
\* \*

La seconde observation porte sur certains investissements qui, même accrus, demeurent encore insuffisants eu égard aux besoins à satisfaire.

Nous avons déjà souligné le ralentissement de la construction. Il serait cependant nécessaire de pouvoir disposer de logements en plus grand nombre, notamment de logements en location. Certes, le Gouvernement, en proposant dans un projet de loi dont le Sénat sera prochainement appelé à discuter, la création de sociétés immobilières d'investissement, espère donner un nouvel essor au secteur locatif en attirant les capitaux privés. Mais il faudra attendre un certain temps pour savoir si ces sociétés peuvent répondre effectivement aux espoirs mis en elles. Aussi, dans cette période, il serait nécessaire d'intensifier la construction de logements en location, en accroissant notamment les moyens mis à la disposition des H. L. M.

Par ailleurs, pour d'autres catégories d'investissements, les dotations ne sont que légèrement augmentées ou ne le sont même pas du tout.

Tel est le cas, notamment, des travaux financés par les tranches locales du fonds routier dont les autorisations de programme sont

identiques à celles de cette année et demeurent fixées, au total, à 172,5 millions de NF se répartissant ainsi qu'il suit :

— tranche départementale.....	44,5 millions de NF.
— tranche urbaine.....	68 » — —
— tranche communale.....	60 » — —

Total ..... 172,5 millions de NF.

Cette fixité des dotations signifie, en réalité, que le programme lancé en 1963 sera, compte tenu de la hausse des prix, inférieur à celui de 1962, cependant déjà considéré comme insuffisant.

\*  
\* \*

Pour que l'accroissement des crédits d'investissement porte tous ses fruits, il est nécessaire :

— d'une part, de hâter le commencement des travaux en simplifiant les procédures et en raccourcissant les délais ;

— d'autre part, de mettre à la disposition des parties prenantes, notamment des collectivités locales, les moyens financiers qui leur permettent d'utiliser rapidement et utilement les subventions de l'Etat.

\*  
\* \*

### SECTION III

#### La politique sociale.

Le 13 décembre 1962, devant l'Assemblée nationale, M. Pompidou, au cours de sa déclaration sur la politique générale du Gouvernement, a dit notamment :

« Si le maintien global de l'expansion est la base de notre politique économique, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle profite inégalement aux catégories sociales comme aux régions,

« Renforcer l'unité de la France en réalisant une politique harmonieuse d'aménagement du territoire conduit tout naturellement à parler de l'harmonisation des conditions sociales.

« Il y a des catégories désavantagées que nous connaissons tous et pour lesquelles un effort a été fait en 1962 qui devra être complété en 1963 par des mesures dont certaines figurent déjà dans le projet de budget ; je pense aux familles, je pense plus encore aux personnes âgées auxquelles un peuple jeune et vivant se doit d'assurer une vieillesse décente. »

Répondant à un député qui lui avait demandé de préciser les intentions du Gouvernement à l'égard des personnes âgées, M. Pompidou a notamment indiqué :

« Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de répondre par des chiffres exacts ; mais je peux rappeler qu'au mois d'avril dernier le Gouvernement de M. Michel Debré a appliqué la première partie d'un plan qu'on appelle le programme de la Commission Laroque. Lorsque cette décision a été mise en application, il a été entendu qu'elle serait valable pour dix-huit mois, c'est-à-dire pour la totalité de l'année 1963.

« Je peux déclarer à M. Dusseaux que notre intention est, de toute manière, d'avancer cette date et de franchir une nouvelle étape de l'année 1963.

« Notre intention est que cette nouvelle étape ait pour résultat d'aligner les retraites des non-salariés sur celles des salariés et que cet alignement s'effectue à un niveau supérieur au régime actuellement en vigueur pour les salariés. »

Auparavant M. Pompidou avait déclaré que le Gouvernement entendait poursuivre l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs ainsi que la politique en faveur des salariés modestes, amorcée par le relèvement du S. M. I. G.

\*  
\* \*

Un tel programme ne saurait que recueillir l'approbation générale, mais il importe, passant du plan des déclarations à celui des actes, de voir ce qu'apporte, dans l'immédiat, le budget de 1963.

Certes, diverses mesures de caractère social ont déjà été prises en 1962 ou deviendront effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 : relèvement des prestations familiales, amélioration des prestations de l'assurance-maladie, augmentation de certaines prestations d'aide sociale, revalorisation du S. M. I. G. Nous les avons déjà énumérées dans la première partie de ce rapport (1) ; nous n'y reviendrons donc pas.

Toutes ces dispositions, qui trouveront leur plein effet en 1963, demeurent toutefois encore éloignées des objectifs définis par M. Pompidou dans sa déclaration à l'Assemblée nationale.

\*  
\* \*

En ce qui concerne les *personnes âgées*, par exemple, le minimum garanti de ressources qui leur est attribué est seulement de 1.320 NF par an, alors que la Commission Laroque avait estimé que, sur la base des prix en décembre 1956, il était nécessaire, pour

---

(1) Chapitre III.

assurer aux personnes âgées une existence décente, de leur garantir un minimum de ressources de 1.800 NF par an. Toutefois, à titre transitoire, et étant donné la difficulté de faire bénéficier immédiatement les intéressés de ce minimum garanti, la Commission avait suggéré qu'il soit procédé par paliers et recommandait d'adopter, pour 1963, un minimum garanti de 1.600 NF. Les crédits actuellement inscrits dans le projet de budget ne permettent pas de réaliser cette nouvelle étape. Selon la promesse du Premier ministre, le Parlement devra donc être saisi de nouveaux projets pour que puisse être amélioré le sort des vieillards.

\*  
\* \*

Il est, par ailleurs, une autre catégorie de personnes qui mérite la sollicitude des pouvoirs publics : il s'agit *des anciens combattants et des victimes de guerre*. Sans doute le Gouvernement propose-t-il d'augmenter leurs pensions et leurs allocations dans la même proportion que les traitements de la fonction publique. Sans doute, aussi, envisage-t-il l'attribution de nouveaux avantages à certaines catégories de victimes de guerre (veuves et ascendants notamment). Mais il subsiste un problème qui n'a pas encore été résolu : celui du point de départ du « rapport constant », les fonctionnaires sur le traitement desquels sont alignées les pensions des victimes de guerre ayant bénéficié d'avantages de carrière qui n'ont pas été répercutés sur les pensions de guerre. Et au-delà de ce point particulier, demeure sans réponse la question de l'élaboration d'un nouveau plan quadriennal au principe duquel le Parlement pensait que le Gouvernement s'était rallié en laissant voter l'article 55 de la loi n° 61-1396 du 21 décembre 1961 (1).

\*  
\* \*

Il est enfin une autre opération dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent, en examinant les crédits : il s'agit du transfert au régime général de sécurité sociale d'une partie des

---

(1) Voici la rédaction de cet article :

« Lors de l'examen de la loi de finances pour 1963, le Parlement devra être saisi dans le cadre d'un plan quadriennal de dispositions relatives à l'ensemble des questions concernant les anciens combattants et victimes de guerre et, notamment, au rajustement des pensions des veuves, des ascendants et des orphelins, ainsi que des grands invalides et des mutilés à moins de 100 p. 100, aux conditions de paiement du pécule aux prisonniers de guerre de 1914-1918, à l'établissement de l'égalité des droits pour tous les titulaires de la carte de combattant, à la revalorisation de la retraite sur la base d'une pension d'invalidité de 10 p. 100 à partir de soixante-cinq ans. »

charges du régime agricole. Le Parlement sera appelé à se prononcer sur cette mesure en discutant l'article 9 du présent projet de loi.

\*  
\* \*

En résumé, la politique sociale esquissée par M. Pompidou répond aux préoccupations de tous, mais tous les moyens ne sont pas encore mis en place pour qu'elle puisse se réaliser.

\*  
\* \*

#### SECTION IV

##### **Le « dégage ment » et la coopération économique.**

La politique de « dégage ment » suivie par la France vis-à-vis des Etats africains et malgache d'abord et de l'Algérie ensuite, trouve ses répercussions budgétaires dans le projet qui nous est soumis sous forme soit d'aide aux rapatriés, soit de coopération économique avec les nouveaux Etats indépendants.

\*  
\* \*

##### **I. — L'AIDE AUX RAPATRIÉS**

Au cours de l'année 1962, le Gouvernement a dû faire face à des rapatriements qui dépassaient largement ses prévisions. Il a dû parer au plus pressé par des mesures fragmentaires, en l'absence d'un plan général établi sur la base de retours aussi nombreux.

Quoi qu'il en soit, et ainsi qu'il est indiqué dans le rapport économique et financier (1) annexé au projet de loi de finances, l'aide apportée aux rapatriés, sous diverses formes, s'élève, en 1962, à plus de 1.350 millions de NF, compte tenu des prêts de réinstallation pouvant être alloués aux intéressés, dans la limite de 400 millions de NF, par des établissements de crédits spécialisés, grâce à la garantie de l'Etat et à l'octroi de bonifications d'intérêts.

Pour 1963, les dotations budgétaires ont été calculées en tenant compte des dernières statistiques connues qui indiquent que 600.000 personnes ont regagné la métropole. Sur cette base, les

---

(1) Page 56.

crédits inscrits dans le projet de loi de finances, ainsi que le précise le rapport économique et financier, s'élèvent à 1.500 millions de NF dont :

- 1 milliard de NF affecté au versement des diverses prestations et subventions ;
- 465 millions de NF pour le relogement des familles.

A ces crédits doivent s'ajouter les prêts de réinstallation qui continueront à être accordés, comme en 1962, par des établissements de crédits spécialisés.

\*  
\* \*

## II. — LES RELATIONS AVEC L'ALGERIE

Conformément aux accords d'Evian, la participation financière de la France en Algérie est désormais limitée, en principe, aux dépenses d'assistance technique, aux dépenses de fonctionnement d'organismes franco-sahariens et au financement du développement économique de ce pays à un niveau équivalent à celui des programmes antérieurs (1.080 millions de NF).

Au total, ainsi que l'indique le rapport économique et financier (1), les dépenses liées à l'évolution de nos rapports avec l'Algérie doivent s'élever, en 1963, à 1.378 millions de NF.

Il s'agit là des seules dotations budgétaires. Mais il existe également un problème de trésorerie, qui a fait l'objet d'accords récents, et qui conduit le Trésor français à apporter son concours au trésor algérien, comme il l'a fait d'ailleurs depuis la proclamation de l'indépendance. Votre Rapporteur général ne dispose pas, à l'heure actuelle, de renseignements suffisamment précis sur cette question qui pourra être évoquée lors de la discussion, dans la seconde partie de la loi de finances, du budget des Affaires algériennes.

\*  
\* \*

## III. — LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE

En ce qui concerne les Etats africains et malgache, le concours financier qui leur est apporté par la France est récapitulé dans un fascicule spécial annexé au projet de loi de finances.

---

(1) Page 58.

Selon ce document, les dépenses faites en 1963 par notre pays au titre de ces Etats doivent s'élever à 2.585,4 millions de NF, se décomposant comme suit :

1° <i>Dépenses budgétaires civiles :</i>	(En millions de NF.)
— dépenses faites dans l'intérêt des Etats (1) . . . .	1.467
— autres dépenses à la charge de la France (2) .	271,9
2° <i>Dépenses budgétaires militaires :</i>	
— dépenses faites dans l'intérêt des Etats . . . . .	79,1
— autres dépenses à la charge de la France . . . .	672,7
3° <i>Prêts du fonds de développement économique et social (F. D. E. S.) . . . . .</i>	94,7 (3)
<b>Total . . . . .</b>	<b>2.585,4</b>

\*  
\* \*

#### IV. — LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (4)

Le même document récapitule les dépenses faites par la Métropole aux Territoires d'Outre-Mer.

Pour 1963, elles doivent s'élever à 308,9 millions de NF se décomposant comme suit :

	(En millions de NF.)
1° <i>Dépenses budgétaires civiles :</i>	
— dépenses faites dans l'intérêt des territoires . .	134,7
— autres dépenses à la charge de la France . . . .	25,7
2° <i>Dépenses budgétaires militaires :</i>	
— dépenses faites dans l'intérêt des territoires . .	»
— autres dépenses à la charge de la France . . . .	125,2
3° <i>Prêts du F. D. E. S. . . . .</i>	23,3
<b>Total . . . . .</b>	<b>308,9</b>

(1) Assistance technique et services locaux.  
 (2) Dépenses des représentations et charge des pensions.  
 (3) Evaluation approximative correspondant à celle de 1962 (7<sup>e</sup> rapport du Conseil de direction du F. D. E. S., p. 131).  
 (4) Comores, Côte française des Somalis, Polynésie, Nouvelle-Calédonie.

\*  
\* \*

Au terme de cette brève étude, votre Rapporteur général a pensé qu'il n'était pas inutile de replacer l'aide ainsi apportée par la France aux anciens pays ou territoires qui dépendaient d'elle, dans le cadre, plus général, de l'aide aux pays en voie de développement.

Un rapport récent publié en septembre 1962 par le Président du Comité d'aide au développement — organisme de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O. C. D. E.) — donne des renseignements intéressants sur l'effort consenti, en ce domaine, par les principaux pays au cours des années 1960 et 1961. Ces indications sont résumées dans le tableau ci-après :

**Aide aux pays en voie de développement.**

P A Y S	1960	1961
	(en millions de dollars)	
Etats-Unis .....	3.866	4.632
France .....	1.204	1.264,5 (a)
Royaume-Uni .....	837	874 (a)
Allemagne .....	541,2	784,5
Japon .....	259,3	376,1
Pays-Bas .....	217,1	195,5
Italie .....	172,2	233,7
Belgique .....	165	— (b)
Canada .....	126,9	— (b)
Portugal .....	36,9	31,5
Totaux .....	7.425,6	8.703,8

(a) Chiffres provisoires.

(b) Chiffres non connus.

Il ressort de ce tableau que la France vient au second rang, après les Etats-Unis d'Amérique — et nettement détachée des autres pays — pour l'aide apportée aux pays en voie de développement.

Encore s'agit-il de chiffres en valeur absolue.

Si l'on rapporte le montant de cette aide au revenu national, on constate, qu'en valeur relative, notre pays vient très largement en tête.

Ce classement fait honneur à notre générosité traditionnelle ; il n'en souligne pas moins l'ampleur des charges que nous avons acceptées de supporter.

\*  
\* \*

## SECTION V

### L'évolution de la fiscalité.

Le Gouvernement a mis l'accent sur le fait qu'il avait pu établir le budget de 1963 sans recourir à la création d'impôts nouveaux et faire face ainsi aux charges nouvelles grâce aux plus-values de recettes provenant de l'expansion économique, elle-même favorisée par les allègements fiscaux réalisés depuis quatre ans.

Dans le rapport économique et financier, il signale même une réduction du taux de la pression fiscale en déclarant :

Le rapprochement des recettes fiscales effectives et du produit national brut fait apparaître que, pour les impôts de l'Etat, le taux de la pression fiscale est passé de 20,1 % en 1959 à 19,7 % en 1960, 19,9 % en 1961 et 19,6 % en 1962. La réduction obtenue en 1960 et la stabilité des trois années 1960, 1961 et 1962 résultent de l'application de la politique de réforme fiscale entreprise dès 1959 et poursuivie depuis lors.

Cette politique avait un double objet :

- réformer certaines structures fiscales mal adaptées aux nécessités économiques et sociales du temps présent ;
- arrêter la progression des impôts sur le revenu et sur les successions dont la trop forte croissance depuis 1956 était à l'origine de tensions excessives.

\*  
\* \*

Sans mésestimer les efforts accomplis — dont certains ne l'ont d'ailleurs été qu'à la suite de l'action du Parlement — il convient toutefois d'observer qu'en matière d'*impôt progressif sur le revenu des personnes physiques* (ancienne surtaxe progressive), l'assouplissement du barème n'a pas suivi l'évolution des revenus aussi étroitement qu'il aurait été souhaitable. En effet, malgré les mesures prises au cours de ces dernières années (élargissement des tranches, décote et suppression du décime), la part prise par cet impôt parmi les ressources fiscales de l'Etat est demeurée beaucoup plus grande qu'elle ne l'était auparavant ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après extrait d'un document publié par la Documentation française (1).

---

(1) « Notes et études documentaires », n° 2881 du 27 avril 1962, p. 15.

**Produit de l'impôt progressif sur le revenu des personnes physiques.**

(Prévisions des émissions de rôles.)

ANNEES	RECETTES	IMPOT	POURCENTAGE
	fiscales de l'Etat.	progressif.	par rapport aux recettes fiscales de l'Etat.
	(En millions de NF.)		%
1952 .....	24.491	1.352	5,5
1957 .....	34.305	3.050	8,8
1959 .....	49.497	5.670	11,4
1960 .....	51.971	6.980	13,4
1961 .....	55.484	7.410	13,3
1962 .....	61.355	8.000	13,1

La progression des ressources procurées par cet impôt est la conséquence de deux facteurs : d'une part, l'augmentation moyenne du niveau de vie, d'autre part, l'augmentation purement nominale des revenus.

En fait, le premier de ces facteurs joue peu, le pouvoir d'achat des contribuables ne se relevant que lentement. Par conséquent, l'essentiel de la majoration constatée tient à l'augmentation nominale des revenus, conséquence elle-même de la perte de valeur de l'unité monétaire.

Or, comme il s'agit d'un impôt progressif, toute augmentation de revenu, même purement nominale, se trouve frappée par l'impôt au taux de la tranche la plus élevée atteinte par le contribuable et peut, le cas échéant, déclencher le passage dans une tranche supérieure d'imposition.

Pour remédier, au moins en partie, à cette situation, le Parlement, lors de la réforme fiscale de 1959, avait voté une disposition de caractère permanent (1) prévoyant que, dans le cas où d'une année à l'autre interviendrait une hausse du salaire minimum interprofessionnel garanti supérieure à 5 %, les Assem-

(1) Art. 15 de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959.

blées devraient être saisies de propositions relatives au taux et à l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en vue d'y apporter les modifications désirables.

Pratiquement, les conditions requises par cette disposition semblent réunies en 1962 puisque le S. M. I. G. majoré une première fois de 2,5 % le 1<sup>er</sup> juin, l'a été une seconde fois de 4,5 % le 1<sup>er</sup> novembre. En six mois, son augmentation a donc été largement supérieure à 5 % et la clause de sauvegarde adoptée en 1959 devrait être appelée à jouer.

\*  
\* \*

Dans un autre ordre d'idées, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que l'évolution fiscale, au cours des dix dernières années, a conduit à laisser à quelques impôts seulement le soin de procurer l'essentiel des ressources fiscales de l'Etat.

Ce fait a été nettement mis en lumière dans le document publié par les services de la Documentation française et dont nous avons déjà fait état à propos de l'impôt progressif sur le revenu des personnes physiques (1).

On y relève, en effet, ce qui suit :

L'évolution de la fiscalité depuis dix ans montre que :

1° Les ressources fiscales de l'Etat sont devenues les produits de cinq grands impôts :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques (ancienne surtaxe progressive) ;
  - le versement forfaitaire de 5 % sur les salaires ;
  - l'impôt sur les sociétés ;
  - la taxe à la valeur ajoutée ;
  - la taxe intérieure sur les produits pétroliers.
- .....

Cette observation trouve son illustration dans le projet de budget pour 1963.

Le tableau ci-après récapitule le produit escompté de ces impôts en 1962 et les évaluations qui figurent dans le projet de budget pour 1963.

---

(2) « Notes et Etudes documentaires », n° 2881 du 27 avril 1962, p. 16.

IMPOTS	1962	1963	ACCROISSEMENT en pourcentage.
	(En millions de NF.)		%
Impôt sur le revenu des personnes physiques (1).....	8.400	9.100	+ 8,3
Versement forfaitaire sur les salaires...	5.470	6.000	+ 9,7
Impôt sur les sociétés.....	6.050	6.350	+ 4,9
T. V. A.....	23.980	26.010	+ 8,5
Taxe intérieure sur les produits pétroliers .....	6.600	6.940	+ 5,2
Total .....	50.500	54.400	+ 7,7
Total des recettes fiscales.....	66.790	71.370	+ 6,9
Pourcentage .....	+ 75,6	76,2	

(1) Non compris la taxe complémentaire.

Ainsi, le produit des cinq grands impôts dont il s'agit s'établit à 75,6 % du volume global des recettes fiscales prévues pour 1962 et à 76,2 % pour 1963.

Il est ainsi confirmé que le budget français dépend, en fait, du rendement de cinq impôts alors que les diverses recettes fiscales énumérées dans le fascicule budgétaire consacré aux « voies et moyens » sont au nombre de 62.

\*  
\* \*

Mais le tableau qui précède fait ressortir, pour 1963, la diminution, en valeur relative, de l'importance de l'impôt sur les sociétés dont le produit ne doit s'accroître, d'une année à l'autre, que de 4,9 % alors que celui de l'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente de 8,3 %. Cet écart ne peut manquer de retenir l'attention. Il semblerait, en effet, logique que le rendement de chacun de ces deux impôts, assis sur les revenus des mêmes années, 1961 et 1962, évolue dans des conditions analogues. Certes, ainsi qu'il est indiqué dans le document relatif aux « voies et moyens », les sociétés doivent procéder à des amortissements complémentaires résultant de la réévaluation des bilans et de l'institution du système de l'amortissement dégressif, ce qui réduit d'autant le montant des bénéficiaires taxables. Il n'en reste pas moins que les personnes physiques semblent avoir été moins bien traitées que les sociétés, en ce qui concerne l'imposition de leurs revenus.

\*  
\* \*

La lecture de ce tableau suggère, par ailleurs, une autre observation.

Les plus-values fiscales, lorsqu'il n'y a eu aucune modification de la législation, sont, en général, réputées être la conséquence de l'expansion économique. Si cette affirmation est exacte dans une très large mesure, elle ne correspond toutefois pas entièrement à la réalité. Les plus-values, en effet, si elles proviennent effectivement pour une certaine part de l'accroissement de l'activité économique, reflètent aussi la hausse des prix. Ce phénomène est particulièrement sensible — et rapide — pour les impôts comme le versement forfaitaire sur les salaires, la taxe sur la valeur ajoutée ou la taxe intérieure sur les produits pétroliers dont le recouvrement suit de très près le fait générateur de l'impôt. Dans le cas présent, on peut dire que la progression du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers correspond au développement économique, puisqu'aucune modification du prix de l'essence n'a été annoncée et qu'ainsi les évaluations de 1962 et de 1963 ont été faites en prenant les mêmes bases. Au travers de cet impôt, l'expansion économique serait donc mesurée par un pourcentage d'augmentation de 5,2 %.

Or, pour les deux autres impôts, le coefficient de majoration est beaucoup plus élevé : 9,7 % pour le versement forfaitaire sur les salaires et 8,5 % pour la T. V. A.

Le simple rapprochement de ces chiffres — rapprochement qui n'a, bien entendu, aucune rigueur mathématique — souligne que l'expansion économique n'est pas seule en cause lorsqu'il y a des plus-values de recettes et que la hausse des prix — qui n'est pas l'expansion — joue également un rôle non négligeable.

C'est souvent d'ailleurs parce que cette hausse des prix a été sous-estimée au départ, que les évaluations fiscales sont dépassées en cours d'année et qu'apparaissent des plus-values qui ont certes le mérite de couvrir, sur le plan comptable, les dépenses supplémentaires mais qui, sur le plan économique, peuvent alors être plus préoccupantes que favorables.

## CONCLUSIONS

*Les faits économiques, en 1962, se résument de la manière suivante :*

1. — La production au cours des dix premiers mois, prise dans son ensemble, s'est développée conformément aux prévisions effectuées lors du vote de la précédente loi de finances — soit de 5,6 % — grâce, d'une part, à une augmentation sensible de la production agricole, grâce, d'autre part, à la bonne tenue de la production industrielle en expansion de près de 8 % sur l'année précédente.

Des réserves doivent toutefois être faites :

- deux secteurs vitaux dans toute économie industrielle en voie de développement sont restés à la traîne, la sidérurgie et le bâtiment ;
- la croissance de la production de biens de consommation s'est faite au détriment de la croissance des biens d'équipement, qui n'atteint que 6 %.

2. — Ce dernier phénomène s'explique par deux raisons :

- la *demande de biens de consommation* résulte de l'accroissement des revenus nominaux, près de 12 % en un an, qui ne s'est pas accompagné d'une expansion au même degré de l'épargne des ménages ;
- la *demande de biens d'équipement* a été gênée par la stagnation du marché financier et la réduction des marges d'autofinancement des entreprises du fait de la hausse des rémunérations et de la concurrence internationale.

3. — Le décalage entre l'accroissement des revenus et celui de la production ne pouvait pas ne pas se traduire par un glissement des prix qui atteint, d'une année sur l'autre, 3 % sur les prix de gros, 5,3 % pour les prix de détail.

4. — Fort heureusement pour notre commerce extérieur, les prix ont eux-mêmes « dérapé » à l'étranger, chez nos principaux concurrents — moins fortement que chez nous, il est vrai — et *notre balance commerciale* est demeurée en léger suréquilibre, exactement 102 %, pour les neuf premiers mois de l'année ; ce qui a permis de parer les conséquences du sensible déséquilibre de nos échanges avec la zone franc (92 %) perturbés par le chaos algérien.

5. — Le boni des échanges de marchandises et de services, joint à de nouveaux apports de capitaux étrangers, nous donne pour le premier semestre une *balance des paiements* créditrice de 2,8 milliards de nouveaux francs et, pour les dix premiers mois de l'année, un accroissement de nos réserves de devises de 3,9 milliards de nouveaux francs, bien qu'un montant de 2,4 milliards de nouveaux francs d'emprunts extérieurs ait été remboursé par anticipation.

La dette publique extérieure a été ramenée en quatre ans de 15 à 5,8 milliards de nouveaux francs.

\*  
\* \*

*Le budget de 1963 se présente ainsi qu'il suit :*

1. — Passant de 91.356 millions de nouveaux francs à 99.304 millions de nouveaux francs, les *charges* accusent une augmentation de 7.948 millions de nouveaux francs imputable essentiellement, en dehors de l'effort fait en faveur de l'équipement culturel et social, aux dépenses civiles ordinaires et aux dépenses militaires. Pour les dépenses civiles ordinaires, l'accroissement de dépenses traduit surtout, d'une part, la revalorisation des traitements, des retraites et des pensions de guerre et, d'autre part, l'aide sociale apportée à certaines catégories de Français (rapatriés, personnes âgées et infirmes). En matière de crédits militaires, si les dépenses ordinaires diminuent en raison notamment de la réduction des effectifs, les dépenses en capital, au contraire, s'accroissent pour permettre la réalisation de la force stratégique nucléaire.

2. — Les *recettes*, de leur côté, sont en progression de quelque 4.500 millions sur les résultats prévisibles de 1962, le Gouvernement

tablant sur un accroissement de 8 % en valeur de la production intérieure brute.

3. — Mais, pour rester dans la limite d'un découvert de 7 milliards de nouveaux francs, le Gouvernement a été dans l'obligation de prévoir par ailleurs 225 millions de nouveaux francs d'économies, après avoir, par des transferts, allégé le budget de certaines dépenses : prestations sociales des salariés agricoles mises à la charge du régime général de la Sécurité sociale, réduction du concours financier à l'investissement des entreprises nationalisées.

\*  
\* \*

Avec l'année 1963, deux problèmes vont se poser, l'un nouveau, l'autre traditionnel.

1. — Le problème nouveau concerne l'emploi. Après des années de tension sur le marché de la main-d'œuvre, brusquement, 500.000 Français vont demander un poste de travail, alors qu'on n'en attendait que 100.000 ; les rapatriés d'Algérie, les jeunes gens libérés du service militaire et le premier contingent des classes pleines d'après guerre, auxquels il faut ajouter les Algériens qui fuient la misère.

Est-on assuré de leur donner satisfaction ? On a vu qu'au cours de 1962 les entreprises avaient eu des difficultés pour financer leurs équipements et que les carnets de commande des biens de l'espèce s'étaient dégonflés en fin de l'année. Or rien dans le budget de 1963, et surtout pas les crédits du F. I. D. E. S. dont le volume n'a pas varié, ne permet d'affirmer que l'Etat prendra le relais du marché financier pour assurer à l'investissement un niveau compatible avec les besoins.

Le chômage pourrait bien faire sa réapparition si l'on n'y prend garde.

Problème connexe de celui de l'emploi, celui du logement qu'il faut construire tout près des postes de travail d'une part, en quantité suffisante d'autre part. Dans ce domaine, ce n'est pas encore le budget de 1963 qui comblera tous les besoins.

2. — Le problème traditionnel concerne les *prix* dont l'ascension n'a pu être stoppée en 1962.

Rien ne permet d'espérer qu'il n'en sera pas de même l'an prochain, sauf peut-être en ce qui concerne les coûts puisque l'existence d'un trop-plein de main-d'œuvre limitera peut-être l'expansion salariale.

Mais les menaces ne se sont pas atténuées par ailleurs.

a) La liquidité de la masse monétaire demeure très grande, ce qui signifie que les sommes déposées en compte courant peuvent du jour au lendemain se porter sur le marché de la demande ;

b) L'offre, de son côté, n'est indéfiniment élastique et il pourrait arriver qu'elle se heurte au goulot d'étranglement de l'équipement ;

c) Quant à cet équipement, si l'on veut le développer, il ne faut plus compter sur l'autofinancement massif, ni sur un élargissement du marché monétaire pour le financer ; c'est donc au crédit bancaire qu'il faudra faire appel et plus particulièrement au crédit à moyen terme : or, on sait que les effets à moyen terme, réescomptés à la Banque de France, se traduisent par des émissions de monnaie ;

d) La consommation demanderait à être réduite, tout le monde s'accorde pour le constater. Or l'Etat n'a pas donné l'exemple en ce qui concerne la consommation publique.

\*  
\* \*

Les dépenses budgétaires seront supérieures de 7,95 milliards de nouveaux francs à ce qu'elles étaient l'an dernier, soit, en pourcentage, 8,7 %, et ce pourcentage atteindrait 10 % s'il n'avait pas été procédé aux « débudétisations » signalées.

Autre secteur public, les différents régimes de sécurité sociale dont les prévisions de dépenses pour 1963 s'élèvent à 52 milliards de nouveaux francs contre 46,2 milliards de nouveaux francs en 1962 : d'où une distribution de 5,8 milliards de pouvoir d'achat supplémentaire, soit 13 %.

Quant aux *entreprises nationales*, leurs dépenses d'exploitation passeront de 41 à 44 milliards de nouveaux francs, accusant ainsi une progression de plus de 7,5 %.

Ainsi, le secteur public, sous sa triple forme administrative, sociale et industrielle et compte tenu des doubles emplois que nous pouvons chiffrer à 3,4 milliards de nouveaux francs, va lancer sur le marché une masse de pouvoir d'achat supplémentaire de l'ordre de 13,3 milliards de nouveaux francs.

Les revenus qu'il distribue représentent en gros les deux tiers du total des revenus, le reliquat étant distribué par les entreprises privées : dans une économie en expansion, il est bien évident que les dépenses d'exploitation des entreprises vont croître à un rythme élevé.

Admettons que ce rythme soit celui des entreprises publiques.

En pondérant les taux d'expansion de dépenses des secteurs considérés pour tenir compte de leur place relative dans le produit national, on trouve comme taux d'accroissement du pouvoir d'achat jeté sur le marché 9 %. Confronté avec celui de la production en *volume*, 6 %, il laisse apparaître une hausse de prix de 3 % : les hypothèses budgétaires n'ont retenu que 2 %.

Il ne s'agit que d'un point de départ. En cours d'année, les dépenses budgétaires seront revalorisées par des collectifs. Le Gouvernement semble vouloir s'engager dans une politique sociale hardie, et c'est à son honneur, mais le budget social de la Nation s'en trouvera gonflé. Comment, dès lors, l'expansion de la production demeurant inchangée — et le taux retenu de 6 % sera déjà très difficile à tenir — pourrions-nous éviter un nouveau dérapage des prix ?

Or, c'est le niveau des prix qui, à l'intérieur, sensibilise l'opinion publique et détermine ses réactions. C'est le niveau des prix qui, à l'extérieur, conditionne le volume de nos exportations. C'est dire que les pouvoirs publics devront, dans les mois à venir, suivre leur évolution avec vigilance, sous peine de voir anéantis les fruits du redressement financier.

## EXAMEN DES ARTICLES

### TITRE PREMIER

#### Dispositions relatives aux ressources.

##### I. — IMPÔTS ET REVENUS AUTORISÉS

###### *Article 1<sup>er</sup>*

###### **Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés.**

**Texte.** — I. Sous réserve des dispositions de la présente loi, continueront d'être opérées pendant l'année 1963 conformément aux dispositions législatives et réglementaires :

1° La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat ;

2° La perception des impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers dûment habilités.

II. Toutes contributions, directes ou indirectes, autres que celles qui sont autorisées par les lois, ordonnances et décrets en vigueur et par la présente loi, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, à peine contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en poursuivraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition, pendant trois années, contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui en auraient fait la perception.

Sont également punissables des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque, et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé toute exonération ou franchise de droit, impôt ou taxe publique, ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits des établissements de l'Etat. Ces dispositions sont applicables aux personnels d'autorité des entreprises nationales qui auraient effectué gratuitement, sans autorisation légale ou réglementaire, la délivrance de produits ou services de ces entreprises.

*Commentaires.* — Cet article est une disposition traditionnelle des lois de finances qui tend à autoriser la perception des impôts existants.

###### *Article 2.*

###### **Financement des arrachages de pommiers à cidre.**

**Texte.** — La majoration prévue à l'article 406 *ter* du Code général des impôts, de la surtaxe sur les apéritifs, autres que ceux à base de vin, visés à l'article 1615 du même Code, est portée à 300 NF.

*Commentaires.* — En application de la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre certains fléaux sociaux, est inter-

venue l'ordonnance n° 60-1254 du 29 novembre 1960 portant plan d'assainissement de l'économie cidricole et dont les modalités d'application ont été précisées par un décret n° 60-1258 du 29 novembre 1960 également.

Toutefois, depuis cette époque, aucune prime d'arrachage n'a été versée faute de moyens financiers nécessaires, car l'article 5 de l'ordonnance susvisée subordonne le versement des indemnités d'arrachages à *l'existence de crédits ouverts à cet effet*. Or, aucun crédit n'a encore été ouvert.

Jusqu'à présent, le Gouvernement a, en effet, marqué son désir de n'ouvrir ces crédits — bien qu'aucune liaison juridique ne soit établie entre les deux opérations — qu'après avoir obtenu des ressources nouvelles. Il avait déposé à cet effet, en 1961, un projet de loi n° 1261 qui portait à 300 NF — au lieu de 200 NF — la majoration de la surtaxe applicable aux apéritifs à base d'alcool. Mais ce texte, adopté par l'Assemblée Nationale, le 22 juillet 1961, n'est jamais venu en discussion devant le Sénat.

C'est cette disposition — qui doit procurer une recette de 13 millions de nouveaux francs par an — que le Gouvernement reprend dans le présent article, tandis qu'il a inscrit au budget de l'Agriculture (Chapitre 44-36) un crédit de 20 millions de nouveaux francs (1) destiné à assurer l'indemnisation des premières mesures d'arrachages portant sur un million d'arbres environ et qui doivent être réalisés à compter de la campagne 1962-1963.

Le Gouvernement, dans son exposé des motifs, a précisé qu'un ordre de priorité sera institué, après enquête, au bénéfice, d'une part des régions où la situation est la plus critique et, d'autre part des variétés d'arbres les moins bien adaptés à l'orientation actuelle du marché vers les produits nobles.

### Article 3.

#### Détaxation des carburants agricoles.

**Texte.** — Les quantités de carburant pouvant en 1963 donner lieu au dégrèvement institué par l'article 6 de la loi n° 51-588 du 23 mai 1951 modifiée, sont fixées à 520.000 mètres cubes d'essence et à 28.500 mètres cubes de pétrole lampant.

**Commentaires.** — Comme chaque année, cet article fixe, pour 1963, le volume des carburants agricoles détaxés (essence et pétrole).

---

(1) Ce crédit de 20 millions de NF doit être amputé de 2 millions de NF au titre des économies prévues à l'article 11 du présent projet de loi.

Compte tenu de l'évolution du parc de matériels agricoles, qui comporte une proportion de plus en plus importante d'engins fonctionnant au fuel-oil, non visé par le présent article, le maintien des allocations individuelles d'essence et de pétrole détaxés au même niveau qu'en 1962, soit notamment 65 litres par hectare labouvable motorisé, conduit à fixer le contingent d'essence pour 1963 à 520.000 mètres cubes, et celui de pétrole à 28.500 mètres cubes.

## II. — RESSOURCES AFFECTÉES

### *Article 4.*

#### **Dispositions relatives aux affectations.**

**Texte.** — Sous réserve des dispositions de la présente loi, les affectations résultant de budgets annexes et comptes spéciaux ouverts à la date du dépôt de la présente loi, sont confirmées pour l'année 1963.

*Commentaires.* — Cet article est devenu une disposition traditionnelle des lois de finances depuis l'intervention de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances. Il tend à confirmer, pour 1963, les affectations de recettes qui revêtent la forme de budgets annexes ou de comptes spéciaux.

### *Article 5.*

#### **Fonds de soutien aux hydrocarbures. — Prélèvement exceptionnel.**

**Texte.** — Un prélèvement exceptionnel de 110.000.000 de NF sera opéré, en 1963, sur les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures pour être rattaché en recettes aux produits divers du budget.

*Commentaires.* — Les ressources du Fonds de soutien aux hydrocarbures s'élèveront, en 1963, à 365 millions de NF. Dans le cadre de sa politique financière, le Gouvernement avait estimé initialement qu'une somme de 80 millions de NF devrait être, sur ce total, reversée au budget général de l'Etat pour concourir à l'équilibre d'ensemble. Ultérieurement, pour financer partiellement les mesures sociales décidées au mois d'octobre, le Gouvernement a proposé que ce prélèvement soit porté à 110 millions de NF.

### *Article 6.*

#### **Prorogation de la majoration du droit de timbre sur les connaissements.**

**Texte.** — Les dispositions de l'article 6 de la loi de finances pour 1961 (n° 60-1384 du 23 décembre 1960) et celles de l'article 10 de la loi de finances pour 1962 (n° 61-1396 du 21 décembre 1961) sont abrogées.

*Commentaires.* — En vue de fournir des ressources supplémentaires destinées à assurer l'équilibre financier de l'Etablissement national des invalides de la Marine (E. N. I. M.), la loi de finances pour 1960 avait majoré de 75 % les tarifs du droit de timbre sur les connaissements en vigueur au 31 décembre 1959. L'article 5 de la loi de finances pour 1961 a reconduit pour une année cette majoration et a apporté certaines modifications aux tarifs de base en vue notamment de réduire l'impôt perçu sur les expéditions d'un poids réduit. Ce texte a, par ailleurs, expressément prévu l'affectation au budget de l'Etablissement national des invalides du produit de la majoration résultant du nouveau tarif. Toutefois, l'application de ces dispositions était limitée à la seule année 1961 par l'article 6 de la même loi de finances.

L'article 10 de la loi de finances pour 1962 a reconduit pour l'année en cours ces dispositions en précisant, par ailleurs, que le tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963 serait celui existant au 31 décembre 1959, c'est-à-dire avant la majoration de 75 %.

Le déséquilibre croissant de la situation financière de l'E. N. I. M. a conduit le Gouvernement à envisager entre autres mesures le maintien de la majoration du droit de timbre sur les connaissements affectés à cet organisme.

Tel est l'objet du présent article qui, en abrogeant l'article 6 de la loi de finances pour 1961 et l'article 10 de la loi de finances pour 1962, a pour objet de maintenir en vigueur, sans limitation de durée, les dispositions de l'article 5 de la loi de finances pour 1961 concernant la majoration du droit de timbre dont il s'agit.

Enfin, il est précisé dans l'exposé des motifs du Gouvernement que les diverses taxes fiscales — dont le droit de timbre sur les connaissements — qui entrent en ligne de compte pour le calcul de la subvention de l'Etat à l'E. N. I. M. sont, à l'avenir, transformées en taxes parafiscales affectées à cet établissement.

### *Article 7.*

#### **Changement d'affectation du produit des droits d'entrée dans les musées nationaux.**

**Texte.** — L'article 128 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 est modifié comme suit :

« Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables aux musées nationaux dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière, le produit du droit d'entrée et des taxes perçues, en application des articles 118

et 119 de la loi de finances du 31 décembre 1921, dans les musées nationaux définis par l'article 3 de l'ordonnance du 13 juillet 1945 sera encaissé directement par la Réunion des musées nationaux et à son profit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963.

« En conséquence l'article 54 de la loi de finances du 16 avril 1895, modifié et complété par les décrets des 3 décembre 1926, 4 juin 1940 et 1<sup>er</sup> février 1954, est à nouveau complété ainsi qu'il suit :

« Art. 54. — Les ressources de la Réunion des musées nationaux comprennent :

« 3. Le produit du droit d'entrée et des taxes accessoires instituées dans les musées nationaux en application des dispositions des articles 118 à 120 de la loi de finances du 31 décembre 1921. »

*Commentaires.* — Cet article est relatif au financement de la Réunion des musées nationaux.

Les articles 118 et 119 de la loi de finances du 31 décembre 1921 lui avaient attribué le produit du droit d'entrée dans les musées nationaux qui avait été créé à cette époque.

Ultérieurement, l'article 128 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 a transféré cette recette au budget général de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959.

En contre-partie de la ressource dont elle était ainsi privée, la Réunion des musées nationaux s'est vu attribuer annuellement une subvention budgétaire fixe dont le montant est indépendant de celui du droit d'entrée dans les musées nationaux. Ainsi, la Réunion a été privée, en fait, de l'accroissement des recettes dont elle aurait pu bénéficier sous le régime antérieur.

Le présent article a seulement pour objet de rétablir ce régime au profit de la Réunion des musées nationaux, en lui permettant d'encaisser directement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, les droits d'entrée dans les musées nationaux.

### *Article 8.*

#### **Création d'une taxe sur les corps gras alimentaires au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles.**

**Texte.** — I. — Il est institué, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, en France continentale et en Corse, une taxe sur les corps gras alimentaires énumérés au paragraphe II du présent article.

Cette taxe est due par toute personne se livrant à la fabrication d'huiles végétales alimentaires, de margarine et de graisses végétales alimentaires ; lors de l'importation en vue de la consommation ou de l'utilisation en l'état de ces produits, la taxe est due par l'importateur.

Le fait générateur de ladite taxe est constitué, soit par la mise en œuvre des matières premières destinées à la fabrication des huiles végétales alimentaires, de la margarine et des graisses végétales alimentaires, soit, en cas d'importation des produits visés à l'alinéa précédent, par l'importation elle-même.

II. — Les tarifs de la taxe prévue ci-dessus sont fixés comme suit :

NUMÉRO DU TARIF des droits de douane d'importa- tion	DESIGNATION DES PRODUITS	TARIF DE LA TAXE
Ex. 12.01 A	Arachide sur la base décorti- quée .....	0,07 par kilogramme de graines.
Ex. 12.01 G II	Colza .....	0,05 — —
12.01 D	Soja .....	0,021 — —
12.01 C	Palmiste .....	0,06 — —
Ex. 12.01 G II	Navette .....	0,05 — —
Ex. 12.01 G VIII	Tournesol .....	0,05 — —
Ex. 12.01 G VIII	Carthame .....	0,05 — —
Ex. 12.01 G VIII	Coton .....	0,07 — —
15.04 C I	Huile de baleine .....	0,11 par kilogramme d'huile brute.
15.07 B II, b	Huile de palme .....	0,10 — — —
15.07 B II, a	Huile d'olive .....	0,17 par kilogramme d'huile.
12.01 B	Coprah .....	0,07 par kilogramme.
Ex. 12.01 G VIII	Pépin de raisin .....	0,02 —
11.02 B I	Germe de maïs .....	0,05 —

En ce qui concerne les autres corps gras, le tarif est fixé par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques à partir des tarifs ci-dessus.

Pour les produits imposables à l'importation, les tarifs applicables sont déterminés sur les bases et dans les conditions définies à l'article 285 bis du code des douanes.

III. — La taxe instituée au paragraphe I est recouvrée selon les modalités, ainsi que sous les sûretés, garanties et sanctions applicables aux taxes sur le chiffre d'affaires.

A l'importation, il est fait application des dispositions de l'article 285 bis du code des douanes.

IV. — En cas d'exportation, la taxe instituée par le présent article peut faire l'objet d'un remboursement, dans les conditions et limites fixées par décret.

V. — Les modalités d'application du présent article seront fixées par décret.

*Commentaires.* — Il est proposé d'instituer, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, une taxe sur les corps gras alimentaires autres que les produits laitiers. Les tarifs de cette taxe sont indiqués dans le présent article pour les principaux corps gras. Pour les autres corps, les tarifs seront fixés, à partir des tarifs de base, par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

Pour les produits finis importés, la taxe sera perçue — conformément aux dispositions de l'article 285 bis du Code des douanes — sur la base de tarifs calculés de manière à assurer l'égalité avec les charges fiscales supportées par les produits fabriqués en France.

D'autre part, les produits exportés pourront bénéficier d'un remboursement de la taxe suivant des modalités à fixer par décret.

Le produit de cette taxe est évalué pour 1963 à 80 millions de NF.

### Article 9.

#### Aménagement et amélioration des régimes sociaux agricoles.

**Texte.** — I. — Nonobstant toutes dispositions contraires, l'ensemble des prestations légales d'assurances sociales et d'allocations familiales servies aux salariés du régime agricole ainsi que les ressources destinées à la couverture de ces prestations sont retracées dans les comptes de la caisse nationale de sécurité sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, dans les conditions qui sont fixées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve du maintien de la gestion des régimes sociaux agricoles par les caisses de la mutualité sociale agricole.

Au vu de la situation des caisses des différents régimes au 31 décembre 1963, et compte tenu des charges financières qui pourraient résulter d'un ajustement des prestations, le Gouvernement prendra par décret les dispositions nécessaires pour assurer leur équilibre, notamment sous la forme d'affectation de recettes budgétaires existantes.

Les ressources affectées aux prestations familiales servies aux salariés agricoles s'entendent de :

1° La moitié des cotisations fixées à l'article 1062 du code rural destinées au service des prestations légales ;

2° Les versements du Fonds national de surcompensation des prestations familiales au titre des salariés agricoles.

Les ressources affectées aux assurances sociales des salariés agricoles s'entendent de :

1° La fraction des cotisations visées à l'article 1031 du code rural destinée au service des prestations légales ;

2° Les subventions du Fonds national de solidarité au titre des avantages de vieillesse et d'invalidité servis par le régime des salariés agricoles.

Un décret fixe les modalités de répartition entre les comptes des prestations familiales des exploitants et des salariés agricoles des disponibilités constatées au 31 décembre 1962 au titre des prestations familiales dans les organismes de mutualité sociale agricole.

II. — Le Gouvernement prendra par décret toutes mesures nécessaires à l'alignement progressif des prestations servies aux salariés agricoles sur celles en vigueur dans le régime général de sécurité sociale, notamment en ce qui concerne les taux de revalorisation des rentes et pensions d'assurances sociales.

III. — La cotisation prévue à l'article 1124 du code rural est fixée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, à 25 NF par an.

IV. — L'abattement prévu à l'article 1106-2. I, 2° d) du code rural est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963.

Si les obligations de l'assureur résultant du contrat d'assurance complémentaire en cours sont réduites par l'effet des dispositions de l'article 1106-2 modifié du code rural, ce contrat peut, à défaut d'accord entre les parties sur un nouveau taux de prime ou cotisation, être résilié par l'assuré nonobstant toute clause contraire.

Le trop-perçu éventuel correspondant aux primes ou cotisations encaissées par l'organisme assureur sera remboursé à l'assuré au plus tard le 30 juin 1963. Le montant de la taxe unique sur le contrat d'assurance afférent à la fraction de

prime ou cotisation ainsi remboursée sera restitué dans les conditions prévues par décret pris sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques.

V. — L'article 1092-2 du code rural est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« L'allocation visée à l'article 1092-1 est calculée sur les mêmes bases et attribuée dans les mêmes conditions que l'allocation de salaire unique. »

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, le taux mensuel est fixé à :

- « 10 p. 100 pour le ménage sans enfant;
- « 10 p. 100 pour 1 enfant à charge,
- « 25 p. 100 pour 2 enfants à charge,
- « 35 p. 100 pour 3 enfants à charge,
- « 40 p. 100 pour 4 enfants à charge,
- « 45 p. 100 pour 5 enfants à charge,
- « 50 p. 100 à partir de 6 enfants à charge. »

*Commentaires.* — Le présent article, qui a trait aux régimes sociaux agricoles, comporte cinq dispositions distinctes :

1° *Transfert au régime général de la sécurité sociale de la responsabilité financière du régime des salariés agricoles.*

A l'heure actuelle, toutes les opérations, tant de recettes que de dépenses, relatives au régime social des salariés agricoles sont retracées dans le budget annexe des prestations sociales agricoles.

En vue d'alléger les charges du budget annexe, il est proposé de transférer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 au régime général de la sécurité sociale la charge de l'ensemble des prestations légales d'assurances sociales et d'allocations familiales servies aux salariés du régime agricole.

En contrepartie, le régime général se verrait affecter les ressources suivantes :

— au titre des prestations familiales :

- la moitié du produit de la cotisation cadastrale de répartition prévue à l'article 1062 du Code rural (soit pour 1963, 127 millions de NF) ;
- les versements du fonds national de surcompensation des prestations familiales relatifs aux salariés agricoles ;

— au titre des assurances sociales :

- la fraction de la cotisation sur les salaires visée à l'article 1031 du Code rural affecté aux prestations légales ;
- les subventions du fonds national de solidarité correspondant aux avantages de vieillesse et d'invalidité versés par le régime des salariés agricoles.

Par ailleurs, il est précisé que ces mesures n'auront pas d'effet sur la gestion du régime social des salariés agricoles qui continuera à être assurée par les caisses de la mutualité sociale agricole.

Les ressources transférées au régime général de la Sécurité sociale étant inférieures aux dépenses nouvelles qui lui incomberont, il en résultera, pour ce régime, une charge supplémentaire d'environ 950 millions de nouveaux francs.

*2° Harmonisation des prestations sociales servies aux salariés agricoles.*

Dans le but de réaliser l'alignement des prestations servies aux salariés agricoles sur celles du régime général de sécurité sociale, il est prévu que le Gouvernement devra prendre, par décret, toutes mesures pour réaliser cet alignement d'une manière progressive.

*3° Majoration de la cotisation prévue par l'article 1124 du code rural.*

Il est proposé de porter de 15 NF à 25 NF la cotisation professionnelle des agriculteurs affectée au financement de l'assurance vieillesse agricole.

*4° Suppression de la franchise pour le remboursement des prestations maladies aux exploitants agricoles.*

La loi du 25 janvier 1961 relative aux assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles précise que le versement aux intéressés des prestations maladies sera effectué sous déduction d'une franchise établie par année et par famille.

Primitivement fixée à 200 NF, cette franchise a été réduite à 100 NF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1960. Il est proposé de la supprimer complètement.

Par ailleurs, dans le cas où un contrat d'assurance complémentaire a été souscrit par l'exploitant agricole, il est prévu que, si la suppression de la franchise a pour effet de diminuer les obligations de l'assureur, le contrat pourra être résilié à défaut d'accord sur un nouveau taux de prime.

*5° Relèvement de l'allocation de la mère au foyer.*

Aux termes de l'article 1092-1 du code rural, une allocation dite de la « mère au foyer » est attribuée aux exploitants agricoles dont

le conjoint, ne bénéficiant pas de revenus professionnels distincts, se consacre principalement aux tâches du foyer et à l'éducation des enfants.

Les taux mensuels de cette allocation sont à l'heure actuelle les suivants :

- 10 % pour deux enfants à charge,
- 20 % pour trois enfants à charge,
- 30 % pour quatre enfants à charge,
- 40 % pour cinq enfants à charge,
- 50 % à partir de six enfants à charge.

En vue de rapprocher les taux de l'allocation de la « mère au foyer » servie aux exploitants agricoles avec ceux de l'allocation de salaire unique dont bénéficient les salariés, il est proposé d'en modifier les conditions d'attribution et d'en porter les taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 à :

- 10 % pour le ménage sans enfant,
- 10 % pour 1 enfant à charge,
- 25 % pour 2 enfants à charge,
- 35 % pour 3 enfants à charge,
- 40 % pour 4 enfants à charge,
- 45 % pour 5 enfants à charge,
- 50 % à partir de 6 enfants à charge.

### III. — TAXES PARAFISCALES

#### *Article 9 bis.*

##### **Perception des taxes parafiscales.**

**Texte.** — Continuera d'être opérée pendant l'année 1963 la perception des taxes parafiscales dont la liste figure à l'état E annexé à la présente loi.

*Commentaires.* — Compte tenu des votes du Parlement intervenus lors de la discussion des budgets pour 1961 et 1962, l'article autorisant la perception des taxes parafiscales avait été présenté par le Gouvernement non plus dans la première partie mais dans la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1963.

Or, seule la première partie pourra être votée avant la fin de l'année. Comme il est indispensable que les taxes parafiscales, comme les impôts et les taxes fiscales, puissent être recouvrées dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le Gouvernement a proposé de réintégrer dans

la première partie du projet de loi de finances pour 1963 l'article autorisant la perception des taxes parafiscales dont la liste figurait à l'état E du projet de loi. (Voir projet n° 22, pages 212 et suivantes.)

\*  
\* \*

La liste des taxes parafiscales dont la perception doit être autorisée pendant l'année 1963 reprend la liste de l'année précédente sous réserve des modifications ci-après :

I. — *La taxe de péréquation sur le blé* perçue par « l'Office National Interprofessionnel des Céréales » (O. N. I. C.) [ligne 7] a été supprimée.

Cette taxe a été abrogée par le décret n° 62-860 du 27 juillet 1962 (art. 20).

II. — *Huit lignes ont été ajoutées qui correspondent :*

1° A l'affectation à l'Etablissement National des Invalides de la Marine (E. N. I. M.) du produit de trois taxes fiscales :

— *ligne 140* : droit de timbre sur les connaissements : ce droit constitue actuellement une taxe fiscale pour le principal (tarif du 31 décembre 1959) et une taxe parafiscale pour la majoration. La part principale est perçue au profit du budget général, sauf inclusion de son montant dans la subvention annuelle à l'E. N. I. M. Le produit de la majoration de tarif affecté à l'E. N. I. M. est versé directement à cet établissement. Pour 1963, dans un souci de simplification, le droit de timbre sur les connaissements, y compris la majoration de tarif dont la reconduction est demandée par l'article 6 du présent projet de loi, constituerait une taxe parafiscale perçue au profit du budget de l'E. N. I. M.

— *ligne 144* : droit d'enregistrement des polices d'assurance maritime.

— *ligne 145* : taxe de consommation des produits pétroliers utilisés pour la pêche maritime, la navigation côtière et la navigation de plaisance, dont le taux est fixé par l'article 190 bis du Code des douanes.

2° A la suppression, prévue par l'article 62 du présent projet de loi, de la majoration du droit de timbre sur les contrats de transports publics routiers de marchandises édictée par l'article 22 de la loi n° 61-1393 du 20 décembre 1961.

Le produit de cette majoration a financé, en 1962, la formation professionnelle dans la branche des transports routiers.

Les inconvénients de l'assiette actuelle de cette taxe fiscale ont conduit le Gouvernement à envisager son remplacement par une taxe additionnelle au droit de timbre sur les cartes grises de véhicules utilitaires. Affectée directement à l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports, cette taxe qui sera créée par un décret en préparation, prendrait de ce fait un caractère parafiscal (ligne 131 *quater*). Son produit (2,2 millions de nouveaux francs) permettrait de poursuivre et développer le programme de formation et de perfectionnement des chefs des petites et moyennes entreprises et des salariés des transports.

3° A la reconduction en 1963 de quatre taxes créées en 1962 :

a) La taxe sur les primes ou cotisations afférente aux conventions d'assurance finance l'indemnisation des dommages matériels qui résultent d'attentats ou de tous autres actes de violence en relation avec les événements d'Algérie (ligne 80) ;

b) Deux taxes ont pour objet de régulariser les cours de produits agricoles :

— ligne 43 *ter* : taxe de résorption acquittée par les producteurs de petits pois et les fabricants de conserves de petits pois ;

— ligne 43 *quater* : taxe de résorption acquittée par les producteurs, les conserveurs et les déshydrateurs de champignons de couche ;

c) Une taxe qui doit être créée par un décret en préparation, intéresse l'organisation et le développement de l'industrie horlogère :

— ligne 121 *bis* : cotisation de 2 % de la valeur des montres de poche, montres-bracelets et objets similaires versée par les entreprises qui ressortissent au comité professionnel interrégional de la montre.

Le produit de cette taxe permettra à ce comité de financer un programme d'actions concertées susceptible de développer l'expansion de l'industrie de la montre en facilitant la mise en œuvre de réformes de structure et l'amélioration des méthodes commerciales dans ce secteur professionnel.

## TITRE II

### Dispositions relatives aux charges.

#### *Article 10.*

##### **Confirmation de dispositions législatives antérieures.**

**Texte.** — Sous réserve des dispositions de la présente loi, sont confirmées pour l'année 1963 les dispositions législatives qui ont pour effet de déterminer les charges publiques en dehors des domaines prévus par le cinquième alinéa de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959. portant loi organique relative aux lois de finances.

*Commentaires.* — Cet article est devenu une disposition traditionnelle des lois de finances depuis l'intervention de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

En application de l'article 2 (5<sup>e</sup> alinéa) de ce texte, il tend à confirmer, pour 1963, les dispositions législatives (dommages de guerre, subventions économiques, etc.) qui déterminent des dépenses en dehors des domaines prévus par l'ordonnance susvisée du 2 janvier 1959.

## TITRE III

### Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges.

#### Article 11.

##### Equilibre général du budget.

**Texte.** — I. — Pour 1963, compte tenu des économies que le Gouvernement devra réaliser ou des ressources qu'il devra dégager, pour un montant qui ne devra pas être inférieur à 225 millions de nouveaux francs et dont la liste sera établie par arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre des Finances et des Affaires économiques, les ressources affectées au budget, évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte sont fixés aux chiffres suivants :

##### A. — Opérations à caractère définitif.

##### BUDGET GÉNÉRAL

	Ressources.	Plafonds des charges.
	(En millions de NF.)	
Ressources .....	77.007	
Dépenses ordinaires civiles.....		51.089
Dépenses en capital civiles.....		7.192
Dommages de guerre.....		846
Dépenses ordinaires militaires.....		10.720
Dépenses en capital militaires.....		7.831
<b>Totaux (budget général).....</b>	<b>77.007</b>	<b>77.678</b>

##### BUDGETS ANNEXES

Caisse nationale d'épargne.....	811	811
Imprimerie nationale.....	90	90
Légion d'honneur.....	17	17
Ordre de la Libération.....	1	1
Monnaies et médailles.....	131	131
Postes et télécommunications.....	5.933	5.933
Prestations sociales agricoles.....	3.192	3.192
Essences .....	731	731
Poudres .....	282	282
<b>Totaux (budgets annexes).....</b>	<b>11.188</b>	<b>11.188</b>

##### COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Comptes d'affectation spéciale.....	2.944	2.834
<b>Totaux (A).....</b>	<b>91.139</b>	<b>91.700</b>
<b>Excédent des charges définitives de l'état (A).....</b>		<b>561</b>

B. — Opérations à caractère temporaire.

Comptes spéciaux du Trésor :			
Comptes d'affectation spéciale.....		26	83
Comptes de prêts :			
	Ressources.	Charges.	
Habitations à loyer modéré.....	270	2.573	
Consolidation des prêts spéciaux à la construction .....	»	600	
Fonds de développement économique et social .....	869	3.050	
Prêts du titre VIII.....	»	666	
Autres prêts.....	50	20	
	<hr/>	<hr/>	
Totaux comptes de prêts.....		1.189	6.909
Comptes d'avances.....		6.691	6.990
Comptes de commerce.....			317
Comptes d'opérations monétaires.....			— 78
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers..			74
		<hr/>	<hr/>
Totaux (B).....		7.906	14.295
		<hr/>	<hr/>
Excédent des charges temporaires de l'état (B).....			6.389
			<hr/>
Découvert du Trésor.....			6.950

II. — Le découvert du Trésor évalué ci-dessus sera financé par des ressources d'emprunts et de trésorerie.

Le Ministre des Finances et des Affaires économiques est en outre autorisé à procéder, en 1963, dans des conditions fixées par décret :

— à des opérations facultatives de conversion de la dette publique et de reconversion ou de consolidation de la dette flottante ainsi que de la dette à échéance massive de la trésorerie ;

— à des émissions de rentes perpétuelles et de titres à long ou court terme pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie et notamment les charges résultant de l'amortissement de la Dette publique.

*Commentaires.* — Cet article récapitule les données générales de l'équilibre, tant en ressources qu'en dépenses.

Par voie d'amendement, le Gouvernement a majoré les évaluations primitives en majorant de 790 millions les dépenses ordinaires civiles et les ressources du budget général.

En ce qui concerne *les dépenses*, le crédit supplémentaire doit permettre le financement des mesures sociales décidées par le Gouvernement au mois d'octobre 1962.

Quant à l'accroissement de *ressources* (1) par rapport aux prévisions initiales, il provient, à concurrence de :

- 535 millions de nouveaux francs de plus-values fiscales rendues prévisibles compte tenu des derniers résultats connus de 1962 ;
- 30 millions de nouveaux francs de l'augmentation du prélèvement sur les disponibilités du Fonds de soutien aux hydrocarbures (cf. art. 5 du présent projet de loi) ;
- 225 millions d'économies que le Gouvernement se propose de réaliser dans les secteurs suivants :

	Crédits de paiement. (En millions de nouveaux francs.)	
1° <i>Dépenses civiles ordinaires</i> :		
Affaires culturelles :		
— Actions culturelles diverses.....		0,5
Affaires étrangères :		
— Sécurité des postes à l'étranger.....	2	
— Action culturelle et coopération technique...	3,5	
	—	5,5
Agriculture :		
— Formation professionnelle accélérée.....	1	
— Arrachage des pommiers.....	2	
	—	3
Coopération :		
— Fonds d'aide et de coopération.....		7
Départements d'Outre-Mer :		
— Service militaire adapté aux Antilles et en Guyane.		1,5
Education nationale :		
— Ajustement des crédits de personnel.....		11
Industrie :		
— Subvention aux stockages des houillères.....		6
Intérieur :		
— Sûreté nationale : matériel.....	2	
— Elections .....	33	
— Subventions facultatives.....	5	
— Suppression d'une C. R. S.....	14	
	—	54
Santé publique :		
— Divers .....		1
Total des dépenses civiles ordinaires.....	—	<u>89,5</u>

(1) L'état A donnant la ventilation des ressources figure dans le projet de loi de finances n° 22, pages 182 et suivantes.

**2° Dépenses civiles d'équipement :**

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	
	(En millions de nouveaux francs.)		
<b>Affaires culturelles :</b>			
— Bâtiments civils.....	5	1	
<b>Agriculture :</b>			
— Institut national de recherche agro- nomique et divers.....	4	3	
<b>Départements d'Outre-Mer :</b>			
— Dock flottant de Djibouti.....	2,5	2,5	
<b>Industrie :</b>			
— Bureau de recherche géologique et minière .....		3	
<b>Services du Premier Ministre :</b>			
<b>1. — Services généraux :</b>			
— Bureau d'investissements en Afrique .....		2	
<b>Marine marchande :</b>			
— Aide à la construction navale.....	5	5	
<b>Total 2°.....</b>	—	—	<u>16,5</u>
<b>Total dépenses civiles.....</b>			<u>106</u>
<b>3° Dépenses militaires ordinaires :</b>			
— Réduction des diverses dotations d'entretien et de fonction- nement .....			65
<b>4° Comptes spéciaux du Trésor :</b>			
— Divers comptes spéciaux du Trésor.....			50
<b>5° Diminution de la publicité du S. E. I. T. A.....</b>			<u>4</u>
<b>Total général.....</b>			<u><u>225</u></u>